ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-19

ISBN 0-660-61797-8

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

2002–2003 Estimates

Report on Plans and Priorities

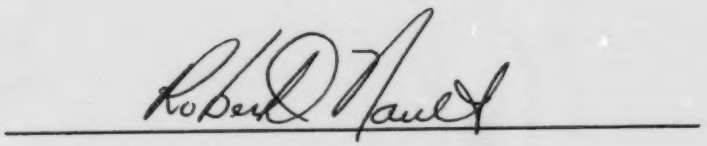

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian and Northern Affairs Canada

Table of Contents

Section I: Messages 1
Minister's Message 1
Management Representation Statement 3

Section II: Raison d'être 5
Strategic Overview – Indian and Northern Affairs Canada 5
Circles of Influence 7
Reporting Structure 8
Key Co-delivery Partners 9
Profile of Canada's Aboriginal Population 10

Section III: Plans and Priorities by Strategic Outcome 13
Indian and Northern Affairs Canada 13
Canadian Polar Commission 40

Section IV: Organization 45
Strategic Outcomes and Business Lines 45
Accountability – Organization and Business Lines 47
Planned Spending 48

Section V: Other Information 49
Contacts for Further Information 49
Co-delivery Partner Contacts/Federal Department or Agency 50

Section VI: Annexes 53
Financial Information 53
Government-wide Initiatives 61
Collective Initiatives 66
Other Initiatives Contributing to Results for Canadians 70

Section I — Messages

Minister's Message

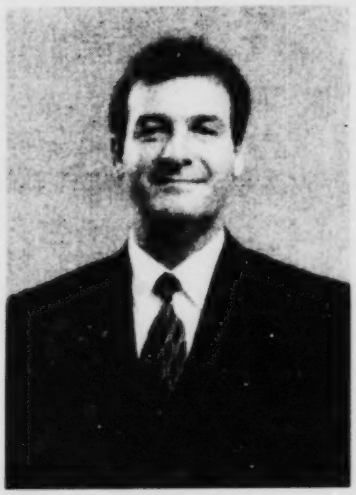

In keeping with the Speech from the Throne, in which our government committed to create and share opportunity with Aboriginal people, we pledge to strengthen our relationship with Aboriginal people and to tackle their most pressing problems. The past has left its legacies, but what is so encouraging is that the past is being overcome, and a positive new reality is emerging. Change is in the air. Change that encompasses an integrated set of priorities to build communities and economies. Change that puts the tools for an improved quality of life into the hands of communities.

Good governance is one of these tools. A major priority over the past year, and one that continues into this coming year, is the Communities First: First Nations Governance initiative. We are committed to putting in place basic elements for credible, accountable and self-sustaining First Nations governance. The governance initiative will provide a foundation for First Nations people to strengthen their communities and to improve their quality of life. There are also projects that will aid and support enhanced governance. These include a legislative base for First Nations Fiscal Institutions, establishing an Independent Claims Body, and expansion of the *First Nations Land Management Act* (FNLMA).

The department's drive for economic development has resulted in many Aboriginal businesses success stories. Non-Aboriginal leaders are discovering the enormous potential of Aboriginal people — not only as potential target markets, but also as partners and associates in joint ventures. There is a tremendous new wave of entrepreneurial spirit in First Nations' communities and we will continue to make it a priority.

Canada's Aboriginal population is young and growing. More than any other segment of the Aboriginal population, children and youth have the most to gain from our efforts and education is a major component of success. It is imperative that we work towards providing First Nations with tools to improve the quality of education at all levels. Today, there are more than 30,000 Aboriginal university graduates, providing the basis for a dynamic new business class and a sophisticated new generation of leadership.

The department is committed to ensuring that the basic needs of Aboriginal people are met in terms of jobs, housing and infrastructure. Therefore, we will continue to work to ensure social programs reach those in greatest need.

Land claims settlements create a positive and stable climate for investment on Aboriginal lands and in surrounding areas. They clarify land and resource ownership and provide Aboriginal people with a solid foundation for governance and expanded economic opportunities. Therefore, streamlining claims and self-government processes will be a priority this year.

Working with Northerners — both Aboriginal and non-Aboriginal — also remains a priority. We must ensure they participate in the decisions that will so profoundly affect the future of their territories. Our focus is now on putting in place regulatory management for northern development, in particular for a gas pipeline, and on making progress on devolution.

These priorities will guide us through the next year. They offer great opportunities to work with First Nations people, Inuit and Northerners to ensure they attain a quality of life comparable to that of other Canadians. We are determined to both create and share opportunity. While there is no denying there are still many challenges to overcome before fully achieving this objective, there is also no question that we are well on our way to a better future.

Management Representation Statement

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2002–2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for Indian and Northern Affairs Canada.

To the best of my knowledge the information in this document:

- Accurately portrays the department's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of the 2002–2003 Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Caroline Davis
Assistant Deputy Minister, Corporate Services

Date: 2002. 02.26

Section II — Raison d'être

Strategic Overview — Indian and Northern Affairs Canada

Consistent with the Government of Canada's goal of improving the quality of life for all Canadians and the commitments made in the January 2001 Speech from the Throne and Budget 2001, the key objective of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is to create a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners.

To achieve this objective, we are continuing to advance the four elements of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan* (http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_e.html): strong communities, people and economies; strengthened Aboriginal governance; a new fiscal relationship; and renewed partnerships. As we move forward, we recognize the need for a balanced, integrated approach, in which economic development and social development go hand-in-hand. Our efforts are focused on achieving a better quality of life, through economic participation built on strong foundations of governance, human capital and infrastructure.

To support these goals, we are targeting a number of specific areas in the short- and medium-term, as follows:

Building Governance Capacity in First Nations

The foundations of good governance and strong, effective institutions lay the groundwork for economic development and a better quality of life in First Nations communities. While progress has been made in building First Nations governance, significant challenges remain. We need to provide First Nations with appropriate tools for the 21st century and to put in place the basic elements necessary for sustainable First Nations governance accountable to First Nations citizens. This requires a series of statutory and institutional reforms, such as the First Nations Governance initiative announced by Minister Nault in April 2001. Details of the First Nations Governance initiative can be found at http://www.fng-gpn.gc.ca. Other planned initiatives include a suite of legislatively based First Nations fiscal institutions, expansion of the *First Nations Land Management Act* (FNLMA) and legislation for First Nations oil and gas management. In addition, the establishment of an Independent Claims Body, and proposed additional Treaty Commissions, will help to create a better environment for moving forward on governance.

Strengthening Economic Development

To build stronger First Nations, Inuit and northern economies, we will work towards building a broader, more strategic foundation that builds on partnerships with other federal departments, agencies, provincial/territorial governments and the private sector, provides better leverage for our assets and fosters long-term sustainable development. We will also look at enhancing linkages between economic development and other departmental programs, including capital/infrastructure improvements in reserve land and resource management programs and the aforementioned expansion of the FNLMA. Building governance capacity in First Nations and helping First Nations develop stable long-term own-source revenues and gain access to low-cost long-term capital financing for development purposes, will be key components of strengthening economic development.

Investing in People Through Education and Social Reforms
Good-quality education and social programs are key to ensuring strong individuals, communities and economies. We will work with First Nations to provide them with tools to improve the quality of education — from early childhood development to access to the workforce — and to better demonstrate results for expenditures. Our efforts will also focus on ensuring that social programs and services reach those in greatest need, take into account program redesign by provinces and foster positive, sustainable results (e.g., education, income security reform).

Achieving and Implementing Claims Settlements / Negotiating Self-Government Agreements
The successful negotiation and implementation of claims and self-government agreements are important elements in strengthening the relationship and providing a solid foundation for governance and economic development. To accelerate progress, we will focus our efforts on streamlining internal processes for negotiation and approval of claims and self-government agreements, and sharpening the focus on those negotiating tables that are producing promising results.

Promoting Political and Sustainable Development in the North
Our work in the North will focus on two key areas: a more effective regulatory management system for northern development that protects the environment and secures investment; and progress on devolution of provincial-like responsibilities.

Improving Service
Internally, we will identify service improvements to business lines and strengthen internal operations and financial management to obtain better value for existing fiscal resources.

Ensuring Effective Communications
We will continue to develop and implement corporate communications strategies to ensure effective and timely sharing of accurate information between INAC and First Nations, Inuit, Northerners, and between INAC and other Canadians.

As the department moves forward on these initiatives, we recognize that fiscal resources are limited. Improving the quality of life for First Nations, Inuit and Northerners requires better targeting and leveraging our resources to provide our partners with the tools they need to make more effective use of the resources available to them. We also need to recognize that strategies to improve quality of life and sustainable development cannot be developed in isolation, but should be mutually reinforcing. The above initiatives have been identified with these realities in mind.

The details of our plans and planned results over the planning horizon are outlined and elaborated upon in Section III of the report (beginning on page 13).

Circles of Influence

This report is structured around INAC's commitment to strategic outcomes. For each strategic outcome, INAC's planning process makes reference to three "circles of influence" for reporting the results of activities in terms of short-, medium- and long-term outcomes.

The **operational circle** involves the department's day-to-day activities, the use of its resources and the operations of its policies and programs. Activities and outputs at this level are intended to contribute directly to the next level — "the collaborative circle." Operational-level results include: consultations, policy development, operations, payments and communications/outreach.

The **collaborative circle** relies on partnerships to achieve goals, build capacity, improve practices and create a supportive climate for initiatives. Operational activities are intended to have a direct influence on immediate and intermediate outcomes at this level. Collaborative-level results include: adoption of practices that contribute to strategic outcomes by target communities and sectors; capacity enhancement, or increased ability and commitment to address key challenges and opportunities to achieve strategic outcomes; increased knowledge and understanding of key requirements; positive reactions of key communities; awareness/ participation/engagement in relation to key issues, challenges and/or opportunities; support for key issues from provincial/territorial/regional/other government departments and other intermediary and partner groups; and agreements and partnerships with First Nations and industry for the development of land and resources.

The **global circle** describes both the existing conditions that affect strategic outcomes and desirable changes in those conditions. While these conditions are often beyond INAC's direct influence, it is important to focus on activities that contribute to positive changes for First Nations, Inuit and Northerners in the long term. Global-level results (end outcomes) or priorities include: strong, sustainable communities, people and economies; strengthened Aboriginal and Northern governance; new fiscal relationship; and renewed partnerships.

Reporting Structure

Indian and Northern Affairs Canada		
Strategic Outcomes	**Priorities** (End Outcomes — Global-level Results)	**Planned Results** (Immediate/Intermediate Outcomes — Collaborative Results; Activities/Outputs — Operational Results)
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	• Strong Communities, People and Economies	pages 13–18
	• Strengthened Aboriginal Governance	pages 19–22
	• New Fiscal Relationship	pages 23–27
	• Renewed Partnerships	pages 28–32
To provide Canadians with management of the Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; safeguarding the environment and promoting sustainable development in the North.	• Effective management of federal interests in the North	pages 33–39
Canadian Polar Commission		
Strategic Outcome	**Priorities** (End Outcomes — Global-level Results)	**Planned Results** (Immediate/Intermediate Outcomes — Collaborative Results; Activities/Outputs — Operational Results)
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	• Develop and disseminate knowledge with respect to the polar regions	pages 40–43

Key Co-delivery Partners

Working horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan.* Thirteen federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people with total planned spending of approximately $7.5 billion in 2002–03 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included on pages 50–51.

Figure 1

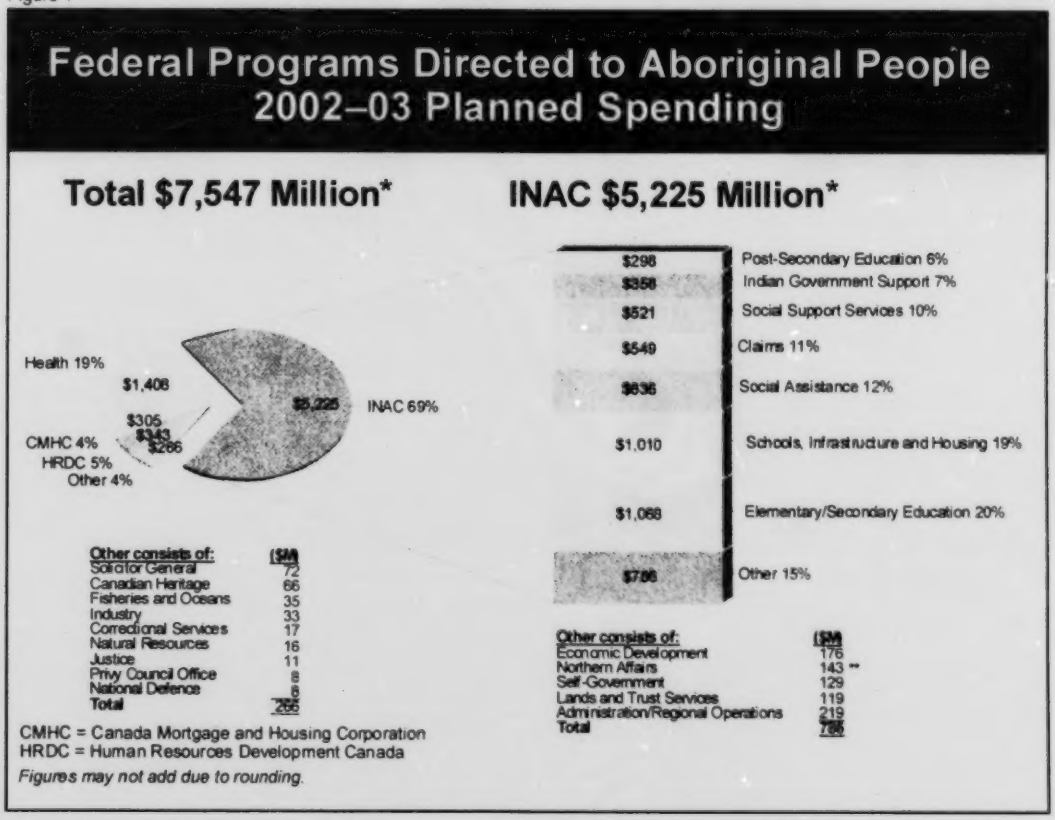

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only. To reconcile to the 2002–03 planned expenditure figure for INAC on pages 45, 47, 48 and 59 ($5,352 million), $127 million must be added to the INAC total of $5,225 million in Figure 1. The $127 million reflects the total for non-budgetary expenditures ($75 million) and the non-Aboriginal portion of expenditures in the Northern Affairs Program ($52 million).

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Profile of Canada's Aboriginal Population

The *Constitution Act, 1982* recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Inuit and Métis**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act*.[1] **Métis** people are of mixed First Nations and European ancestry, who identify themselves as Métis. **Inuit** are the Aboriginal people of Arctic Canada and live primarily in Nunavut, the Northwest Territories (N.W.T.) and northern parts of Labrador and Quebec. Inuit do not live on reserves and are not covered by the *Indian Act*.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily related to Status Indians living on reserve and Inuit. INAC is responsible for the delivery of provincial-type programs and services on reserves. In the North, INAC works in cooperation with Inuit and other Aboriginal communities to develop governance structures and to finalize and implement land claims and self-government agreements. Given the unique context of Canada's North, and in accordance with the federal policy on Aboriginal self-government,[2] some agreements also include Métis north of 60° latitude.

Status Indians living on reserves represent about 61 percent of the Status Indian population: there are 435,100 on-reserve Status Indians and 283,200 who reside off-reserve.[3] In total, there are 612 First Nations communities, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Approximately 61 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents — only 6 percent have more than 2,000. Overall, 34.7 percent of on-reserve Status Indians live in urban areas, while 44.6 percent live in rural areas, 16.9 percent in special-access areas and 3.8 percent in remote zones.

The on-reserve Status Indian population is expected to increase by 30 percent from 2000 to 2010 compared with 7.7 percent for the Canadian population as a whole. Approximately 41.1 percent of the Status Indian population is under the age of 19 compared with 25 percent for the Canadian population. Pressures for employment, housing and other services will increase as this population ages.

In Canada's North (occupying 40 percent of Canada's land mass), there are three territories and some 93 communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit people. Widespread distribution of the population increases the cost of providing services: some 95,000 residents are scattered across this area. Nunavut's population is 25,000 while there are 39,000 people in the N.W.T. and 31,000 in the Yukon.

---

[1] A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. Not all Status Indians belong to First Nations that signed treaties. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act*.

[2] See http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_e.html.

[3] 1998-based projections using the Indian Registration System for the year 2002.

The population in the North is young, with 45 percent of the population under the age of 25. Just about half of the population is Aboriginal, varying from 85 percent in Nunavut to about 49 percent in the N.W.T and about 22.5 percent in the Yukon. There are few reserves; First Nations and Inuit residents receive most programs and services from territorial governments. The key economic drivers are government, mining and, in the N.W.T., hydrocarbons. Throughout the North, cultural identities, including stewardship of the land, remain strong and traditional harvesting and arts and crafts are important dimensions of the economy.

Section III — Plans and Priorities by Strategic Outcome

Indian and Northern Affairs Canada

Strategic Outcome

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.

Priority: Strong Communities, People and Economies ($3,737 million in 2002–03)

Description

Strong Communities, People and Economies is about making a difference in the lives of individuals and communities — the core thrust of *Gathering Strength* — from improving health and public safety to strengthening economic development.

Benefits / Results for Canadians

- Strengthened and Sustained Economic Development
- Increased Self-Sufficiency
- Improved Health and Safety

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle

First Nations and Inuit communities present unique social, cultural and economic circumstances which require a focused approach to achieving the quality-of-life commitments in the Speech from the Throne and Budget 2001. A holistic approach is required to ensure that basic needs for jobs, health, education, housing and infrastructure are met. This means not only strengthening the federal government's relationship with Aboriginal people, but also ensuring that the various federal government departments work together more effectively. It also means improving partnerships with the private sector and the provinces and territories.

To support the creation of strong communities, people and economies, the priorities for INAC and its partners are on economic development, education, infrastructure support and social development. To effectively seize existing opportunities for economic growth and development, First Nations and Inuit need improved access to capital and markets and a more supportive investment climate. They require tools to build strong partnerships with the private sector as well as with provinces, territories, other federal government departments and professional associations. In addition, proper economic infrastructure, coupled with measures to enhance workforce skills and experience are required to take advantage of economic opportunities.

Education is the key to the social and economic strength of a community. INAC, in partnership with First Nations, is addressing the following challenges: establishing appropriate standards; meeting needs for special education; maintaining the buying power of the post-secondary education program as the cost of tuition rises; and ensuring opportunities for life-long learning.

Strong communities are based on a sound infrastructure, and First Nations and Inuit communities face continuing challenges in ensuring there is adequate housing, safe water supply and sewer systems, environmentally sound energy sources, and effective modes of transportation and communication to ensure the health and safety of communities and maintain links to the social and economic fabric of the country. The remote location of many communities requires innovative and partnered solutions to ensure these needs are met in an affordable manner.

The heart of a community lies in its social support and vitality. A partnered approach is required to develop a more cohesive federal approach to social programming — one that will ensure federal actions and programs are coordinated to help build local solutions to local challenges. The challenges in First Nations communities are diverse, and in many they are acute. A holistic, community-based approach is required to address long-term effects of poverty, dislocation, disaffection and social despair.

To ensure sustainable success in addressing these challenges, INAC will continue to support First Nations communities in strengthening governance, including more effective and transparent administrative practices. An accountability regime that provides effective feedback to First Nations communities, as well as to partnered departments, will allow open and joint determination of the progress being made.

Operational Circle

Many First Nations and Inuit communities are ready for growth. INAC's key operational challenge is to support progress in these communities through maintenance of appropriate standards and strategies that help ensure satisfactory outcomes of programs. These will be enhanced through coordination of efforts by federal, provincial and territorial government departments and other partners, as well as through direct investment in economic development programs that promote First Nations and Inuit participation in the Canadian economy. These initiatives must be supported by education and training programs that further empower First Nations and Inuit, and by awareness-building and advocacy programs that foster strategic partnerships and create joint ventures, particularly with the private sector.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

We are committed to a quality of life for First Nations and Inuit comparable to that of neighbouring communities and to increased self-sufficiency through improved access to economic opportunities. Partnerships between First Nations and Inuit and the private sector, non-governmental organizations and other levels of governments are essential to achieve this goal.

Real progress in creating strong communities, people and economies requires an effective framework for development, as well as a balanced and integrated approach. This framework must be built on innovative solutions developed and implemented jointly by INAC and its partners in the areas of basic housing and infrastructure, life-long education and training systems and other initiatives such as effective tools for governance and management of financial, land and other resources. In addition, improved access to capital and a supportive investment climate will enhance communities' potential to take advantage of opportunities for economic growth and development, and will encourage regional, multi-party and other partnerships.

Investing in strong communities, people and economies will reduce health and other social costs and contribute to the health and well being of on-reserve populations. Strategic investments in First Nations and Inuit economic development also strengthens the broader Canadian economy, benefits neighbouring communities, and increases regional economic stability and growth. Institutional development fosters self-reliance of First Nations and Inuit communities as well as enhancing good governance and accountability.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Strengthened and Sustained Economic Development

Planned Results 2002–03

- ❑ Increased participation of First Nations and Inuit in resource opportunities by supporting strategic initiatives that lead to sustainable businesses and employment opportunities.
- ❑ Enhanced financial leverage, to increase business start-ups and expansions through INAC's equity programs.
- ❑ Increased awareness of the Procurement Strategy for Aboriginal Business by the federal purchasing community and Aboriginal businesses.
- ❑ Production of regional tools to support corporate Canada's Aboriginal employment through the Aboriginal Workforce Participation Initiative (AWPI).
- ❑ Revision of Additions to Reserve (ATR) policy, to recognize that First Nations require a greater share of lands and resources and to assist First Nations in securing an adequate land base for building economic self-sufficiency and self-government.

- Improvements in processing designations for specific commercial leasing opportunities, as well as general designations for possible leasing proposals, to promote economic development.
- Institutional strengthening for Aboriginal financial institutions, community economic development organizations and Aboriginal business/sector associations, and supportive economic infrastructure to enhance community economic capacity.
- Venture capital pilot projects, and contract bid bonding through a contract performance guarantee instrument, to increase access to private capital.
- Increase in volume of developmental lending by Aboriginal financial institutions in collaboration with Industry Canada.

Planned Results 2003–05

- ❑ Continued strategic initiatives to further enhance participation in resource opportunities leading to sustainable business and employment opportunities.
- ❑ Continued leveraging to enhance financial resources for business start-ups and expansion as well as for accessing major regional economic opportunities.
- ❑ Completion of evaluations to update Procurement Strategy for Aboriginal Business and Community Economic Development programs.
- Completion of AWPI self-evaluation addressing Aboriginal employment from all perspectives (economic, social, geographical, communities, corporate Canada, etc).
- Progress in development of partnerships with First Nations, the private sector and other governments, to share best practices and to reduce barriers such as lack of access to capital, workforce skills and supportive economic infrastructure.
- Increased opportunities in tourism and international trade for Aboriginal business.
- Greater coordination and integration of federal programs and services.

Increased Self-Sufficiency

Planned Results 2002–03

- ❑ Evaluate post-secondary programs (Post-secondary Student Support Program and the Indian Studies Support Program) in response to First Nations communities, First Nations and Inuit students and post-secondary institutions, with the goal of ensuring programs meet the contemporary needs of students to access post-secondary education.
- ❑ Complete an evaluation of the Band Support Funding program as the basis for updating and modernizing program authorities.
- ❑ Identify recommendations and best practices from the Income Security Reform initiative for moving from a passive welfare system to an active, results-based program for incorporation into the renewed social policy framework.
- ❑ Based upon the National Policy Review of First Nations Child and Family Services, identify strategies, including the methodology for funding agencies, for improving the relevance and effectiveness of the program for incorporation into the renewed social policy framework.

- Implement a new program for First Nations students with special needs at schools, in collaboration with First Nations.
- Articulate the department's roles and responsibilities in collaboration with First Nations and in response to the Auditor General's Report (April 2000) on First Nations elementary/secondary education.
- Develop a coherent policy framework for social programming and ensure appropriate program authorities and accountabilities are in place in collaboration with First Nations.
- Continue to use education reform resources from the *Gathering Strength* initiative to improve the quality of education through specific local activities to improve classroom instruction. The anticipated outcomes are improved academic achievement and improved graduation rates for First Nations students on reserve.
- Collaborate with First Nations partners and other federal departments to develop an integration model for children and youth programs.
- Through a Joint First Nations and INAC Comprehensive Community Planning Working Group, move forward on commitments made in the Sustainable Development Strategy 2001–2003 (SDS 2001–2003) to develop a compendium of existing community planning models, best practices and successes.

Planned Results 2003–05

- ❑ Renew Indian Government Support program authorities to ensure an appropriate framework for First Nations to effectively manage program and service delivery and develop self-governance.
- ❑ Implement a social development policy framework for programming based on national standards and responsive to local community needs.
- ❑ With First Nations, develop performance indicators for quality-of-life and social and education programs and undertake the development of a joint strategy for statistical monitoring.
- ❑ Undertake a National Child Benefit (NCB) Summative Evaluation Report to assess the effectiveness and impact of the NCB for future policy recommendations.
- ❑ Continue on commitments made in the Sustainable Development Srategy 2001–2003 to integrate interdepartmental decision making on delivery of programs and development of federal policies.
- Address recommendations in the evaluation report on the *Gathering Strength* Education Reform initiative.
- Collaborating with First Nations, continue ongoing work to identify and address issues concerning the gap in academic achievement between First Nations and other Canadian students.
- With First Nations, assess the implementation of the Special Education program and adjust the program design as needed to ensure best results for students.
- With First Nations, explore models to integrate services to the elderly and disabled populations of First Nations communities at a level that is comparable to those provided to off-reserve communities by provinces and territories.

Improved Health and Safety

Planned Results 2002–03

- ❑ Continue to upgrade existing on-reserve water and wastewater facilities and expand access for houses without basic water and sewer services.
- ■ Finalize and initiate a First Nations water management strategy to provide safe drinking water to First Nations communities. The strategy will be developed in collaboration with First Nations, Health Canada, Environment Canada and others and will clearly define roles and responsibilities of all parties.

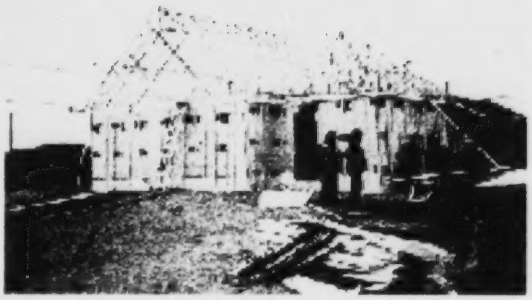

- ■ Continue to expand training to ensure the safe and efficient operation of water and wastewater plants, improve reporting and strengthen operating standards.
- ■ Collaborate with First Nations in developing an Environmental Stewardship Strategy (ESS) under the Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) for reserve lands, as per commitments made under INAC's SDS 2001–2003.

Planned Results 2003–05

- ■ Continue the upgrading of water and wastewater facilities to existing federal/provincial standards and the services to existing houses without basic water and sewer services.
- ■ Implement enhancements in housing program.
- ■ Continue to implement First Nations' water management strategy including watershed management and sustainable water management practices. Watershed management and sustainable water management practices include protection of water sources, as well as all the steps required to ensure that adequate water and wastewater facilities are in place, that they are operated in accordance with industry practices and standards, that monitoring of water quality is in accordance with established guidelines or standards, that handling of emergency situations is in accordance with established standards and protocols and that First Nations' have increased awareness of the importance of ensuring the safety of their water supplies.
- ■ Implement an enhanced training program and plan for the certification of plant operators to ensure facilities are properly operated on an ongoing basis by qualified First Nations staff and that emergencies relating to water quality are handled promptly and effectively.
- ■ Implement the Environmental Stewardship Strategy.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

Strong communities, people and economies are essential to build sustainable communities and reduce the significant disparities that exist between First Nations and Inuit and other Canadians. Unacceptable housing and health conditions, social dependency and poor educational achievement are barriers that limit the ability of First Nations and Inuit to participate in all aspects of the broader Canadian society. Despairing and marginalized First Nations and Inuit individually and collectively weaken the social, political and economic fabric of Canada.

Priority: Strengthened Aboriginal Governance ($968 million in 2002–03)

Description

In Strengthened Aboriginal Governance, we are focusing on programs to put in place the basic elements necessary for sustainable, accountable governance. Initiatives include encouraging professional development, undertaking such statutory and institutional reforms as the First Nations Governance initiative, and settling and signing self-government and comprehensive claims agreements as quickly as possible. These initiatives are aimed at ensuring Aboriginal communities have the resources, capabilities and regulatory support needed to strengthen Aboriginal governance.

Benefits / Results for Canadians

- Governance Capacity-Building Initiatives
- Self-Government and Claims Agreements
- Devolved Federal Responsibilities

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle

Challenges that affect the achievement of desired outcomes include: the small size and isolated nature of many communities; the diversity of cultures; the diversity of goals and visions of governance; a historical imbalance of power and dependency in relationships; uncertainty with respect to ownership of lands and resources; land management issues arising from regulatory gaps; the complexities of establishing new intergovernmental relationships and partnerships between federal, provincial, territorial and Aboriginal governments; outstanding land claims and the complexity of issues involved in reaching self-government and claims agreements; and a lack of public understanding of the issues involved in self-government, governance and Aboriginal rights.

Operational Circle

The large volume and diversity of self-government and land claims negotiations creates challenges within the confines of available resources in making measurable progress on many different fronts, including supporting the various negotiation tables. Furthermore, the complexity and breadth of issues under governance initiatives requires the support and participation of many different federal departments. Partnerships must also be developed with Aboriginal people and federal, provincial and territorial governments, as well as with the academic community, to invest strategically in projects related to capacity-building, professional development and governance.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

We are committed to strengthened Aboriginal governments that are stable, legitimate, culturally appropriate and accountable to their people and that have the authorities, resources and economic base to provide the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy. The First Nations Governance initiative, as well as self-government and claims agreements, contribute to this outcome.

First Nations require the tools to exercise effective and accountable governance and to engage in sustainable economic growth and development. In turn, political and fiscal stability enable First Nations to move effectively into self-government negotiations.

Initiatives such as the FNLMA, the Oil and Gas Pilot initiative, comprehensive claims negotiations and the Professional Development Program (PDP) enhance First Nations governance and accountability through partnerships with other public or private sector interests, and create an environment suitable to long-term sustainable development. They also increase First Nations' involvement in the management of natural resources, and establish effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

Settling claims and promoting self-government benefits Aboriginal people and all Canadians by providing First Nations and Inuit communities with the authorities, resources and economic base necessary to improve socio-economic conditions and decrease social dependency. Claims settlements create certainty regarding title to land and access to resources, which in turn facilitates business transactions and supports economic development.

The department has a statutory responsibility to manage leases and other instruments on reserve under the *Indian Act*. This responsibility is delegated to First Nations through the 53/60 program (named for the sections of the *Indian Act* that authorize the delegation) and the Regional Lands Administration Program (RLAP), effectively establishing a full range of land options in the government continuum up to FNLMA and or self-government. As an interim step to self-government for the many First Nations who still operate under the *Indian Act*, the proposed First Nations Governance legislation can provide a framework for effective First Nations governance and accountability.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Governance Capacity-Building Initiatives

Planned Results 2002–03

- ❑ Strategic allocation of funds to build the capacity of First Nations and Inuit to negotiate the land and resources components of treaty negotiations.
- ❑ Strategic allocation of funding to support governance initiatives such as the streamlining of self-government.
- ❑ Development of a framework for the governance of oil and gas by pilot First Nations and others.

- A five percent annual increase is projected for First Nations' participation in the 53/60 program and RLAP. Evaluation of both programs to be undertaken.
- Building First Nations' capacity in human and institutional resources for governance, through First Nations administrations and such professional associations as the National Aboriginal Land Managers Association and the National Aboriginal Forestry Association.
- Governance legislation and development of new models and processes to support First Nations aggregations, nation rebuilding, constitutions and draft laws.
- The creation of a national professional association of First Nations and Tribal Councils electoral officers. The association would comprise accredited, non-departmental officers responsible for the administration of *Indian Act* elections. Performance and effectiveness will be measured by a decrease in the number of election appeals submitted to INAC and an increase in the overall involvement of First Nations people in the administration of *Indian Act* elections and community governance activities.

Planned Results 2003–05

- Legislation for First Nation management of oil and gas by pilot First Nations and others.

Self-Government and Claims Agreements

Planned Results 2002–03

- Approval of guidelines and mandates for self-government and claims negotiations.
- Public education materials on self-government and claims.
- Streamlining of internal processes for negotiation and approval of self-government and comprehensive claims agreements and focusing on those negotiating tables that are producing promising results.
- Implementation of measures to advance treaty negotiations under the British Columbia treaty process.
- Achievement of key milestones at self-government and claims tables, including framework agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements.

Ta'an Kwäch'än Council Final and Self-Government Agreement Signing Ceremony, Sunday, January 13, 2002, Whitehorse, Yukon (from left to right) Ta'an Kwäch'än Council Chairperson John Burdek, INAC Minister Robert Nault, Ta'an Kwäch'än Council Hereditary Chief Glenn Grady and Government of Yukon Premier Pat Duncan.

Planned Results 2003–05

- Updating and evolution of self-government and comprehensive claims policy framework.
- Achievement of key milestones at self-government and claims tables, including framework agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements.

Devolved Federal Responsibilities

Planned Results 2002–03

- Expansion of the FNLMA to include up to 30 additional First Nations.
- Increased capacity and management of lands and resources within a number of First Nations under the FNLMA.
- Improved land management and resolution of outstanding land management issues (e.g., environment, transactions and surveys) within FNLMA First Nations.

Planned Results 2003–05

- Continued expansion of First Nations assuming full management control of their lands and resources under the FNLMA.
- Reduction of outstanding land management issues under the current regime as a result of uptake of FNLMA.
- Creation of core First Nations Lands Institute.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

The economic and social costs of not delivering on this priority are high. Failure to settle comprehensive land claims or modern-day treaties results in increased legal costs to settle issues in court, as well as the cost of lost opportunities — loss of the sustainable development of land, resources and capacity, of potential investors, and of meaningful socio-economic partnerships between First Nations and governments, the private sector, and other citizens of Canada.

The absence of modern-day treaties hinders sustainable economic and resource development, because certainty as to who owns or may use lands and resources provides a more secure climate for investment and sustainable growth.

Failure to improve the governance framework under the *Indian Act* will lead to continuation of the *status quo*, characterized by lack of Aboriginal control over decision making, unstable political relationships, continuation of dependency and lack of incentives for economic development. It will also make the transition to self-government more difficult for First Nations and lengthier than it might otherwise be.

Treaties and self-government contribute to self-sufficiency, jobs and increased capacity for Aboriginal people to attain a better quality of life and for Aboriginal communities to have pride in their accomplishments and hope for the future.

Priority: New Fiscal Relationship ($7 million in 2002–03)

Description

The objectives of a New Fiscal Relationship are demonstrated by: effective intergovernmental links, including fiscal relationships with First Nations and Inuit governments that have the institutional capacity and human resources for managing fiscal arrangements; fiscal arrangement mechanisms that are transparent, stable and predictable, and support the generation of own-source revenues; and fiscal and governance accountability of First Nations and Inuit governments to their members, as well as the appropriate intergovernmental accountabilities to help remove barriers to greater participation of First Nations and Inuit people in the Canadian economy.

Benefits / Results for Canadians

- Effective Fiscal Relationships Including New Fiscal Arrangements Models and Practical Examples
- New Fiscal and Statistical Institutions
- Strengthened Fiscal Accountability
- Financial Skills and Capacity in First Nations

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle

Conditions that affect the achievement of desired outcomes include the legacy of *Indian Act* administration and devolution, which has resulted in varying capacities of over 600 First Nations and Inuit communities to effectively manage fiscal and governance structures. Other factors include the small size and isolated location of many communities, the degree of dependency on federal funding, limited own-source revenues and economic development opportunities in an increasingly market-driven economy, and limitations of the *Indian Act* specific to "Indian moneys". In addition, the lack of an appropriate legislative framework for fiscal accountability compounds complexities for administering public funds and delivering programs and services. The evolving and variable state of relationships among First Nations and Inuit and federal, provincial and territorial governments also affects the achievement of desired outcomes. Finally, the state of regional and national economies has a large impact on the achievement of desired goals.

Many federal departments fund First Nations, leading to duplication, fragmentation and inefficiencies. Harmonizing funding processes would create a less complex and burdensome environment for accountability and results-based management. Such harmonization would also bring to the fore a more encompassing and comprehensive view of the Canada–First Nations relationship. Challenges to implementing government-to-government fiscal relations include: the implementation of new, more flexible funding arrangements; complexities involved in reaching fiscal agreements as part of self-government and claims agreements; and the need for more public

understanding of, and support for, new fiscal arrangements, institutions and accountability requirements as effective and sustainable ways to improve the socio-economic conditions of First Nations and Inuit.

The *Indian Act* is often perceived to be an inadequate framework for contemporary governance and fiscal relationships: it limits access to capital and collateral; obliges INAC to continue administering trust funds; controls alternatives for managing First Nations funds; and vests substantial power in the Minister (e.g., in the area of intestacy).

Additional challenges are: to gain wider acceptance from First Nations and Inuit governments and members on the economic and governance benefits of developing and using own-source revenues; and to increase the institutional capacity of First Nations and Inuit and develop human resources to generate own-source revenues and manage fiscal matters.

Competing political philosophies regarding change represent a key strategic risk to creating a new fiscal relationship with First Nations people. The pragmatic, evolutionary approach is contested by certain First Nations leaders, who favour negotiating a rights-based agenda. It is necessary to demonstrate the linkages between current activities and long-term impacts to build broad-based support for a pragmatic, phased process of change.

Operational Circle
It is an ongoing challenge to make strategic investments that result in good governance, strengthened accountability, increased institutional capacities and development of human resources. Developing and maintaining effective partnerships with First Nations and Inuit governments, other governments, academic and professional communities, and other stakeholders also represents an ongoing challenge.

Challenges specific to negotiating and implementing new fiscal relations include: developing appropriate mandates, guidelines and accountability provisions in fiscal agreements for self-government negotiators; providing effective support to facilitate complex fiscal negotiations within current resource levels and authorities; and developing new fiscal and statistical institutions.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

We are committed to helping create, maintain and support effective intergovernmental relations, including fiscal relationships through: First Nations and Inuit governments that have the institutional and human resource capacity for managing new fiscal arrangements; fiscal arrangement mechanisms that are transparent, stable and predictable and that support the generation of own-source revenues; and accountability of First Nations and Inuit governments to their members, as well as the appropriate intergovernmental accountabilities. New fiscal relations will support the effective use of existing financial resources in support of essential program delivery, and remove barriers to greater participation of First Nations and Inuit people in the Canadian economy.

Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will: increase public confidence in First Nations governments; strengthen investor confidence; support economic partnerships; and improve living conditions by increasing investment and employment opportunities.

Development of the Knowledge Sharing Infrastructure (KSI) will help demystify financial markets and how other governments operate, and will highlight "best practices" for building contemporary fiscal frameworks appropriate to First Nations' culture and needs. These frameworks will support the effective use of scarce resources and create a business-friendly environment. As well, harmonization of the multitude of federal processes that fund First Nations will create a less complex, more streamlined administrative system, conducive to meeting local and intergovernmental accountability requirements.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Effective Fiscal Relationships Including New Fiscal Arrangements Models and Practical Examples

Planned Results 2002–03

- ❑ Approve guidelines and mandates for fiscal and governance negotiations. The guidelines will help federal self-government negotiators explain to First Nations the federal position on the basic framework surrounding the financing of self-government and assist in building a new intergovernmental fiscal relationship.
- ■ Through the National Table on Fiscal Relations and the British Columbia Fiscal Relations Working Group, and in collaboration with other federal departments and agencies and Aboriginal and provincial partners as appropriate, continue the process of sharing information and analysing alternative approaches and fiscal arrangements models.
- ■ Through legislation, provide the legal and institutional framework for First Nations to gain access to lower-cost, long-term capital for development purposes, in the same way as other local governments.

Planned Results 2003–05

- ■ Amend funding transfer agreements to reflect the principles of sustainable development.
- ■ Negotiate and implement fiscal agreements as part of self-government/governance arrangements at specific regional or community-level tables (for example, at the Saskatchewan Common Table Process and the British Columbia Fiscal Relations Group).
- ■ As a Government On-Line (GOL) project, re-engineer the present business process affecting transfer payments to First Nations to improve efficiency and effectiveness.
- ■ Develop new models and practical examples of effective fiscal transfers.
- ■ Implement a federal policy on treatment of own-source revenues under self-government agreements.
- ■ Implement a Canada–First Nations Funding Agreement that will provide a single funding instrument and promote a common accountability framework for federal departments that provide funds to First Nations.

New Fiscal and Statistical Institutions

Planned Results 2002–03

- Introduce legislation for an integrated suite of First Nations public institutions similar to the types of fiscal infrastructure that support other governments, including a First Nations Finance Authority, Financial Management Board, Tax Commission and Statistical Institute.

Planned Results 2003–05

- Commence business activities of national fiscal institutions to support better services, accountability, and infrastructure in First Nations communities through financial management, taxation, borrowing, and data gathering and analysis, in partnership with other federal departments and agencies, provincial-territorial organizations, academic and professional communities and others.

Strengthened Fiscal Accountability

Planned Results 2002–03

- ❑ Approval and update of financial and accountability mandates and guidelines, to support and facilitate self-government negotiations.
- ❑ The proposed First Nations Governance legislation framework will support and facilitate more effective and transparent accountability.
- Compliance by First Nations and Inuit governments with generally accepted standards of financial control and reporting requirements, as demonstrated by unqualified audits by certified independent auditors.
- Accountability by First Nations and Inuit governments to their own members, as demonstrated by improved quality of financial reporting and a decrease in allegations and complaints of financial mismanagement.
- Implementation of enhanced local accountability measures, as demonstrated by: completed First Nations accountability, management assessment and development plans to address opportunities for improvements; increased number of First Nations annual financial statements that meet quality standards and time lines; increased number of effective remedial management plans in place; and improvements in budgeting, internal controls, reporting and auditing standards.
- Set out the First Nations Real Property Tax System in legislation to strengthen, in part, ratepayer (residential, commercial and industrial) representation and redress.

Planned Results 2003–05

- ❑ Ongoing updating of financial and accountability guidelines for federal negotiators, based on lessons learned and improved data collection, to support transparent and efficient self-government.
- Consistently strong financial management practices and accountability to First Nations' members through legislation, regulations and community capacity building following from the First Nations Governance initiative.
- Implementing the new legislative framework for First Nations real property taxation, including setting in place regulations and strengthening institutional structures.

Financial Skills and Capacity in First Nations

Planned Results 2002–03

- ❑ Strategic allocation of *Gathering Strength* capacity-building funding for initiatives to strengthen financial management and accountability.
- ■ Improved capacity for community financial management, as demonstrated by the development of Certified Financial Managers, with certification processes developed and supported at community levels.
- ■ Improved engagement of First Nations in the development of financial management capacity, as demonstrated by appropriately conducted block funding arrangements and by the number of agreements signed by First Nations regarding financial operations.
- ■ Continued support for the Aboriginal Financial Officers Association of Canada (AFOA-Canada) in developing its professional program to expand the pool of Certified Aboriginal Financial Managers (CAFM), thereby augmenting the expertise available for better accountability and results-based management.
- ■ Continued support for AFOA-Canada in developing its KSI project, a virtual professional development network, in strategic partnership with the Global Development Group of Care Canada. KSI will promulgate "best practices" leading to transparent and accountable First Nations self-governments.

Planned Results 2003–05

- ❑ Facilitate the expansion and growth of AFOA-Canada.
- ■ Work with First Nations governments, using additional Band Support and capacity-building funding, to enhance the effectiveness of the public service of First Nations and enable implementation of legislation and regulations stemming from the First Nations Governance initiative.
- ■ Develop human resources through enhancing the capacity of AFOA-Canada to provide professional training and support to First Nations finance operations in isolated communities across the country through GOL, and through supporting the continued growth in AFOA membership and in First Nations staff earning the CAFM designation.
- ■ Continue to support the long-term growth of the CAFM community to augment the availability of trained financial professionals.
- ■ Promote and champion KSI to support First Nations development.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

The proposed new fiscal institutions are essential to enhance First Nations' financial management and governance capacity, to realize higher levels of economic activity, and to continue negotiating and implementing self-government agreements. Without this fundamental infrastructure in place, Canada risks losing the trust and goodwill that has been built up with First Nations and professional communities. In addition, this infrastructure is required to support the generation of own-source revenues.

Without a new fiscal relationship, the difficulties some First Nations have experienced in managing increasingly complex operations, without sufficient capacity and with barriers to participation in the economy, will persist. Furthermore, public support for First Nations' budgetary needs and the self-government policy agenda may be eroded.

Priority: Renewed Partnerships ($226 million in 2002–03)

Description

In Renewed Partnerships, we are focusing on programs and initiatives that help us deal with the problems of the past, so that together we can address the challenges of the present — and the opportunities of the future.

Benefits / Results for Canadians

- Reconciliation and Community Healing/Specific Claims Settlements
- Increased Public Awareness of Aboriginal Issues
- Stronger Working Relationships with Aboriginal People and Organizations
- New Approaches to Federal, Provincial and Territorial Relations with First Nations and Inuit

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle
Efforts to renew partnerships occur within a complex environment. First Nations and Inuit communities are culturally diverse and range in size from numerous small, isolated communities to several large, economically integrated communities. Key challenges include economic and social marginalization, as well as geographical isolation. At the same time, relationships are strongly influenced by a legacy of mistrust stemming from historical interactions characterized by dispossession, control and dependency. Grievances range from *Indian Act* administration, to implementation of treaties and protection for the rights of First Nations women. Further challenges lie in reconciling divergent views on the meaning and implementation of treaties in a contemporary context, in particular.

The resolution of grievances is also complicated by the differing approaches of provincial and territorial governments. There is, however, growing recognition that challenges can only be addressed if all levels of government work cooperatively to support partnerships and achieve practical results. All stakeholders must be actively engaged and have a solid understanding of both the cultural context and the nature of the challenges facing First Nations and Inuit communities.

Public awareness also affects efforts to renew partnerships with First Nations and Inuit. On the one hand, the public appears to want all First Nations and Inuit to enjoy the same economic and social opportunities as other Canadians; on the other hand, lack of public understanding or support for treaties and the claims process can impede settlement of claims and enhanced relations. Improving public awareness of issues is a key challenge.

Finally, the rising tide of litigation presents its own set of challenges. Over the last decade, the number of general litigation cases has increased nearly eight-fold, from 99 active cases in 1986–87 to 726 cases as of October 1, 2001. Issues addressed by general litigation are wide-ranging and include: treaty rights and obligations; the nature and extent of Aboriginal rights and title; the nature of the fiduciary relationship between the government and First Nations; protection of the rights of First Nations women; and day-to-day operations governed by the *Indian Act*. Many court actions suggest that certain provisions of the *Indian Act* may not be compliant with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The adversarial nature of litigation puts significant pressure on initiatives and programs to renew partnerships.

Operational Circle

Resolving past grievances through specific claims settlements is critical to renewed partnerships. Increased litigation puts additional pressure on the department and deflects resources from policy development and day-to-day operations. The operational cost of managing litigation has more than tripled since 1996–97, increasing to approximately $38.2 million in 2001–02.[4] The department has developed environmental scanning to help identify significant legal and business risks early in the life cycle of a case.

Resolving current conflicts and reconciling differing approaches is also needed to renew partnerships. Some of our existing statutory authorities are not well suited to building and sustaining effective partnerships. This is particularly true in relation to the *Indian Act*, which does not provide the kind of governance structures and other basic tools that First Nations need to take advantage of economic development opportunities. As noted above, it also may not meet Charter tests. Other legislation (e.g., *Indian Oil and Gas Act*) also requires modernization.

In a broader sense, policies, guidelines and legislation developed in the past, without the participation of First Nations and Inuit, can act as an impediment to building a modern relationship.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

The government is committed to addressing the legacies of the past and moving beyond grievances so that together we can renew partnerships, meet the challenges of the present and take advantage of opportunities for the future.

Renewed partnerships provide the foundation necessary to support strengthened Aboriginal governance, a new fiscal relationship and, ultimately, strong communities, people and economies. Addressing relationship issues in tandem with quality-of-life issues provides the greatest chance of success.

For many years, through public consultation, public commentary and litigation, First Nations women have raised concerns about lack of protection for their rights. The department is committed

[4] This amount includes personnel costs, accommodation and other operating costs, Department of Justice costs and Test Case Funding. In addition, it should be noted that $4.1 million of the above-mentioned amount covers costs for Residential Schools for the period of April 1 to June 4, 2001 only. As of June 5, 2001, the Indian Residential Schools Resolution of Canada Office was created and no longer falls within INAC's area of responsibility.

to actions to address gender equality issues linked to protection of the rights of First Nations women. We will continue to implement the departmental Gender Equality Analysis Policy and to address issues of specific concern to First Nations women.

Improved relationships with First Nations and Inuit, together with the active engagement of other partners, help create a climate favourable to investment and help reduce disparities in social and economic conditions. Enhanced relationships and partnerships with First Nations and Inuit will also support the negotiation of agreements, the settlement of specific claims and the transition to self-government leading to the resolution of longstanding grievances in a manner that is non-litigious and mutually respectful. Settlements will also provide a more stable environment for investment and economic development.

Partnerships with First Nations, Inuit and Northerners, in cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments, and the private sector, help build a better future and quality of life for all Canadians.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Reconciliation and Community Healing/Specific Claims Settlements

Planned Results 2002–03

- ❑ Effective management of the litigation inventory through: the comprehensive assessment of risk; resolution of grievances via the most strategic, efficient, fair and balanced solutions; development of policy alternatives to litigation; and implementation of prevention strategies.
- ■ Adoption of alternative dispute resolution mechanisms, where advisable, demonstrated by attempts at out-of-court settlements.
- ■ Implementation of prevention strategies, demonstrated by policy or operational changes and/or filling of policy gaps that address issues underlying litigation.

Planned Results 2003–05

- ❑ Specific Claims Branch will continue to settle specific claims as opportunities arise.
- ■ The establishment of an Independent Claims Body will assist in resolution of specific claims through the facilitation of negotiated settlements and the taking of binding decisions on validation and compensation of certain claims.

Increased Public Awareness of Aboriginal Issues

Planned Results 2002–03

- ❑ Develop effective channels for communicating with First Nations individuals on reserve.
- ❑ Develop and promote communications products that focus on basic Aboriginal issues and culture, targeted to younger audiences.
- ■ Pursue partnerships to support public awareness programs.
- ■ Ensure Aboriginal issues are included in national preparations for international conferences, and provide support for national and international Aboriginal events held in Canada.

Planned Results 2003–05

- ❑ Serve as a resource centre for Government of Canada communications with First Nations people.
- ■ Pursue partnerships to support public awareness programs.
- ■ Streamline access to, and improve First Nations' awareness of, Government of Canada programs and services.
- ■ Increase awareness of the contributions and challenges of Aboriginal people among the Canadian public.

Stronger Working Relationships with Aboriginal People and Organizations

Planned Results 2002–03

- ❑ Increased participation of First Nation women in consultation and policy development.
- ❑ Modernization of the *Indian Oil and Gas Act* and Regulations.
- ■ Enhanced treaty relationship through continuing exploratory treaty discussions in the West and implementation of the post-*Marshall* strategy in the Maritimes, which may include the establishment of a Treaty Commission; and implementation of the extended mandate of the Office of the Treaty Commission in Saskatchewan from January 1, 2002, to March 31, 2005.
- ■ Aboriginal people to take up opportunities to bring their perspectives and experience to international processes.
- ■ Develop a framework for First Nations to manage their trust moneys (capital, revenue and individual). These moneys are currently held in the Consolidated Revenue Fund, administered under the provisions of the *Indian Act*.
- ■ Identify fora for discussions on implementation of sustainable development strategies by INAC, other federal departments, and First Nations, Inuit and Northerners (as per SDS 2001–2003).

New Approaches to Federal, Provincial and Territorial Relations with First Nations and Inuit

Planned Results 2002–03

- ■ Implementation of partnership approaches to address common priorities with provinces, territories and First Nations and Inuit communities in all regions through partnered actions.
- ■ Federal, provincial and territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders to meet on an annual basis, or more frequently. The focus for this year is strengthening Aboriginal participation in the economy, with a particular focus on women and youth.

Planned Results 2003–05

- ■ Work will continue with First Nations and Tribal Councils to increase participation in a national professional association of electoral officers (to be formally created in 2002–03).
- ■ Expanded access to, and participation in, the economy by First Nations and Inuit communities.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

Renewed partnerships are essential for progress on delivering INAC's mandate. Involving those who are directly affected by decisions improves the probability of successful results, including an improved quality of life. Addressing issues related to renewed partnerships, such as reconciliation and community, administration of assets, individual claims and breaches of fiduciary duty, helps to avoid litigation and to resolve issues in a more timely, constructive and less adversarial manner.

Increased public awareness of Aboriginal issues is key to creating a supportive environment for policy and program initiatives. In some instances, lack of understanding can impede the settlement of claims and the resolution of past grievances.

Reconciliation of historic grievances between Canada and First Nations through the specific claims process is an important part of the healing process. Failure to settle claims may undermine efforts to build future arrangements between Canada and First Nations based on a strengthened relationship. Failure to resolve outstanding claims results in continuing liability and/or costly litigation.

The development of updated legislative and regulatory tools is essential to facilitate partnerships that address current and future First Nation needs and priorities.

Finally, stronger working relationships with key partners, including First Nations and Inuit people, Aboriginal organizations, other federal departments, and provinces and territories, are needed to ensure that our policies and programs effectively respond to their needs and priorities.

Strategic Outcome

To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; safeguarding the environment; and promoting sustainable development in the North.

Priority: Effective Management of Federal Interests in the North ($195 million in 2002–03)

Description

The focus of the Northern Affairs Program (NAP) is on strengthening territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all Northerners; safeguarding the environment and promoting sustainable development in the North.

Benefits / Results for Canadians

- Strengthening Northern Governance
- A Healthy Human and Natural Environment
- Sustainable Use of Northern Natural Resources
- Fostering Circumpolar Cooperation

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle

World prices for natural resources are having a major impact on exploration and development in the North. International pressures for new sources of oil and gas have created an injection of exploration dollars. Oil and gas operations are moving offshore for the first time in over a decade. The demand for new supplies of oil and gas, and proposals to transport these to market, are expected to bring long-term economic benefits to the North. Northern energy development will provide significant opportunities for economic development and employment in the oil and gas industry, in related industries such as construction and petrochemicals, and in small business spin-offs. Northerners are looking to the Government of Canada to take a strong leadership role in northern development. INAC is working in cooperation with other federal departments, Aboriginal people and the territorial governments to help Northerners take advantage of these opportunities.

Investments are also being made in diamond mine exploration and development in both the N.W.T. and Nunavut. Canada's first diamond mine has been operating for two years and another three are preparing to open or are seeking regulatory approvals. Conversely, persistently low base metal prices since 1997 have resulted in a significant downturn in most other mining activities across the North. Several mines have ceased operations, exploration activity has slowed and new mines are on hold waiting for stronger prices and market conditions. Failure of several large mining operations has resulted in the loss of jobs and heightened public interest in the ongoing management and reclamation of abandoned mines with environmental risks in the North.

World prices are not the only determinants for economic growth in the North. The investment climate is also affected by: the status of land claims; the choices that northern governments and Northerners make with respect to policies, programs and specific projects; the efficiency of regulatory frameworks; and the assumption of new decision-making powers over land and resource management by tripartite boards and northern governments. Industry has expressed concerns that uncertainty, instability and inefficiencies constrain investment and limit business opportunities.

Geographic and demographic conditions also pose unique challenges: remote communities, a severe climate and a fragile environment all have an impact on the delivery of programs and services and on increased economic growth, as do gaps in infrastructure (e.g., telecommunications, roads, ports) and in scientific and technical knowledge. Variability in skills and capacities at the government, community and individual levels also has an impact on the ability of Northerners to take advantage of opportunities. Furthermore, the effect of climate change on the Arctic region is expected to be significant and will affect many aspects of northern life in the years to come. Effective management of the northern environment requires both domestic and international efforts.

Strengthening northern governance will help prepare the North to meet the challenges and opportunities increased resource exploration and development will bring and to provide a competitive investment climate that is effective and efficient, has clarity and consistency, and follows the principles of sustainable development. Policy, legislative and regulatory gaps need to be closed. Other federal departments and northern partners have a role to play.

Moreover, sufficient resources are required, both for economic development and for ensuring adequate delivery of programs and services, protecting human health and safety, and addressing environmental concerns associated with abandoned mines and contaminated sites.

Climate change and other environmental and socio-economic influences require pan-northern solutions and cooperation among nations. Other federal departments and all northern partners must build stronger working relationships to collectively deal with these issues.

Operational Circle

To make the investment climate more stable and attractive, INAC can fill key policy gaps and amend outdated legislation; development of policies for Mine Site Reclamation and Impact Benefit Agreements, and a new mining regime for Nunavut, are priorities. INAC will also address legislative needs (for example, the unfulfilled obligation to legislate a Yukon development assessment process) by implementing the proposed legislation for Nunavut waters and surface

rights and by finalizing the proposed Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Bill. INAC will continue to play an overall role in coordination of pipeline preparedness across the federal system, coordinate the implementation of a federal northern sustainable development strategy, as well as promote sustainable development in the circumpolar north. The department will enhance federal engagement in circumpolar initiatives as a result of the new Northern Dimension of Canada's Foreign Policy and will manage the Northern Contaminants program. INAC will also continue to: encourage northern stakeholders and territorial governments to take advantage of emerging opportunities as a result of international northern cooperation; support the evolution of northern governments through devolution of its province-like activities and through its land claims activities; and within the federal system, advocate on behalf of the North in such areas as economic development, food security, and human health and safety.

All NAP operational activities follow the principles and practices of sustainable development.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

Through its NAP, INAC is committed to working in partnership with Aboriginal peoples, territorial governments and other Northerners to facilitate the evolution of strong northern governments, economies, communities and people whereby Northerners manage their own affairs.

Efforts to settle land claims, to create an efficient and stable regulatory regime, and to work with Northerners, territorial governments and the private sector are having a direct impact on jobs and growth throughout the North. Ensuring that economic development provides employment and generates wealth, but does not compromise future generations, is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

The devolution of responsibilities for land and resource management will result in stronger, more self-reliant territories. Northern Aboriginal people have become full partners in the development and implementation of resource management boards and agencies.

INAC's collaboration with Environment Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade has ensured that Canada: promotes strong international Arctic relationships; is a leader in the Arctic Council; and meets its bilateral obligations (including the Canada–Russia Agreement on Cooperation in the Arctic and the North). Through participation in all five of the Arctic Council working groups, INAC has been instrumental in obtaining key international agreements and protocols: to monitor and enforce the reduction of transboundary Arctic contaminants, for example, through the United Nations Convention on Persistent Organic Pollutants (POPs); to expedite hazardous waste remediation, for example, through the Arctic Shoreline Cleanup Assessment Technology with the United States; and to protect the Arctic environment. Finally, Northerners will increase their participation in circumpolar affairs, have a direct impact on transboundary issues, and develop and exchange "best practices" on sustainable development with residents of other Arctic states.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Strengthening Northern Governance

Planned Results 2002–03

- ❑ Strengthen federal partnerships and manage horizontal issues in the N.W.T. and Nunavut through the work of federal councils.
- ❑ Develop a management framework to support the implementation of the proposed legislation for Nunavut waters and surface rights, to ensure a federal participatory/overview role in water licensing to coordinate the review of water licensing proposals. Federal agencies' support will help create sound, enforceable decision making and public confidence in these new institutions of public government, including a water board.
- ❑ Initiate process of negotiation for the transfer of land and resource management responsibilities to N.W.T. government.
- ■ Work in partnership with the Government of Yukon to complete the transfer of land and resource management responsibilities, including the transfer of staff, by March 31, 2003, giving Yukoners greater control over their affairs.
- ■ Complete a computer-based petroleum royalty calculation and reporting system, to facilitate the electronic calculation and submission of Crown royalty returns, a share of which is distributed to Aboriginal claimants.
- ■ Northern mining Ministers to meet.

Planned Results 2003–05

- ■ Strengthen intergovernmental relationships, demonstrated by development of common political development agendas.
- ■ Develop closer working relationships with northern Aboriginal groups through information sharing, joint decision making, and the absence of grievances and disputes.
- ■ Develop Nunavut mining legislation in order to give the Territory of Nunavut its own legislation and greater control over mining resources and activities.
- ■ Federal, provincial and territorial Ministers responsible for northern development to meet together nationally to bring more focus to northern issues of mutual interest and share methods to advance priorities.

A Healthy Human and Natural Environment

Planned Results 2002–03

- ❑ Finalize and introduce the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Bill.
- ❑ Publish second *Canadian Arctic Contaminants Assessment Report* and the second *Arctic Monitoring and Assessment Program Report* (with Norway).

- ❑ Implement the Contaminated Sites Management framework and new program initiatives to manage northern contaminated sites including submission of an Arsenic Trioxide Management Project Description to initiate regulatory review for Giant Mine.
- ❑ Implement the Canada Infrastructure Agreements, and provide knowledge and innovation funding, in the three territories. The federal focus on green infrastructure projects will be advanced to increase knowledge of the North, and development or adaptation of technologies and skills appropriate to the North.
- ■ Evaluate and then seek renewal of the Northern Contaminants Program with Health Canada, Fisheries and Oceans Canada, and Environment Canada.

Planned Results 2003–05

- ❑ Implement legislative commitments for monitoring cumulative effects under Part 6 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA).
- ❑ Complete development of long-term plan, including waste management guidelines, for the management of all known contaminated sites and abandoned mines.
- ■ Coordinate and promote interdepartmental collaboration in activities contributing to sustainable development through such mechanisms as the interdepartmental team for a federal sustainable development strategy for the North and federal councils, to avoid duplication of effort and maximize benefits.
- ■ Implement operational plan for third phase of the Northern Contaminants Program with Health Canada, Fisheries and Oceans Canada, and Environment Canada.
- ■ Design and implement Canadian contribution to a global monitoring capacity as required under the Stockholm Convention on POPs (with Health Canada, Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada, Foreign Affairs and International Trade, and the United Nations Environment Program).
- ■ Support the establishment of protected areas by meeting joint federal–territorial commitments and through partnerships with Aboriginal groups, territorial governments, industry and other Northerners.

Sustainable Use of Northern Natural Resources

Planned Results 2002–03

- ❑ INAC Minister and Territorial Mines Ministers to hold conference to address issues facing mining industry in the North.
- ❑ Develop mine site reclamation policies for N.W.T., Nunavut and Yukon through industry/government consultation, and complete mine production licence regulations under the *Yukon Quartz Mining Act*.
- ❑ Complete work with industry and regulatory agencies to develop and publish a series of regulatory road map guides for oil and gas activities in N.W.T. regions and the Beaufort Sea.
- ■ In concert with other federal departments, industry and Northerners, ensure preparedness for resumption of petroleum exploration in the Beaufort Sea, one or more pipeline developments in the North, and other development activities related to oil and gas exploration.

Planned Results 2003–05

- ❑ Implement the Northern Operating Environment initiative, to clarify federal responsibilities, harmonize federal, territorial and board regulatory activities, and resolve regulatory issues associated with the administration and control of natural resources and associated infrastructure.
- ❑ Prepare policy on managing human activities in caribou calving and post-calving areas on Crown land in Nunavut and the N.W.T., to protect herds during the most vulnerable stage of their lives.
- ❑ Prepare policy to guide development and negotiation of further environmental agreements in the territories.
- ❑ Complete development and approval of the Canada Oil and Gas Surface Rights Regulations to govern disputes regarding industry access to private lands for oil and gas activities in the N.W.T.
- ■ Develop options regarding a northern diamond policy, and carry out public consultations to amend the Canada Mining Regulations.
- ■ Develop cumulative impact monitoring regulations in partnership with stakeholders.

Fostering Circumpolar Cooperation

Planned Results 2002–03

- ❑ Support the work of the Arctic Council by:
  - working with Finland to organize a Conference on Gender Equality and Women in the Arctic in Finland in 2002;
  - working with Iceland to prepare a proposal to undertake an Arctic Human Development Report for acceptance at the 2002 Arctic Council Ministerial meeting in Finland; and
  - providing analysis and recommendations about mechanisms for the Arctic Council to leverage sources of international finance in support of key circumpolar projects.
- ❑ Take a lead role in the launch of an "Arctic voice" throughout the World Summit on Sustainable Development process.
- ■ Continue engagement of Russian stakeholders under the *Canada-Russia Agreement on Co-operation in the Arctic and the North* and within the framework of the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy, to promote bilateral interests, North-to-North partnerships, business development and sustainable development.
- ■ Through collaboration with international governments, non-governmental organizations and indigenous stakeholders, complete a strategy for capacity building as a cornerstone of the Arctic Council, its activities and projects, and have it adopted by the 2002 Arctic Council Ministerial meetings in Finland.

Planned Results 2003–05

- ❑ Build on the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy by facilitating a new set of strategic objectives for the circumpolar North that recognize the geopolitical importance of the Arctic, both as a source of raw materials and energy resources required by global industrialization and as a sink for pollutants produced by industrial activities internationally.
- ■ Work with the Arctic states and permanent participants of the Arctic Council, as well as official observers, to promote sustainable development, including environmental protection, with particular emphasis on capacity building, children and youth and the Arctic Climate Impact Assessment.

- Enhance participation by northern stakeholders in the Arctic Council, and bilateral initiatives with Russia, Greenland and the European Union, in the areas of governance, sustainable development and capacity building.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are receptive to development provided they participate in decision making, share in the benefits, and are confident that activities are carried out in a sustainable manner. Without concerted efforts in the North, we risk missing opportunities for economic development, including large-scale oil and gas development, thereby compromising the territories' ability to control their own destinies and develop the potential of the North for the benefit of Northerners and all Canadians.

Collaboration with territorial governments, development of northern resource boards, consultative processes, and participation of northern stakeholders are all necessary to the health and well-being of Northerners and the northern environment. Failure to meet our targets or implement initiatives regarding abandoned mines, contaminated sites and environmental monitoring may increase risk to the environment and human health. Failure to meet circumpolar objectives will result in increased Arctic environmental degradation and decrease the quality of life in the North and in Canada overall. Finally, failure to learn from "best practices" in the sustainable development of other northern jurisdictions would increase the human and financial cost of learning these lessons independently.

Canadian Polar Commission

Strategic Outcome

To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Priority: Develop and disseminate knowledge with respect to the polar regions ($1.0 million in 2002–03)

Description

The focus of the Canadian Polar Commission (CPC) is to provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Benefits / Results for Canadians

- Enhanced Polar Knowledge
- Public Awareness of Polar Science
- International Profile as a Circumpolar Nation
- Science and Technology in Polar Regions

Current Environment: Challenges and Opportunities

Collaborative Circle
The current environment includes a research community which is both diverse and dispersed; small research institutes support a broad range of research activities. Members support and participate in initiatives to various degrees and governments assign differing priorities to polar research. There is a need for CPC to coordinate federal and private sector research activities and for greater exchange of information.

Operational Circle
The CPC plays a key role in implementing a range of initiatives including: communicating polar science to Canadians; identifying new partnerships for the development of polar information; facilitating bilateral and multilateral research activities; strengthening Canada's presence in international organizations; and playing an increasingly important advocacy role with respect to polar knowledge in Canada.

Our Plan: Linkage to Strategic Outcome

The CPC's activities provide valuable input into the state of Canadian polar knowledge; help focus national attention on the need for world-class research, information and infrastructure; and improve domestic research. The CPC serves as an important source of information on polar research and as a link between governments, the research sector, Aboriginal communities, industry, academics and the Canadian public.

The CPC is Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. It is Canada's adhering body to the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research, and maintains liaisons with research organizations throughout the circumpolar world. The CPC's international efforts complement its domestic research activities and provide input into multilateral scientific projects of relevance to Canadian interests.

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Enhanced Polar Knowledge

Planned Results 2002–03

- ❑ Increase national and international awareness of polar issues and research activities through publication of the CPC's *Meridian* newsletter and the newsletter of the Canadian Antarctic Research Network, to continue improvements and coordination of polar research, to expand the knowledge base and to increase access to information.
- ❑ With the publication of the third *Indicators Report*, we will continue reporting systematically and regularly on Canada's performance in polar research: to contribute to meaningful analysis; to identify significant trends, strengths and gaps in Canadian polar research; and to allow policy makers to make informed decisions.
- ❑ Refine and expand the directory of polar researchers.
- ■ Continue to expand the Canadian Polar Information Network (CPIN): through links to national and international polar research resources; by refining the Polar Science Forum, an interactive tool for discussion of issues affecting the conduct of polar science and the development of policy.

Planned Results 2003–05

- ❑ Contribute to the understanding of polar issues.
- ❑ Refine and expand Internet site on polar information for primary and secondary school students.
- ■ Facilitate conferences and workshops dealing with emerging national and international issues such as Arctic sovereignty and governance, in collaboration with other organizations.

Public Awareness of Polar Science

Planned Results 2002–03

- ❑ Increase access to polar research information through the CPIN, an evolving resource for information and data on polar research.
- ❑ Contribute to formulation and implementation of plan for cooperation among federal departments and agencies (Assistant Deputy Ministers' Committee on Northern Science and Technology).
- ■ Encourage primary and secondary school students to become more familiar with Canada's Arctic by providing information through the Web site and by continuing to hold an annual essay contest for Northern high school students.

Planned Results 2003–05

- ❑ Access to polar research information through newsletters, Web site, on-line directory of researchers and on-line forum for discussion of related issues.
- ❑ Ongoing support for polar research by providing information and by bringing the concerns of the polar research community to the attention of policymakers.

International Profile as a Circumpolar Nation

Planned Results 2002–03

- ❑ Enhance Canada's profile as a circumpolar nation by ensuring Canadians have effective representation on international organizations and committees, and by participating in multinational research projects.
- ■ Increase cooperation among international initiatives and organizations such as the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy, the University of the Arctic, the Arctic Council, the Arctic Science Committee, the Northern Research Forum and the Scientific Committee on Antarctic Research.

Planned Results 2003–05

- ❑ World-class polar research by Canadians in the Arctic and Antarctic, and participation by Canadian scientists in interdisciplinary and multidisciplinary research teams dealing with global issues, resulting in Canada becoming a leading circumpolar nation.
- ■ Continued collaboration between researchers and the CPC to research and publicize international Arctic and Antarctic issues.

Science and Technology in Polar Regions

Planned Results 2002–03

- ❑ Publication of reports on the state of polar knowledge.
- ❑ Publication of *Meridian* newsletter and the newsletter of the Canadian Antarctic Research Network, to provide current information on polar research to national and international researchers.
- ■ Increased polar research by universities and federal departments and agencies as a result of better awareness, stronger support and better access to needed information.
- ■ Collaboration with the Association of Canadian Universities for Northern Studies to offer scholarships to promising young researchers.

Planned Results 2003–05

- ❑ Support development of a national policy for northern scientific research.
- ❑ Increase Canada's representation in international Arctic and Antarctic organizations.
- ■ Reflect the CPC's commitments to both Arctic and Antarctic polar research more clearly: by working with government departments and agencies to develop national strategies, initiatives and policies; by working with organizations interested in developing a Canadian Antarctic Research Strategy; and by facilitating and encouraging Canadian scientists in the development of research projects that benefit Northerners and address concerns of Canadians.

Risks Associated with Not Delivering on This Priority

Without the cooperation and coordination in research that the CPC promotes, research costs would be higher and efficiency lower.

At present, other polar nations are actively funding and undertaking projects that address crucial gaps in the knowledge of Canada's Arctic regions. If Canadian polar research capacity does not increase, Canada will become dependent on foreign interests to undertake the polar research needed to solve global problems. Consequently, at a time when polar research is steadily increasing in importance around the world, Canada will be perceived as a weak link among polar nations.

Finally, academics and Northerners will lose an important venue for raising issues and concerns.

Section IV — Organization

Strategic Outcomes and Business Lines (2002–03)

Indian and Northern Affairs Canada ($ millions)

Strategic Outcomes	Business Lines			Total
	Indian and Inuit Programming	Claims	Northen Affairs Programming	
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; to promote enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	4,427.3	624.4	-	5,051.7*
To provide Canadians with management of the Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; safeguarding the environment and promoting sustainable development in the North.	-	-	195.3	195.3
Sub-Total	**4,427.3**	**624.4**	**195.3**	**5,247.0**
Administration				105.3
Total				**5,352.3**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* See additional details in table on following page.

Canadian Polar Commission ($ millions)

Strategic Outcome	Business Line
	Canadian Polar Commission
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	1.0

Expenditure details by Business Line and Priority

($ millions)	Priorities: Strong Communities, People and Economies	Strengthened Aboriginal Governance	New Fiscal Relationship	Renewed Partnerships	Total
Indian and Inuit Programming					
Elementary/Secondary Education	1,068	-	-	-	1,068
Capital	835	-	-	-	835
Social Assistance	636	-	-	-	636
Social Support Services	521	-	-	-	521
Indian Government Support	-	349	1	8	358
Post-Secondary Education	298	-	-	-	298
Economic Development	175	-	-	-	175
Housing	175	-	-	-	175
Self-Government	-	124	5	-	129
Lands and Trust Services	30	90	-	-	119
Sub-Total	**3,737**	**562**	**7**	**8**	**4,314**
Regional Operations*					113
Sub-Total (Indian and Inuit Programming)					**4,427**
Claims	**-**	**406**	**-**	**218**	**624**
Total	**3,737**	**968**	**7**	**226**	**5,052**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* Regional Operations included in total only.

Accountability – Organization and Business Lines

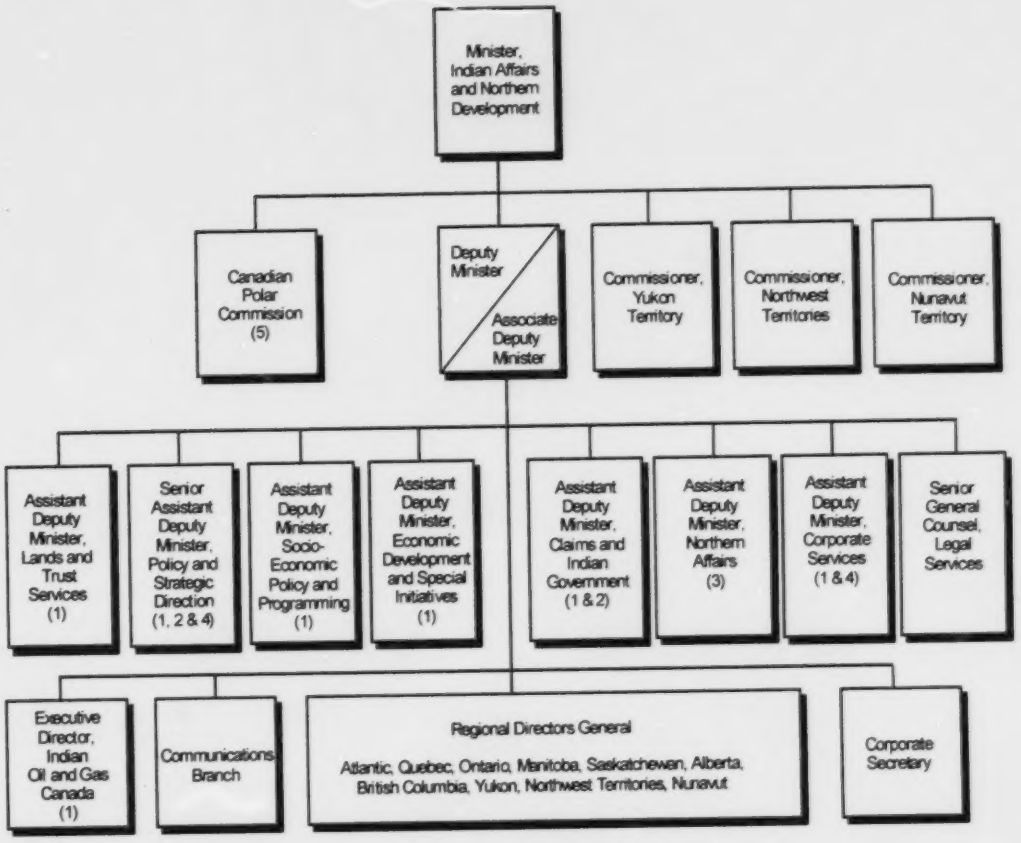

Programs/Business Lines	Planned Spending 2002–03 ($ millions)	FTEs
Indian and Northern Affairs Canada		
Indian and Inuit Affairs Program		
1. Indian and Inuit Programming	4,427.3	2,039
2. Claims	624.4	593
Northern Affairs Program		
3. Northern Affairs Programming	195.3	586
Administration Program		
4. Administration	105.3	770
Total INAC	**5,352.3**	**3,988**
Canadian Polar Commission		
5. Canadian Polar Commission	1.0	5

Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2001–02*	**Planned Spending 2002–03**	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05
Indian and Northern Affairs Canada				
Claims	503.5	**530.4**	456.8	338.3
Indian and Inuit Programming	4,264.9	**4,332.3**	4,358.6	4,411.5
Northern Affairs Programming	161.6	**189.1**	163.3	162.3
Administration	81.0	**105.3**	98.6	97.1
Budgetary Main Estimates	5,011.0	**5,157.2**	5,077.3	5,009.2
Non-Budgetary Main Estimates (Claims)	71.1	**75.0**	61.1	29.9
Less: Respendable Revenue	-	**-**	-	-
Total Main Estimates	5,082.1	**5,232.1**	5,138.4	5,039.1
Adjustments to Planned Spending**	126.4	**120.2**	93.4	100.6
Net Planned Spending	5,208.6*	**5,352.3**	5,231.8	5,139.7
Less: Non-Respendable Revenue	138.3	**185.2**	171.5	161.3
Plus: Costs of services received without charge	56.6	**56.6**	57.7	58.1
Net cost of Program	5,126.9	**5,223.8**	5,118.0	5,036.4
Full-Time Equivalents	4,107	**3,988**	3,982	3,783
Canadian Polar Commission				
Total Main Estimates (Budgetary)	1.0	**1.0**	1.0	1.0
Adjustments to Planned Spending**	-	**-**	-	-
Net cost of Program	1.0	**1.0**	1.0	1.0
Full-Time Equivalents	5	**5**	5	5

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* Reflects forecast of net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments reflect approvals not included in the Main Estimates (e.g. Supplementary Estimates, Budget initiatives).

Section V — Other Information

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address:
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet
http://www.inac-ainc.gc.ca
Email: webmaster@inac.gc.ca

General Enquiries and Publication Distribution

- Phone: (819) 997-0380
  E-mail: InfoPubs@inac.gc.ca

Departmental Library
Not sure who to contact in the department?

- Phone: (819) 997-0811
  E-mail: Reference@inac.gc.ca

Media Enquiries — Communications

- Phone: (819) 994-2044

Statistical Enquiries (socio-demographic)

- Phone: (819) 953-9999
  E-mail: Instat@inac.gc.ca
  Socio-Demographic Statistical publications available at: http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_e.html.

Northern Affairs Program

- Phone: (819) 953-3760
  E-mail: NAPInfo@inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Suite 1710
Constitution Square
360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Co-delivery Partner Contacts / Federal Department or Agency

Health Canada – Call (613) 954-8815 or see Web site at http://www.hc-sc.gc.ca.

- Non-Insured Health Benefits; Community Health Services; Environmental Health and Surveillance; Hospital Services; National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Brighter Futures Program – Community Mental Health and Child Development; Aboriginal Head Start; National Children's Agenda; Aboriginal Diabetes Strategy; First Nations Home and Community Program; First Nations Health Information Systems; Food Safety and Nutrition; Centre for the Advancement of Aboriginal People's Health; Federal Tobacco Control Strategy; Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy; Health Data for First Nations; Capital Rust Out; and Public Security and Anti-Terrorism.

Human Resources Development Canada – Call (819) 997-8677 or see Web site at http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Aboriginal Human Resources Development Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation – Call (613) 748-2586 or see Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- On Reserve – Non-Profit Housing and Residential Rehabilitation Assistance Programs; Home Adaptations for Seniors Independence, and Housing Internship Initiative.
  Off Reserve – Rural and Native Housing, Urban Native Non-Profit Housing, Residential Rehabilitation Assistance, and Emergency Repair Programs.

Solicitor General of Canada – Contact the Aboriginal Policing Directorate at (613) 991-0241 or see Web site at http://www.sgc.gc.ca.

- First Nations Policing Policy – Implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program, mainly on-reserve, through tripartite policing agreements between First Nations communities, provincial and territorial governments and the federal government, to provide First Nations with access to police services that are professional, effective, culturally sensitive and accountable to the communities they serve.

Canadian Heritage – Contact the Aboriginal Peoples' and Human Rights Programs Directorate at (819) 994-3835.

- Aboriginal Friendship Centres Program; Northern Native Broadcast Access Program; Aboriginal Representative Organizations Program; Aboriginal Women's Program; Aboriginal Languages Initiative; Aboriginal Languages - Yukon; Aboriginal Languages - N.W.T.; Urban Multi-purpose Aboriginal Youth Centres Initiative; and Young Canada Works for Urban Aboriginal Youth.

Industry Canada – Call (613) 954-4064 or see Web site at http://www.abc.gc.ca.

- Aboriginal Business Canada – Promotes the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans Canada – Contact the Aboriginal Affairs Directorate at (613) 993-1917.

- Aboriginal Fisheries Strategy (AFS) – Increases Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources Canada – Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865.

- Aboriginal Model Forest; First Nation Forestry Program; Canada Lands Surveys-Land Claims; CANMET Energy Technology Centre; Enhanced Aboriginal Involvement Strategic Initiative; Action Plan on Climate Change; Commercial Building Incentive Program; and capacity building grants/ initiatives in resource management.

Justice Canada – Contact the Aboriginal Justice Directorate at (613) 941-9298 or the Program Branch at (613) 957-3180.

- The Aboriginal Justice Strategy; Legal Studies for Aboriginal People Program (LSAP); Youth Justice Renewal Initiative (Aboriginal Community Capacity Building); and The Native Courtworker Program (provides Aboriginal people involved in the criminal justice system with non-legal advice and information).

Privy Council Office – For matters related to Indian Specific Claims, contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 945-1515 or see Web site at http://www.indianclaims.ca; for any other matters, contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office).

- Aboriginal Self-Government Negotiations; *Gathering Strength*: Canada's Aboriginal Action Plan; Indian Specific Claims Commission.

National Defence – Contact Corporate Services at (613) 992-6033.

- Bold Eagle Program; Canadian Forces Aboriginal Entry Program; Canadian Rangers Program; Junior Canadian Ranger Program; HEADSTART Program.

Correctional Services – Contact CSC at (613) 943-0493 or visit Web site at http://www.csc-scc.gc.ca.

- Aboriginal Treatment and Healing Programs; Aboriginal-Specific Health Strategies; Research projects on Aboriginal Reintegration; Aboriginal Healing Lodges; Halfway House for Aboriginal offenders; National Aboriginal Employment Strategy; Elders working in institutions and in the community; Aboriginal Liaison Services in federal institutions; Support to Native Brotherhood and Sisterhood Groups; Aboriginal Offender Employment and Job Placement; and Aboriginal Gangs Reintegration Project.

Section VI — Annexes

Financial Information

The following financial summary tables (Tables 1–7) provide additional details with respect to the department's utilization of financial resources.

Table 1 – Summary of Capital Spending by Program and Business Line

($ millions)	Forecast Spending 2001–02	**Planned Spending 2002–03**	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	512.4	**538.9**	494.0	497.2
Claims	0.4	**13.8**	1.0	-
Sub-total	512.8	**552.7**	495.0	497.2
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	4.6	**10.4**	4.8	3.7
Administration Program				
Administration	5.0	**5.0**	5.0	5.0
Total Capital Spending (Department)	522.4	**568.0**	504.8	505.8
Canadian Polar Commission	-	-	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 – Details on Major Capital Project Spending (projects valued at $15 million and over)

($ millions)	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to March 31, 2002	**Planned Spending 2002–03**	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05	Future Year Spending Requirement
Indian and Inuit Affairs Program*						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	143.1	104.4	**38.7**	-	-	-
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program - Docking Facilities	35.1	20.1	**3.0**	3.0	3.0	6.0
Inuit Housing	25.0	10.0	**5.0**	5.0	5.0	-
Manitoba						
Barren Lands – Water and Sewer	16.6	0.4	**2.2**	2.6	0.1	11.3
Garden Hill – Water and Sewer	47.3	9.3	**-**	0.4	1.8	35.8
Sandy Bay – Water and Sewer	17.1	1.2	**-**	-	-	15.9
Red Sucker Lake – Water and Sewer	23.6	5.6	**0.3**	3.0	3.9	10.8
God's Lake – Water and Sewer	36.1	10.4	**-**	2.4	2.7	20.6
Oxford House – Water and Sewer	29.4	3.6	**-**	0.4	5.0	20.4
St. Theresa Point – Water and Sewer	44.8	14.4	**5.2**	3.7	2.0	19.5
Wasagamack – Water and Sewer	32.0	6.6	**-**	1.3	5.0	19.1
Sayisi Dene – Water and Sewer	15.9	5.0	**0.3**	2.2	2.3	6.1
Sub-Total (Infrastructure)	466.0	191.0	**54.7**	24.0	30.8	165.5
Education Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	1.1	**9.7**	5.6	1.5	5.0
Garden Hill School Phase II	31.2	26.8	**4.4**	-	-	-
Norway House School	35.2	3.9	**7.2**	3.4	11.5	9.2
Peguis School Phase II	23.2	17.5	**5.3**	0.4	-	-
Pine Creek School	17.0	0.6	**3.9**	6.8	2.5	3.2
Sapotaweyak School	16.5	-	**-**	1.0	1.0	14.5
Sub-Total (Education Facilities)	146.0	49.9	**30.5**	17.2	16.5	31.9
Total	**612.0**	**240.9**	**85.2**	**41.2**	**47.3**	**197.4**

Due to rounding, rows and columns may not add to totals shown.
* There are no major capital projects in other programs.

Table 3 – Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2001–02	**Planned Spending 2002–03**	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05
Grants				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	314.4	**330.1**	342.9	354.6
Claims	442.5	**371.6**	308.9	241.8
Sub-total	756.9	**701.7**	651.8	596.4
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	2.7	**0.7**	0.7	0.7
Administration Program				
Administration	-	**-**	-	-
Total Grants	759.6	**702.4**	652.5	597.2
Contributions				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	3,667.1	**3,853.0**	3,850.9	3,892.9
Claims	63.0	**70.5**	54.0	37.5
Sub-total	3,730.0	**3,923.5**	3,904.9	3,930.4
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	69.0	**66.3**	57.5	56.5
Administration Program				
Administration	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Total Contributions	3,799.5	**3,990.2**	3,962.8	3,987.3
Total (Grants + Contributions)				
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming	3,981.5	**4,183.2**	4,193.8	4,247.5
Claims	505.5	**442.0**	362.8	279.3
Sub-total	4,487.0	**4,625.2**	4,556.7	4,526.8
Northern Affairs Program				
Northern Affairs Programming	71.7	**67.0**	58.2	57.2
Administration Program				
Administration	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Total Transfer Payments (Department)	4,559.1	**4,692.7**	4,615.4	4,584.5
Canadian Polar Commission	-	**-**	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 4 – Details on Transfer Payments Programs

Objectives of Transfer Payment Programs by Business Line	Benefits / Results for Canadians
Indian and Inuit Programming ***(2002–03 Planned Spending: Grants $330.1 million; Contributions $3,853.0 million)*** To assist First Nations and Inuit communities in achieving their self-government, economic, educational, cultural, social and community development needs and aspirations. The Indian and Inuit Programming assists First Nations in building healthy, sustainable communities through provision of services and programs similar to levels provided to other Canadian residents by provincial, territorial and municipal governments (including education, social services and community infrastructure). It also fulfils many of Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to First Nations and Inuit people. **Claims** ***(2002–03 Planned Spending: Grants $371.6 million; Contributions $70.5 million)*** To achieve negotiated settlements of Aboriginal land claims. Such settlements resolve outstanding grievances, establish certainty to land title and access to lands and resources, create a climate that promotes economic development, and avoid time-consuming litigation. The settlement of a claim is not viewed as an end in itself, but rather as a beginning in which the Aboriginal people start to regain control of their destiny. Claims settlements provide a land base and financial package which establish a solid basis, and provide support for the department's *Gathering Strength* priorities of renewing the partnerships, strengthening Aboriginal governance, developing a new fiscal relationship and supporting strong communities, people and economies.	**Strong Communities, People and Economies** – strengthened and sustained economic development; increased self-sufficiency; improved health and safety. **Strengthened Aboriginal Governance** – governance capacity-building initiatives; self-government and claims agreements; devolved federal responsibilities. **New Fiscal Relationship** – effective fiscal relationships including new fiscal arrangements models and practical examples; new fiscal and statistical institutions; strengthened fiscal accountability; financial skills and capacity in First Nations. **Renewed Partnerships** – reconciliation and community healing/specific claims settlements; increased public awareness of Aboriginal issues; stronger working relationships with Aboriginal people and organizations; new approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit.
Northern Affairs Programming ***(2001–02 Planned Spending: Grants $0.7 million; Contributions $66.3 million)*** To promote the political, economic, scientific and social development of Canada's North; to assist Northerners, including Aboriginal groups, to develop political and economic institutions which will enable them to assume increasing responsibility within the Canadian federation; to effectively manage and regulate the sustainable development of the North's natural resources in preparation for devolution to the territorial governments; to preserve, maintain, protect and rehabilitate the northern environment; and to manage ongoing federal interests in the North, including federal northern policy, federal-territorial relations and claims and self-government implementation, and federal circumpolar activities.	**Managing Federal Interests and Promoting Northern Sustainable Development** – strengthening northern governance; a healthy human and natural environment; sustainable use of northern natural resources; fostering circumpolar co-operation.

Milestone Monitoring

The department has in place the appropriate systems to monitor and ensure the integrity of its transfer payment programs. Specifically, the department has developed various performance frameworks (e.g. *Gathering Strength*) and reporting vehicles (e.g.; annual reports on comprehensive claims and progress on *Gathering Strength*), which provide information on departmental performance to Canadians. The department also utilizes its internal audit and evaluation function to review programs and activities on an ongoing basis.

Table 5 – Non-Respendable Revenues

($ millions)	Forecast Revenue 2001–02	**Planned Revenue 2002–03**	Planned Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05
Indian and Inuit Affairs Program				
Indian and Inuit Programming				
Goods and services tax	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Return on investments:				
• Indian economic development fund	0.8	**0.8**	0.8	0.8
Recovery from guaranteed loans	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Refunds of previous years' expenditures	13.7	**13.7**	13.7	13.7
Adjustment of prior year's payables at year end	0.9	**0.9**	0.9	0.9
Privileges, licences and permits	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Proceeds from:				
• Sales	0.3	**0.3**	0.3	0.3
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Other non-tax revenue	-	**-**	-	-
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	16.6	**16.6**	16.6	16.6
Claims				
Return on investments:				
• Native claimants	6.1	**6.1**	6.1	6.1
Other non-tax revenue	5.5	**5.5**	5.5	6.3
Sub-total (Claims)	11.6	**11.6**	11.6	12.4
Sub-total (Indian and Inuit Affairs Program)	**28.2**	**28.2**	**28.2**	**29.0**
Northern Affairs Progarm				
Northern Affairs Programming				
Goods and Services Tax	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Return on investments:				
• Norman Wells Project profits	45.0	**42.0**	38.0	32.0
• Other	1.4	**1.4**	1.4	1.4
Refunds of previous years' expenditures	0.9	**0.9**	0.9	0.9
Adjustments of prior year's payables at year end	1.4	**1.4**	1.4	1.4
Canada mining	9.4	**55.9**	55.9	55.9
Yukon quartz mining	0.5	**0.5**	0.5	0.6
Placer mining fees	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Quarrying royalties	0.3	**0.3**	0.3	0.3
Coal leases	-	**-**	-	-
Metallic and non-metallic	-	**-**	-	-
Oil and gas royalties	48.1	**50.5**	40.8	35.8
Oil and gas forfeitures	0.6	**0.6**	0.6	0.6
Forestry	0.3	**1.1**	1.1	1.1
Land, building and machinery rentals	0.8	**0.8**	0.8	0.8
Land use fees	0.5	**0.5**	0.5	0.5
Other fees, rentals, licences	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Proceeds from:				
• Sales	0.1	**0.1**	0.1	0.1
• Disposal of surplus Crown assets	-	**-**	-	-
Other non-tax revenues	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Sub-total (Northern Affairs Program)	109.9	**156.8**	143.1	132.2

($ millions)	Forecast Revenue 2001–02	**Planned Revenue 2002–03**	Planned Revenue 2003–04	Planned Revenue 2004–05
Administration Program				
Administration				
Refunds of previous years' expenditures	0.1	**0.1**	0.1	0.1
Adjustments of prior year's payables at year end	-	-	-	-
Service and service fees	-	-	-	-
Proceeds from disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-
Other non-tax revenues	-	-	-	-
Sub-total (Administration Program)	0.2	**0.2**	0.2	0.2
Total Non-Respendable Revenues (Department)	138.3	**185.2**	171.5	161.3
Canadian Polar Commission	-	-	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6 – Net Cost of Programs for the Estimates Year

($ millions)	Programs			
	Administration	Indian and Inuit Affairs	Northern Affairs	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	105.3	5,051.7	195.3	**5,352.3**
Plus: Services Received without Charge				
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)				**22.9**
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS				**17.1**
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada				**0.9**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada				**15.7**
				56.6
Less: Non-respendable Revenue				**185.2**
2002–03 Net Cost of Program				**5,223.8**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 – Loans

($ millions)	Forecast Spending 2001–02	**Planned Spending 2002–03**	Planned Spending 2003–04	Planned Spending 2004–05
Indian and Inuit Affairs Program				
Claims				
Loans to native claimants	38.9	**31.9**	29.9	29.9
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	28.9	**43.1**	31.2	-
Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	0.4	-	-	-
Total (Department)	**68.1**	**75.0**	**61.1**	29.9
Canadian Polar Commission	-	-	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Government-wide Initiatives

1. Regulatory Initiatives

INAC is responsible for two separate yet equally important mandates: **Indian and Inuit Affairs** and **Northern Affairs**. This broad mandate is derived largely from the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act*, the *Indian Act*, territorial acts and legal obligations arising from section 91(24) of the *Constitution Act, 1867*; however, the department is responsible for administering over 50 statutes in total. Consequently, INAC's mandate is complex and its responsibilities encompass a broad range of services.

For a complete list of legislation administered by INAC please refer to http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_e.html.

For a list of regulations currently in force and Planned Regulatory Initiatives for 2002–03 please refer to http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_e.html.

You may also obtain this information by calling (819) 997-0380.

2. Sustainable Development Strategy (SDS)

The commitments in the departmental Sustainable Development Strategy (SDS) are incorporated throughout this document. A summary of all SDS commitments for 2002–03 can be found at http://www.inac-ainc.gc.ca. In addition, there are significant commitments in the SDS related to INAC's capacity to manage, raise awareness of and report on the SDS, as well as to improve the environmental performance of internal operations. Priorities in these areas are summarized below. A brief summary of these department-wide priorities, as well as those of the Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) and Northern Affairs Program (NAP), is also given below.

Department-wide SDS Priorities
In furthering its efforts to manage the SDS, INAC commits to establishing a comprehensive management and accountability regime based on the ISO 14000 management cycle. A detailed guide of the roles and responsibilities of all sectors and regions with respect to implementing, reporting progress and renewing the SDS will be produced and distributed as the basis for this approach. General efforts to raise awareness of the SDS and the concept of sustainable development will also be intensified. The Operations Committee, chaired by the Associate Deputy Minister, will be updated quarterly on SDS implementation with particular attention paid to the SDS management regime.

Greening Operations SDS Priorities
In fiscal year 2002–03, the department will develop an Environmental Management System (EMS) to guide "greening" operations and to assist in reporting progress on SDS commitments. As part of the EMS, a Web-based environmental awareness training package for employees will be launched as well as specific initiatives to "green" internal operations.

Indian and Inuit Affairs Program SDS Priorities
The 2002–03 SDS priorities for the IIAP include working towards consolidating INAC's approach to long-term community planning, including the development of a compendium of existing community planning models, "best practices" and highlights of successes. The IIAP also commits to the development of an Environmental Stewardship Strategy to address environmental management issues on reserve lands. Finally, under the *First Nations Land Management Act* (FNLMA), the IIAP commits to developing a draft Environmental Management Agreement and a draft environmental assessment process model for FNLMA communities.

Northern Affairs Program Priorities
The 2002–03 SDS priorities for NAP include harmonization of environmental assessment and regulatory processes, development of a long-term management plan for the remediation of contaminated sites, and provision of training to enable Northerners to take advantage of employment and business opportunities presented by escalating oil and gas exploration. On the circumpolar front, NAP will lead the development of an Arctic Council Capacity Building Strategy, participate in the organization of a Conference for Women of the Arctic in 2002, continue the initiative on the Future of Children and Youth of the Arctic, and take part in several bilateral projects in the Siberian federal district.

3. Service Improvement Initiatives

Results for Canadians commits the Government of Canada to measurable improvements in client satisfaction by 2005 for programs and services delivered by government departments. In this context, the department's Modern Comptrollership Action Plan has an ongoing focus on service improvement.

Building on the creation of the Service Improvement Branch and the Supporting Front Line Operations initiative, service improvement initiatives are incorporated throughout the 2002–03 Report on Plans and Priorities. The following table summarizes the expected results for these initiatives (❑ Operational ■ Collaborative):

Priority: Strong Communities, People and Economies	
Strengthened and Sustained Economic Development	*Planned Results 2002–03* ❑ Revision of Additions to Reserve (ATR) policy, to recognize that First Nations require a greater share of lands and resources and to assist First Nations in securing an adequate land base for building economic self-sufficiency and self-government. ■ Improvements in processing designations for specific commercial leasing opportunities, as well as general designations for possible leasing proposals, to promote economic development.
Increased Self-Sufficiency	*Planned Results 2002–03* ❑ Evaluate post-secondary programs (Post-secondary Student Support Program and the Indian Studies Support Program) in response to First Nations communities, First Nations and Inuit students and post-secondary institutions, with the goal of ensuring programs meet the contemporary needs of students to access post-secondary education. ❑ Based upon the National Policy Review of First Nations Child and Family Services, identify strategies, including the methodology for funding agencies, for improving the relevance and effectiveness of the program for incorporation into the renewed social policy framework. ■ Collaborate with First Nations partners and other federal departments to develop an integration model for children and youth programs. *Planned Results 2003–05* ■ With First Nations, assess the implementation of the Special Education program and adjust the program design as needed to ensure best results for students.

Priority: Strengthened Aboriginal Governance	
Governance Capacity-Building Initiatives	*Planned Results 2002–03* ❑ Strategic allocation of funding to support governance initiatives such as the streamlining of self-government. ■ Governance legislation and development of new models and processes to support First Nations aggregations, nation rebuilding, constitutions and draft laws.
Self-government and Claims Agreements	*Planned Results 2002–03* ❑ Streamlining of internal processes for negotiation and approval of self-government and comprehensive claims agreements and focusing on those negotiating tables that are producing promising results. *Planned Results 2003–05* ❑ Updating and evolution of self-government and comprehensive claims policy framework.
Priority: New Fiscal Relationship	
Strengthened Fiscal Accountability	*Planned Results 2002–03* ❑ The proposed First Nations Governance legislation framework will support and facilitate more effective and transparent accountability. *Planned Results 2003–05* ■ Consistently strong financial management practices and accountability to First Nations' members through legislation, regulations and community capacity building following from the First Nations Governance initiative.
Priority: Renewed Partnerships	
Increased Public Awareness of Aboriginal Issues	*Planned Results 2002–03* ❑ Develop and promote communications products that focus on basic Aboriginal issues and culture, targeted to younger audiences. *Planned Results 2003–05* ■ Streamline access to, and improve First Nations' awareness of, Government of Canada programs and services.

Priority: Effective Management of Federal Interests in the North

Sustainable Use of Northern Natural Resources

Planned Results 2002–03

- ❑ Complete work with industry and regulatory agencies to develop and publish a series of regulatory road map guides for oil and gas activities in N.W.T. regions and the Beaufort Sea.

Planned Results 2003–05

- ❑ Implement the Northern Operating Environment initiative, to clarify federal responsibilities, harmonize federal, territorial and board regulatory activities, and resolve regulatory issues associated with the administration and control of natural resources and associated infrastructure.

Priority: Government On-Line (GOL)

Improving Canada's Single Window Aboriginal Service Delivery Channel

Planned Results 2002–03

- ❑ Improve department Internet site in compliance with the Common Look and Feel guidelines to provide better accessibility to visually impaired users.
- ❑ Re-engineer processes for reporting transfer payments and information sharing, and streamline process for on-line Indian registration service delivery under Government On-Line.
- ❑ Enhance Internet presence through improved navigation of departmental Web site and increased availability of information on-line.
- ❑ Continue enhancements of the Aboriginal Canada Portal in areas such as updating new federal, provincial, territorial, community based information and leveraging new technologies to better promote Aboriginal products, services, community success stories, culture and centralised access to Aboriginal on-line services.
- ❑ Continue implementation of the Electronic Document Management System to facilitate on-line content management of text-based information in support of Government On-Line goals.
- ■ Develop a modern and more secure Certificate of Indian Status Card and associated delivery mechanisms (this is a Government On-Line project). This project, a partnership with Treaty 7 Tribal Council and the Government of Alberta, provides protection for First Nations, provincial and federal governments against fraudulent use associated with benefits from Indian Status and also allows First Nations individuals to access registration services on-line.

Planned Results 2003–05

- ■ Transform business processes and redesigned systems for on-line delivery of key departmental programs and services, in accordance with the schedule outlined in the departmental Government On-Line Plan (http://www.ainc-inac.gc.ca/gol-ged/index_e.html).

Collective Initiatives

Collective Initiative	Partner(s) / Funding Allocated by Partner(s)	Planned Results
First Nation Water Management Strategy		
Goal: To enable First Nations access to clean, safe and secure water supplies. **Implementation Date:** Actions on some components of the Strategy have already begun. However, the Strategy will establish short-, medium-, and long-term actions. **Reporting Date**: Results will be reported starting in the 2002–2003 Performance Report.	■ Health Canada. ■ Environment Canada. **Note:** Funding to be determined as part of the Strategy.	■ Implementation of national water standards in First Nation communities. ■ Capital upgrades to on-reserve water and wastewater facilities to meet federal and/or provincial standards. ■ Expansion and enhancement of operator training to ensure the safe operation of water and wastewater systems. ■ Strengthening of waterworks operating practices. ■ Establishment of protocols for emergency responses. ■ Increased First Nation awareness. ■ Improved accountability and reporting mechanisms.
First Nations and Inuit Youth Employment Strategy (FNIYES)		
Goal: To help equip First Nations and Inuit youth with the necessary skills and experience they need for the future labour market and to help them make the transition from school to work. **Implementation Date:** Ongoing. **Reporting Date**: The results are reported on an annual basis.	■ Human Resources Development Canada (Youth Employment Strategy). ■ First Nations and Inuit organizations and communities. **Note:** Funding of $24 million (through Human Resources Development Canada).	■ The creation of an anticipated 24,000 career opportunities for First Nations and Inuit youth in the five FNIYES programs.

Collective Initiative	Partner(s) / Funding Allocated by Partner(s)	Planned Results
Knowledge Sharing Infrastructure (KSI) Project		
Goal: To provide a mechanism for the promulgation of First Nations "best" financial and administrative practices to support effective, economic and timely governance development; comparable to other governments and appropriate to First Nations culture and needs. **Implementation Date:** Phase 1 to be completed in 2002–2003. **Reporting Date**: Results will be reported starting in the 2002–2003 Performance Report.	■ Aboriginal Financial Officers Association of Canada (AFOA). ■ Global Development Group of CARE-Canada.	■ The AFOA will be a prototype national virtual First Nation organization with reach to its membership, most often in non-urban settings. KSI content will reflect member priority professional development and support needs.
First Nations Fiscal Institutions (FNFI) Legislative Initiative		
Goal: To set out in statute a First Nation Real Property Tax (RPT) and bond market borrowing regime and create four national fiscal institutions to support these regimes, support the fiscal dimensions of governance, and position First Nations to help develop new revenue and transfer options with other governments. **Implementation Date:** Policy approval to be sought for legislation in 2001–2002. **Reporting Date**: Results will be reported starting in the 2002–2003 Performance Report.	■ National Table on Fiscal Relations. ■ Indian Taxation Advisory Board (ITAB). ■ First Nations Finance Authority (FNFA). ■ Municipal Finance Authority of BC (MFA-BC). ■ Statistics Canada. ■ Health Canada. ■ Department of Finance.	■ A more robust, transparent and streamlined RPT system with better rate payer representation. ■ Access to the debenture market by First Nations. ■ Improved First Nations representation in Statistics Canada public survey data and improved local systems for decision-making and accountability.

Collective Initiative	Partner(s) / Funding Allocated by Partner(s)	Planned Results
Developing a Common Accountability Framework in Support of First Nations Governance Initiative		
Goal: A government-to-government fiscal relationship with First Nations in support of new legislation and supporting regulations. Accountability requirements of government departments would be coordinated and use a common framework where possible. **Implementation Date:** Target fiscal year 2003–2004. **Reporting Date**: Initial reporting possibly in the 2001–2002 Performance Report.	■ Virtually all government departments which provide funds to First Nations as reflected in the Estimates. **Note:** No funds allocated at the moment and may not be necessary.	■ Initiative will look at common funding agreement including common reporting requirements (e.g. audit), a common intervention policy, coordinated capacity building among departments.
First Nations and Inuit Transfer Payment Project		
Goal: To implement a re-engineered Grants and Contributions business process that will assist in developing business and service standards and streamlining the back-end business processes. **Implementation Date:** 2004. **Reporting Date**: Results will be reported starting in the 2002–2003 Performance Report.	■ Present Steering Committee members include Health Canada and Canadian Heritage. **Note:** No funds allocated to date.	■ The provision of key on-line transactional services that include application and approval of funding, electronic scheduling and adjustment of cash requirements, transfer of funds, and financial and non-financial reporting to meet performance and accountability requirements.

Collective Initiative	Partner(s) / Funding Allocated by Partner(s)	Planned Results
Aboriginal Canada Portal (www.aboriginalcanada.gc.ca)		
Goal: Work together with seven federal departments and six National Aboriginal Organizations to identify new on-line information and services requirements towards improving Canada's single window Aboriginal service delivery channel as well as increasing better awareness among all Canadians of Canada's Aboriginal peoples history, culture and community developments. **Implementation Date:** Ongoing. **Reporting Date**: The results are reported on an annual basis.	■ Industry Canada. ■ Canadian Heritage. ■ Health Canada. ■ Human Resources Development Canada. ■ Communications Canada. ■ Foreign Affairs International Trade Canada. ■ Natural Resources Canada. ■ National Aboriginal Organizations.	■ Enhanced provincial and territorial information linkages. ■ Enhanced aboriginal community information linkages. ■ Development of a new on-line aboriginal products and service display. ■ New multi-media features to better showcase and communicate aboriginal community and cultural developments. ■ Integration of aboriginal language functionality. ■ Promotion and marketing of aboriginal community success stories.
Connecting Aboriginal Canadians		
Goal: The department will continue to champion and partner with other key departments to encourage and facilitate the deployment of telecommunications infrastructure to Aboriginal communities throughout Canada and increase the awareness of the social and economic benefits the information highway may deliver to these communities. **Implementation Date:** Ongoing. **Reporting Date**: The results are reported on an annual basis.	■ The department will continue to work with other departments, provincial/territorial stakeholders, telecommunications service providers, aboriginal non-government organizations and communities.	■ Annually measure and monitor basic toll-free and high-speed Internet Infrastructure deployment to these communities. ■ Undertake an annual national Connecting Aboriginal Canadians conference to: learn from, disseminate and share community connectivity "best practices"; identify new opportunities and challenges in telecommunications access, digital content development and marketing, e-applications and e-skills and training developments; and, forge new partnerships between all stakeholders.

Other Initiatives Contributing to Results for Canadians

Planned Results (❑ Operational ■ Collaborative)

Exemplary Workplace

Aboriginal Representation Within a Dynamic and Skilled Work Force

Planned Results 2002–03

- ❑ Complete review of Aboriginal workforce recruitment and retention program, and of strategies to position INAC as an Employer of Choice.
- ❑ Implement the Employment Equity Action Plan with continued focus on the recruitment, advancement and retention of Aboriginal persons, persons with disabilities, members of visible minorities and women.
- ❑ Continue the Aboriginal Auditors Development Program.

Modern Comptrollership

Sound Management Practices

Planned Results 2002–03

- ❑ Develop operational planning templates, to ensure consistent planning and reporting of key activities.
- ❑ Enhance communications between management and front-line staff, to foster more consistent operations.
- ❑ Develop a dedicated Web site for front-line staff, with tools and information to better serve First Nations, Inuit and Northerners.
- ❑ Implement a Human Resources (HR) planning framework consistent with the Human Resources Modernization initiative, to focus on specific functional communities, examine key issues and challenges, and develop recommendations to address specific community needs.
- ❑ Develop a departmental action plan to address changes outlined in the Human Resources Modernization initiative.
- ❑ Strengthen risk management through development and implementation of an Integrated Management of Risk Framework that will provide guidance on structures, processes and policy requirements, to identify the corporate risk profile so that significant risk factors are both understood and well managed, and to advance a more systematic approach to risk management. The department will continuously evaluate and monitor risk management practices to ensure that they are relevant to INAC's specific circumstances and mandate and that due diligence has been exercised.
- ❑ Continue to improve and modernize the overall state of comptrollership, relative to the department's baseline position and to accepted policies and standards, through operation and monitoring of the Modern Management Practices Action Plan. Substantial components of this plan will be implemented in 2002.

- ❑ Implement Integrated Management of Risk (IMR) policy at the planning level.
- ❑ Continue work with programs to embed the principle of evaluation into management.
- ❑ Continue implementation of initiatives to lessen environmental impact of departmental operations in support of the SDS 2001–2003.
- ■ Foster continuous learning by developing and promoting the use of learning centres and career services across the department, and by developing competency profiles for main communities of practice within INAC.
- ■ Improve overall ability of employees by providing feedback, targeted learning and learning opportunities through events, community-of-practice workshops and electronic modules.

Planned Results 2003–05

- ❑ Prepare Internal Audit for implementation of Assurances Services in 2003–04.
- ❑ Continue to improve the state of management practices, to achieve a more advanced and integrated level of comptrollership by 2004–05, guided by performance indicators and anticipated results put forth in the Modern Management Practices Action Plan.
- ❑ Promote the establishment of strong communities of practice within INAC.
- ❑ Develop an informal resolution process in partnership with unions, to address complaints as a result of Universal Classification Standard (UCS).
- ■ Enhance HR's ability to service personnel more effectively by providing a range of electronic services.
- ■ Implement recruitment, retention and development strategies to address demographic challenges identified through HR planning exercise.
- ■ Implement UCS and conversion consistent with Treasury Board Secretariat direction.

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-19

ISBN 0-660-61797-8

Affaires indiennes et du Nord Canada
et
Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2002–2003

Rapport sur les plans et les priorités

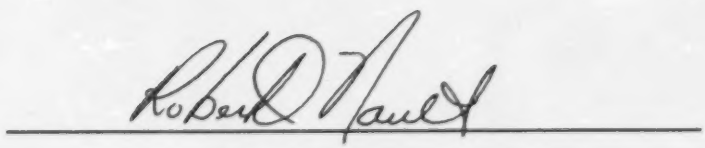

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I : Les messages 1
Le message du ministre 1
La déclaration de la direction 3

Section II : La raison d'être 5
Un aperçu stratégique – Affaires indiennes et du Nord Canada 5
Les cercles d'influence 8
La structure de rapport 9
Les principaux partenaires de la prestation conjointe 10
Le profil de la population autochtone au Canada 11

Section III : Les plans et les priorités par résultat stratégique 13
Affaires indiennes et du Nord Canada 13
La Commission canadienne des affaires polaires 45

Section IV : L'organisation 49
Les résultats stratégiques et les secteurs d'activité 49
L'obligation de rendre des comptes – L'organisation et les secteurs d'activité 51
Les dépenses prévues 52

Section V : Autres renseignements 53
Les sources d'information additionnelle 53
Les partenaires de la prestation conjointe/Ministères ou organismes fédéraux 54

Section VI : Annexes 57
Renseignements financiers 57
Les initiatives à l'échelle du gouvernement 65
Les initiatives collectives 70
D'autres initiatives bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes 74

Section I — Les messages

Le message du ministre

Conformément au discours du Trône, dans lequel notre gouvernement a affirmé qu'il créerait des possibilités dont les Autochtones pourraient profiter, nous nous engageons à raffermir notre relation avec eux et à nous attaquer à leurs problèmes les plus urgents. Le passé a laissé des séquelles, mais nous sommes fort encouragés de constater que nous l'avons surmonté et qu'une nouvelle réalité prend forme. Il y a du changement dans l'air, un changement qui apporte avec lui un ensemble intégré de priorités en matière d'édification des économies et des collectivités, un changement qui remet aux mains de leurs membres les instruments d'une qualité de vie meilleure.

L'un de ces instruments est une saine gouvernance. Au nombre des grandes priorités de l'an dernier et de celui qui vient se trouve l'initiative *Les collectivités d'abord : la gouvernance des Premières nations*. Nous sommes déterminés à établir les fondements d'une gouvernance crédible, responsable et autosuffisante. La mesure relative à la gouvernance procurera aux Premières nations l'assise voulue pour renforcer leurs collectivités et améliorer leur qualité de vie. D'autres projets viendront favoriser l'amélioration de la gouvernance, notamment la création du fondement législatif nécessaire aux institutions financières des Premières nations, la mise sur pied d'un organisme indépendant de règlement des différends et l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

L'élan donné par le Ministère au développement économique s'est traduit par la réussite de nombreuses entreprises autochtones. Les dirigeants non autochtones découvrent le potentiel considérable des Autochtones – non seulement comme marchés éventuels, mais aussi comme partenaires et associés dans des coentreprises. Nous assistons à un puissant regain de l'esprit d'entreprise chez les collectivités des Premières nations et l'une de nos priorités sera de continuer à l'alimenter.

La population autochtone du Canada est jeune et en pleine expansion. Plus que tout autre segment de cette population, les enfants et les jeunes peuvent tirer profit de nos efforts et, comme l'éducation est un élément essentiel de la réussite, il est impératif que nous collaborions pour procurer aux Premières nations les outils qui permettront d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Plus de 30 000 Autochtones possédant un diplôme universitaire forment aujourd'hui le noyau d'une nouvelle classe de gens d'affaires dynamiques et une nouvelle génération de leaders de haut calibre.

Le Ministère est résolu à combler les besoins fondamentaux des Autochtones en matière d'emploi, de logement et d'infrastructure. Nous continuerons donc à faire en sorte que les programmes sociaux bénéficient à ceux qui en ont le plus grand besoin.

Le règlement des revendications territoriales crée un climat stable et propice à l'investissement sur les terres des Autochtones et dans les régions avoisinantes. Il précise la propriété des terres et des ressources et procure aux Autochtones un solide fondement pour exercer la gouvernance et saisir les débouchés commerciaux. La simplification des processus de négociation des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale comptera donc parmi nos priorités cette année.

Il est aussi capital pour nous de travailler avec la population du Nord, tant les Autochtones que les non-Autochtones. Nous devons veiller à ce qu'ils participent à la prise des décisions qui influenceront si profondément l'avenir de leurs territoires. Nous nous concentrons sur la mise en place d'un régime qui permettra de réglementer les projets d'exploitation dans le Nord, en particulier un projet de gazoduc, ainsi que sur la réalisation de progrès dans le transfert des responsabilités.

Ces priorités nous guideront tout au long de l'année à venir. Elles nous apporteront de formidables occasions de travailler main dans la main avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord pour qu'ils puissent bénéficier d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens et Canadiennes. Nous sommes déterminés à créer des débouchés et à les partager. S'il est certain qu'il nous reste beaucoup à accomplir avant d'atteindre pleinement cet objectif, il est tout aussi incontestable que nous ayons réalisé de grands progrès sur la voie d'un meilleur avenir.

La déclaration de la direction

La déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002–2003 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002–2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : C.A. Davis

Caroline Davis
Sous-ministre adjointe, Services ministériels

Date : 2002-02-26

Section II — La raison d'être

Un aperçu stratégique — Affaires indiennes et du Nord Canada

Conformément à l'objectif du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi qu'aux engagements énoncés dans le discours du Trône de janvier 2001 et le budget de 2001, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) cherche d'abord et avant tout à offrir une meilleure qualité de vie aux Premières nations, aux Inuit et aux gens du Nord.

Pour ce faire, nous poursuivons nos progrès vers la réalisation des quatre objectifs de *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (http://www.inac-ainc.gc.ca/gs/index_e.html) : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens; l'amélioration de la gouvernance autochtone; une nouvelle relation financière; le renouvellement des partenariats. À mesure que nous progressons, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche équilibrée et intégrée dans laquelle le développement économique sera intimement lié à l'évolution sociale. Nos efforts visent à rehausser le niveau de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits grâce à une participation économique fondée sur de solides assises de gouvernance, de capital humain et d'infrastructure.

Pour y arriver, nous entendons déployer des efforts dans l'immédiat et à moyen terme dans un certain nombre de secteurs, notamment les suivants :

Édification des capacités de gouvernance des Premières nations
Une saine gouvernance et des institutions solides et efficaces sont les éléments essentiels au développement économique des collectivités des Premières nations et à l'amélioration de leur qualité de vie. Bien que des progrès aient été réalisés dans l'avènement de la gouvernance par les Premières nations, d'énormes obstacles subsistent. Nous devons procurer aux Premières nations des instruments dignes du 21e siècle et mettre en place l'assise nécessaire pour que leurs dirigeants exercent une gouvernance durable et rendent des comptes à leurs commettants. Pour ce faire, il faut mener une série de réformes juridiques et institutionnelles comme la mesure relative à la gouvernance des Premières nations annoncée par le ministre, M. Nault, en avril 2001. Vous obtiendrez plus de renseignements sur la mesure relative à la gouvernance des Premières nations à l'adresse http://www.fng-gpn.gc.ca. Parmi les autres mesures prévues figurent la création d'institutions financières des Premières nations dotées d'un fondement juridique, l'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et une loi portant sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations. De plus, la mise sur pied d'un organisme indépendant de règlement des différends et d'autres commissions des traités contribuera à créer un environnement plus propice à l'avènement de la gouvernance.

Stimulation de l'économie
Pour rendre les économies des Premières nations, des Inuit et du Nord plus prospères, nous nous emploierons à établir une assise plus large et plus stratégique. Celle-ci reposera sur des partenariats avec les autres institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le secteur privé, sur une meilleure mise en valeur de nos atouts et sur le développement durable. Nous allons aussi étudier des façons de mieux relier nos programmes de développement économique à d'autres programmes ministériels, notamment les programmes d'amélioration des immobilisations et de l'infrastructure sur les terres de réserve, les programmes de gestion des ressources et les activités d'élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* dont on a déjà parlé. Pour les Premières nations, les conditions déterminantes d'une économie plus florissante seront l'édification de leurs capacités de gouvernance, l'aide qui leur sera apportée pour qu'elles puissent posséder leurs propres sources de revenu stable et à long terme, et l'accès à des sources de financement durables et abordable aux fins de développement.

Investissement dans la population grâce à l'éducation et aux réformes sociales
Il est essentiel d'offrir une éducation et des programmes sociaux de grande qualité pour que les personnes, les collectivités et les économies soient prospères. Nous nous efforcerons de procurer aux Premières nations les outils nécessaires pour améliorer l'éducation – de la tendre enfance jusqu'à l'entrée sur le marché de l'emploi – et de les aider à démontrer les résultats obtenus grâce aux dépenses. Nos efforts viseront aussi à faire en sorte que les programmes et les services sociaux bénéficient à ceux qui en ont le plus grand besoin, qu'ils tiennent compte des restructurations de programmes effectuées par les provinces et qu'ils favorisent l'obtention de résultats favorables et durables (par exemple, sur les plans de l'éducation et de la réforme de la sécurité du revenu).

Conclusion et mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et des accords sur l'autonomie gouvernementale
Le succès des négociations et de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale est un élément important du resserrement de la relation et de l'établissement d'une assise solide pour la gouvernance et le développement économique. Pour accélérer les progrès, nous chercherons à simplifier les processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Nous concentrerons aussi nos efforts sur les tables de négociation où l'on obtient des résultats prometteurs.

Progrès dans l'évolution politique et le développement durable dans le Nord
Nos travaux dans le Nord cibleront deux principaux domaines : la poursuite du transfert des responsabilités de type provincial et l'établissement d'un régime de réglementation plus efficace pour que le Nord soit exploité de façon respectueuse de l'environnement et qu'il permette d'attirer l'investissement.

Amélioration des services
À l'interne, nous relèverons les améliorations à apporter dans les secteurs d'activité et nous rationaliserons les opérations ainsi que la gestion financière pour tirer le meilleur parti possible des ressources financières actuelles.

Efficacité accrue des communications
Nous poursuivrons l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies ministérielles de communications pour assurer un partage efficace et opportun de renseignements exacts entre AINC et les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, ainsi qu'entre AINC et les autres Canadiens.

Tandis que le Ministère entreprend ces mesures, nous reconnaissons que les ressources financières sont limitées. La hausse du niveau de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord exige de mieux cibler et d'optimiser les ressources pour procurer à nos partenaires les instruments dont ils ont besoin afin d'utiliser plus judicieusement les ressources à leur disposition. Nous devons aussi reconnaître que les stratégies visant à améliorer la qualité de vie et à favoriser le développement durable ne doivent pas être élaborées isolément, mais plutôt en tenant compte de chacune d'entre elles, de manière à ce qu'elles se renforcent réciproquement. Les initiatives que nous venons de décrire ont été conçues en gardant à l'esprit ces réalités.

La Section III du rapport (à partir de la page 13) présente en détail nos plans et les résultats prévus pour l'horizon de la planification.

Les cercles d'influence

Le présent rapport s'articule autour des engagements pris par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en matière de résultats stratégiques. Son processus de planification fait référence à trois « cercles d'influence » dans lesquels le Ministère classe les résultats à court, à moyen et à long termes de ses activités.

Le **cercle opérationnel** concerne les activités courantes d'AINC, l'utilisation de ses ressources et le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. À ce niveau, les activités et les résultats ont pour but d'influer directement sur le niveau suivant, « le cercle de collaboration ». Les résultats sur le plan opérationnel comportent les consultations, l'élaboration de politiques, les activités, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation.

Le **cercle de collaboration** concerne le soutien fourni par les partenaires pour réaliser les buts, renforcer les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice aux initiatives. Les activités opérationnelles influent directement sur les résultats immédiats et intermédiaires obtenus au niveau du cercle de collaboration. Au nombre de ces résultats figure l'adoption de pratiques qui contribuent aux résultats stratégiques en fonction de collectivités et de secteurs cibles. Mentionnons aussi l'amélioration des capacités ou encore, une capacité et une volonté accrues de relever les principaux défis et de tirer parti des occasions de produire les résultats stratégiques. Ce sont aussi un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences, des réactions favorables de collectivités en cause ou encore une sensibilisation, une participation ou un engagement concernant des enjeux, des défis ou des possibilités majeurs. Ces résultats prennent aussi la forme d'un soutien de la part des gouvernements provinciaux, territoriaux et régionaux, des autres ministères du gouvernement ou d'autres groupes de partenaires et d'intervenants dans les grands dossiers. Il peut également s'agir d'ententes et de partenariats avec les Premières nations et l'industrie pour la mise en valeur des terres et des ressources.

Le **cercle global** fait à la fois référence aux circonstances actuelles qui influencent les résultats stratégiques et aux changements qu'il serait souhaitable d'y apporter. Même s'il s'agit souvent de circonstances sur lesquelles AINC n'a pas d'influence directe, il importe que le Ministère se concentre sur les activités susceptibles de favoriser l'apport de changements favorables à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats (ultimes) ou les priorités visés au niveau du cercle global sont, entre autres, des collectivités et des économies fortes et durables ainsi que des gens plus dynamiques; une meilleure gouvernance chez les collectivités autochtones et nordiques; une nouvelle relation financière et des partenariats renouvelés.

La structure de rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada		
Résultats stratégiques	**Priorités** (Résultats ultimes — au niveau global)	**Résultats prévus** (Résultats immédiats/ intermédiaires — résultats en collaboration; activités/ extrants — résultats opérationnels)
Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.	• Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens	pages 13–20
	• L'amélioration de la gouvernance autochtone	pages 20–24
	• Une nouvelle relation financière	pages 25–30
	• Le renouvellement des partenariats	pages 31–36
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	• La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord	pages 37–44

Commission canadienne des affaires polaires		
Résultat stratégique	**Priorités** (Résultats ultimes — au niveau global)	**Résultats prévus** (Résultats immédiats/ intermédiaires — résultats en collaboration; activités/ extrants — résultats opérationnels)
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	• L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires	pages 45–48

Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones épouse largement le principe d'un travail horizontal entre les ministères qui participent à la prestation des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 13 institutions fédérales, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones et leurs dépenses totales prévues s'élèvent à environ 7,5 milliards de dollars en 2002–2003 (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 du total des fonds versés aux réserves. Pour obtenir plus de renseignements sur ces ministères et organismes participants, veuillez consulter les pages 54–55.

Graphique 1

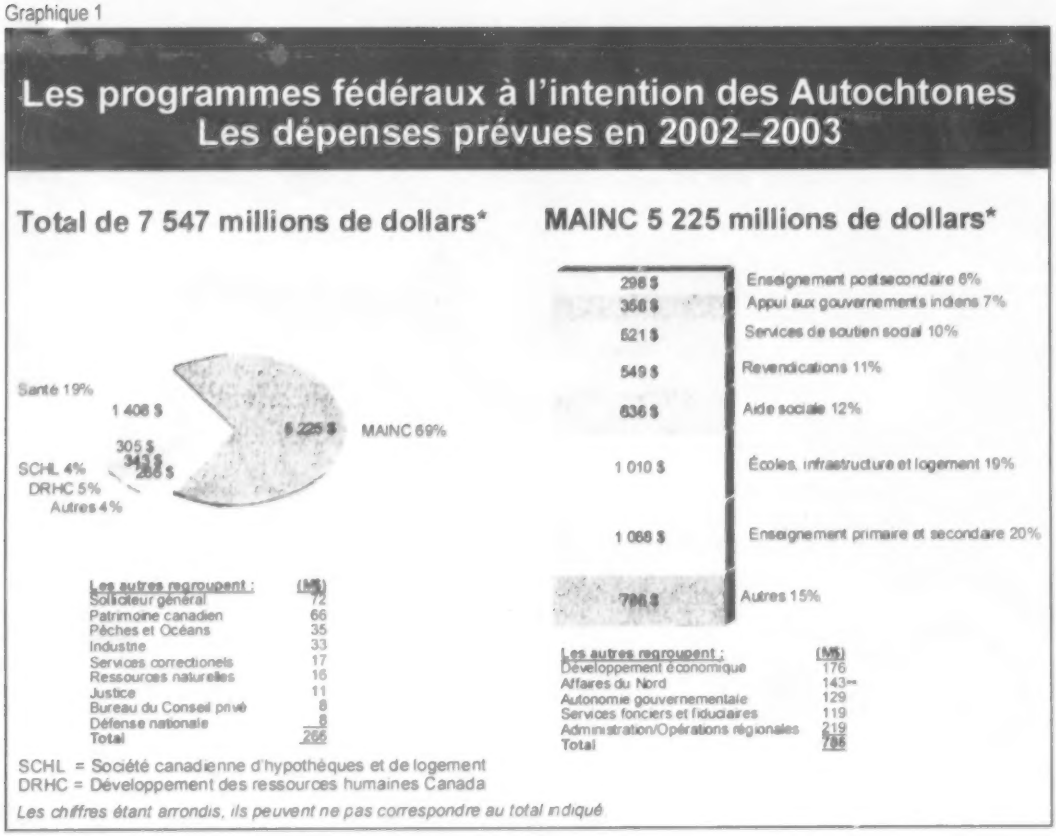

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement. Pour concilier les chiffres des dépenses d'AINC prévues en 2002–2003 qui sont indiqués aux pages 49, 51, 52 et 63 (5 352 millions de dollars), il faut ajouter 127 millions de dollars au total de 5 225 millions de dollars donné pour AINC dans le graphique 1. Les 127 millions de dollars reflètent le total des dépenses non budgétaires (75 millions de dollars) et la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui ne sont pas destinées aux Autochtones (52 millions de dollars).

** Illustre les programmes à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas exclusivement destinés.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Inuit et les Métis**. En outre, la *Loi sur les Indiens* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Act Indiens.*[1] Les **Métis** ont à la fois des ancêtres de souche européenne et des Premières nations et ils s'identifient eux-mêmes comme des Métis. Les **Inuit** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les principales responsabilités d'AINC à l'égard des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuit. Dans les réserves, le Ministère est chargé d'exécuter les programmes et les services de type provincial. Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuit et les autres collectivités autochtones à l'élaboration de solides structures de gouvernance ainsi qu'à la conclusion et à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique qui règne dans le Nord du Canada et de la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones[2], certaines de ces ententes touchent aussi les Métis établis au nord du 60e degré de latitude.

Les Indiens vivant dans les réserves représentent environ 61 p. 100 de la population des Indiens inscrits. On dénombre 435 100 Indiens inscrits vivant dans les réserves et 283 200 qui habitent en dehors des réserves[3]. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 6 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,7 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,6 p. 100 vivent en milieu rural, 16,9 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,8 p. 100 en région éloignée.

On s'attend à ce que le taux de croissance démographique des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmente de 30 p. 100 entre 2000 et 2010 par rapport à une croissance de 7,7 p. 100 dans l'ensemble de la population canadienne. Environ 41,1 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans, comparativement à 25 p. 100 dans la population canadienne. À mesure que vieillit ce groupe, les pressions se feront grandissantes sur l'emploi, le logement et d'autres services.

[1] Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

[2] Veuillez consulter http //www.inac-ainc.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

[3] Les projections de 1998 se fondent sur les données du Système d'inscription des Indiens pour l'année 2002.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 93 collectivités, dont la plupart abritent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuit. Cette large dissémination rend la prestation des services d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidants sont répartis sur tout ce territoire. La population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 âmes et celle du Yukon, à 31 000.

La population du Nord est jeune. Précisons que 45 p. 100 des personnes ont moins de 25 ans. Dans l'ensemble, les Autochtones représentent à peu près la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont rares. Les résidants inuits et des Premières nations reçoivent la majeure partie des programmes et des services dont ils bénéficient des gouvernements territoriaux. Les principaux moteurs de l'économie sont la fonction publique, les mines et, dans les Territoires du Nord-Ouest, les hydrocarbures. Partout dans le Nord, les pratiques et intérêts culturels, notamment sur les plans de l'intendance des terres et des récoltes, des arts et de l'artisanat traditionnels, demeurent d'importantes dimensions de l'économie.

Section III — Les plans et les priorités par résultat stratégique

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.

La priorité : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens (3 737 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Cette priorité consiste à renforcer les collectivités, les économies et les gens en apportant des changements positifs dans la vie des personnes et des collectivités — l'essence même de *Rassembler nos forces* — qu'il s'agisse de l'amélioration de la santé et de la sécurité publique, de la stimulation du développement économique ou d'autre chose.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Une économie plus dynamique et mieux soutenue
- Une plus grande autosuffisance
- Une meilleure santé et une sécurité accrue

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Sur les plans social, culturel et économique, les collectivités des Premières nations et des Inuit présentent des caractéristiques particulières. Celles-ci exigent que le gouvernement adopte une approche ciblée s'il veut respecter les engagements en matière de qualité de vie qu'il a énoncés dans le discours du Trône et le budget de 2001. Le gouvernement doit suivre une approche

holistique pour combler les besoins fondamentaux en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure de ces collectivités. Pour ce faire, il lui faut non seulement resserrer ses liens avec les Autochtones, mais aussi veiller à ce que les diverses institutions fédérales collaborent plus efficacement. Il lui est aussi nécessaire d'établir de meilleurs partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires.

Affaires indiennes et du Nord Canada et ses partenaires accordent la priorité au développement économique, à l'éducation, au soutien de l'infrastructure et à l'évolution sociale dans le but de mieux renforcer les collectivités et les économies et d'appuyer les gens. Pour que les membres des Premières nations et les Inuit puissent saisir les occasions actuelles de croissance et de développement économiques, ils doivent jouir d'un meilleur accès aux capitaux et aux marchés et d'un climat plus propice à l'investissement. Ils ont besoin d'outils pour établir des partenariats étroits avec le secteur privé ainsi qu'avec les provinces, les territoires, les autres institutions fédérales et les associations professionnelles. De plus, pour être capables de tirer profit des débouchés commerciaux, ces collectivités doivent être dotées d'une infrastructure économique appropriée et pouvoir prendre des mesures visant l'accroissement des compétences et de l'expérience de la main-d'œuvre.

L'éducation est essentielle au dynamisme social et économique d'une collectivité. AINC, en partenariat avec les Premières nations, s'emploie à relever les défis suivants : établir des normes appropriées; répondre aux besoins en éducation spécialisée; maintenir le pouvoir de s'inscrire aux programmes d'études postsecondaires malgré la hausse des frais de scolarité; assurer l'apprentissage permanent.

Les collectivités fortes sont celles qui peuvent s'appuyer sur une solide infrastructure. Les collectivités des Premières nations et des Inuit doivent constamment veiller à ce qu'il y ait des logements convenables, un approvisionnement suffisant en eau potable et des systèmes d'égout en bon état, sans oublier des sources d'énergie écologiques ainsi que des modes de transport et de communication efficaces. Ces éléments contribuent tous à assurer la santé et la sécurité communautaires, de même qu'à préserver la solidité du tissu social canadien. L'éloignement de nombreuses collectivités exige de trouver des solutions novatrices et concertées pour que les besoins soient satisfaits de manière abordable.

Le cœur d'une collectivité bat grâce au dynamisme et au soutien de ses membres. Les divers ministères et organismes fédéraux doivent adopter une approche concertée pour que l'élaboration et la prestation des programmes sociaux soient plus cohérentes – une approche qui assurera la mise au point coordonnée de solutions locales aux problèmes locaux. Les Premières nations sont aux prises avec des problèmes variés et, dans plusieurs cas, sérieux. Il faut une approche holistique, fondée sur la collectivité pour régler les effets persistants de la pauvreté, des réinstallations, du mécontentement et du désespoir social.

Pour régler ces problèmes de manière durable, AINC continuera d'aider les collectivités des Premières nations à renforcer leurs régimes de gouvernance, notamment par l'adoption de pratiques administratives plus transparentes et efficaces. Un régime de reddition des comptes qui assure une rétroaction aux collectivités des Premières nations et aux ministères partenaires permettra de mesurer conjointement et ouvertement les progrès accomplis.

Le cercle opérationnel
De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuit sont prêtes à l'expansion. Le principal défi opérationnel d'AINC est de soutenir les progrès dans ces collectivités en maintenant des normes et des stratégies appropriées qui permettront aux programmes de donner des résultats satisfaisants. Ces progrès seront alimentés par la coordination des efforts des ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des autres partenaires, ainsi que par des investissements directs dans des programmes de développement économique qui aident les Premières nations et les Inuit à participer à l'économie canadienne. Ces initiatives doivent être étayées par des programmes d'éducation et de formation qui apportent plus de compétences aux Premières nations. Elles s'accompagneront aussi de programmes de sensibilisation et de défense des intérêts qui se traduisent par la formation de partenariats stratégiques et de coentreprises, notamment avec le secteur privé.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes résolus à faire en sorte que les collectivités des Premières nations et des Inuit bénéficient d'une qualité de vie comparable à celle des collectivités avoisinantes, et à accroître leur autosuffisance grâce à un meilleur accès aux débouchés commerciaux. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuit, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres ordres de gouvernement sont essentiels pour atteindre ce but.

Nous assisterons à des progrès véritables dans le renforcement des économies, des collectivités et de leurs membres à condition d'établir des paramètres efficaces de développement ainsi qu'une approche intégrée et équilibrée. Ces paramètres doivent se fonder sur l'élaboration et la mise en œuvre, par AINC et ses partenaires, de solutions novatrices dans les domaines du logement et de l'infrastructure de base, des régimes d'éducation et de formation permanentes, ainsi que d'autres mesures comme celles portant sur la gouvernance et la gestion des ressources financières, foncières et autres. De plus, un accès élargi aux capitaux et un climat favorable à l'investissement aideront les collectivités à tirer parti des possibilités de croissance et de développement économiques et stimuleront la formation de partenariats régionaux, multipartites, et d'autres partenariats.

L'investissement dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens réduiront le coût des services de santé et d'autres services sociaux et contribueront au bien-être des populations dans les réserves sur tous les plans. Des investissements stratégiques dans le développement économique des Premières nations et des Inuit profiteront aux collectivités avoisinantes et à l'ensemble de l'économie canadienne tout en augmentant la stabilité et la croissance économiques dans les régions. La mise sur pied d'institutions favorisera l'autosuffisance des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que l'exercice d'une saine gouvernance et d'une reddition des comptes efficace.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Une économie plus dynamique et mieux soutenue

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Participation accrue des Premières nations et des Inuit aux débouchés offerts dans le secteur des ressources par un soutien aux initiatives stratégiques qui se traduisent par des entreprises viables et des possibilités d'emploi.
- ❑ Utilisation plus rationnelle et efficace des fonds permettant d'accroître le nombre de créations et d'expansions d'entreprises, grâce aux programmes d'accès aux capitaux propres d'AINC.
- ❑ Plus grande sensibilisation du milieu fédéral des acquisitions et du milieu des entreprises autochtones à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- ❑ Production d'outils régionaux pour inciter les entreprises canadiennes à embaucher plus d'Autochtones par l'entremise de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT).
- ❑ Révision de la Politique des ajouts aux réserves pour tenir compte du fait que les Premières nations ont besoin d'une part plus large de terres et de ressources et pour aider ces dernières à se garantir une assise territoriale suffisante pour en arriver à l'autosuffisance économique et exercer l'autonomie gouvernementale.
- ■ Amélioration de la catégorisation de possibilités particulières de location à bail commerciale et de la catégorisation générale des propositions de location à bail, dans le but de stimuler le développement économique.
- ■ Renforcement des institutions financières autochtones, des organismes de développement économique communautaire, des associations professionnelles et sectorielles autochtones, ainsi que de l'infrastructure économique, afin de rendre plus dynamique l'économie des collectivités.
- ■ Projets expérimentaux à capital de risque et cautionnement de soumissions au moyen d'un instrument de garantie d'exécution pour accroître l'accès aux capitaux privés.
- ■ Augmentation du volume des prêts au développement consentis par les institutions financières autochtones en collaboration avec Industrie Canada.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Poursuite des initiatives stratégiques qui permettront aux Premières nations et aux Inuits de mieux tirer parti des débouchés offerts dans le secteur des ressources, débouchés qui devraient se traduire par des entreprises viables et des emplois.
- ❑ Poursuite des mesures devant favoriser l'utilisation la plus efficace possible des ressources financières qui servent à la création et à l'expansion des entreprises et qui élargissent l'accès aux principales possibilités de développement économique régional.

- ❑ Achèvement des évaluations permettant de mettre à jour la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et le Programme de développement économique des collectivités.
- ■ Réalisation d'une auto-évaluation de l'IPAMT portant sur tous les aspects de l'emploi autochtone (aspects économique, social, géographique et communautaire, et milieu des entreprises canadiennes).
- ■ Progrès dans l'établissement de partenariats avec les Premières nations, le secteur privé et les autres gouvernements dans le but de partager les pratiques exemplaires et de réduire les obstacles au développement économique comme le manque d'accès aux capitaux, de compétences de la main-d'œuvre et d'infrastructures économiques.
- ■ Débouchés accrus dans le domaine du tourisme et du commerce international pour les entreprises autochtones.
- ■ Plus grande coordination et meilleure intégration des programmes et des services fédéraux.

Une plus grande autosuffisance

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Évaluation des programmes d'enseignement postsecondaire (le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et le Programme d'aide aux étudiants indiens), en réponse à la demande des Premières nations, des étudiants inuits et des Premières nations et des établissements postsecondaires; cette évaluation a pour but de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins actuels des étudiants qui veulent accéder aux études postsecondaires.
- ❑ Réalisation d'une évaluation du Programme de financement du soutien des bandes, qui permettra la mise à jour des autorisations relatives aux programmes.
- ❑ Détermination de recommandations et de pratiques exemplaires issue de l'initiative de Réforme de la sécurité du revenu (qui a pour but de modifier le présent régime d'aide social passif pour en faire un programme actif, axé sur les résultats), afin de les intégrer au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux.
- ❑ Utilisation des résultats de l'examen national des politiques sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de déterminer des stratégies, notamment les modes de financement des organismes, qui permettraient d'améliorer la pertinence et l'efficacité des Services. Dans un second temps, ces stratégies seront intégrées au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux.
- ■ Mise en œuvre, en collaboration avec les Premières nations, d'un nouveau programme à l'intention des étudiants des Premières nations ayant des besoins spéciaux.
- ■ Clarification des rôles et des responsabilités du Ministère en ce qui a trait à l'enseignement primaire et secondaire chez les Premières nations. Cette tâche, qui vise à donner suite au rapport du Vérificateur général (avril 2000), sera effectuée en collaboration avec les Premières nations.

- Élaboration, en collaboration avec les Premières nations, d'un cadre stratégique cohérent pour les programmes sociaux; cette tâche exigera que l'on vérifie si les autorisations relatives aux programmes et les mécanismes de reddition des comptes appropriés ont été mis en place.
- Poursuite de l'utilisation des ressources allouées à la réforme de l'éducation dans l'initiative *Rassembler nos forces*, pour améliorer la qualité de l'enseignement en salle de classe au moyen d'activités locales. Les résultats prévus sont une hausse du niveau de scolarité et du taux de diplômation chez les étudiants des Premières nations qui habitent dans des réserves.
- Collaboration avec les partenaires des Premières nations et les autres ministères fédéraux dans le but d'élaborer un modèle d'intégration des programmes destinés aux enfants et aux jeunes.
- Par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur la planification globale des collectivités (regroupant les Premières nations et AINC), progrès dans l'acquittement des engagements pris dans la Stratégie de développement durable 2001–2003 (SDD 2001–2003) concernant l'élaboration d'un répertoire des modèles actuels de planification des collectivités, des pratiques exemplaires et des exemples de réussite.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Révision des autorisations relatives au Programme d'appui aux gouvernements indiens, en vue d'établir un cadre approprié qui permettra aux Premières nations de gérer et d'exécuter efficacement les programmes et les services, et de bien se gouverner elles-mêmes.
- ❑ Mise en œuvre d'un cadre stratégique pour les programmes de développement social; ce cadre devra être conforme aux normes nationales tout en répondant aux besoins des collectivités.
- ❑ Avec les Premières nations, élaboration d'indicateurs de rendement pour les programmes concernant la qualité de vie, les services sociaux et l'éducation, ainsi que d'une stratégie conjointe pour faire un suivi à des fins statistiques.
- ❑ Production d'un rapport d'évaluation sommative de la Prestation nationale pour enfants pour en mesurer l'efficacité et les répercussions, en vue de présenter des recommandations pour de nouvelles orientations stratégiques.
- ❑ Progrès dans le respect de l'engagement pris dans la SDD 2001–2003 d'intégrer le processus décisionnel interministériel concernant la prestation des programmes et l'élaboration des politiques fédérales.
- Prise en considération des recommandations du rapport d'évaluation sur l'initiative de réforme de l'éducation de *Rassembler nos forces*.
- En collaboration avec les Premières nations, poursuite de la détermination et de la résolution des problèmes relatifs à l'écart entre le niveau de scolarisation des étudiants des Premières nations et celui des autres étudiants canadiens.
- Avec les Premières nations, évaluation de la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée et, au besoin, apport de modifications au programme pour faire en sorte que les étudiants obtiennent les meilleurs résultats possibles.
- Avec les Premières nations, examen de modèles d'intégration des services aux personnes âgées ou handicapées habitant dans leurs collectivités. Cet examen visera à offrir à ces personnes des services de qualité comparable à ceux offerts dans les collectivités en dehors des réserves par les provinces et les territoires.

Une meilleure santé et une sécurité accrue

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Poursuite de la réfection des réseaux d'aqueducs et d'égout dans les réserves et de leur prolongement jusqu'aux logements qui en sont dépourvus.

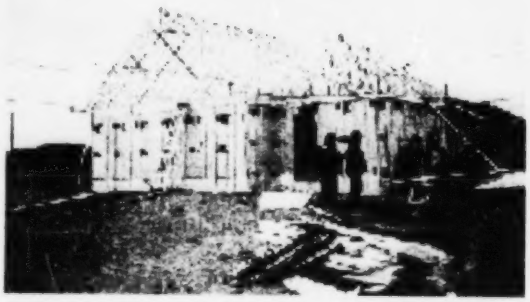

- ■ Achèvement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des eaux par les Premières nations en vue de procurer de l'eau potable à leurs collectivités. Celles-ci élaboreront la stratégie en collaboration avec Santé Canada, Environnement Canada et d'autres intervenants; la stratégie précisera les rôles et les responsabilités de toutes les parties en cause.
- ■ Poursuite des cours de formation sur l'exploitation sécuritaire et efficace des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées, l'amélioration des rapports et le resserrement des normes d'exploitation.
- ■ Dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites, collaboration avec les Premières nations dans le but d'élaborer une stratégie d'intendance environnementale des terres de réserve, conformément aux engagements pris dans la SDD 2001–2003 d'AINC.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ■ Poursuite de la réfection des réseaux d'aqueducs et d'égout en fonction des normes fédérales et provinciales actuelles, et du prolongement de ces services jusqu'aux logements qui n'en sont pas pourvus.
- ■ Mise en œuvre des améliorations apportées aux programmes d'aide au logement.
- ■ Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des eaux par les Premières nations, notamment l'aménagement des bassins versants et les pratiques de gestion durable des eaux. Ces deux volets prévoient la protection des sources d'eau, ainsi que toutes les démarches nécessaires pour que des aqueducs et des installations d'épuration des eaux soient en place et exploités conformément aux pratiques et aux normes de l'industrie. Il s'agit également d'assurer que la surveillance de la qualité de l'eau soit exercée en fonction des lignes directrices ou des normes établies. Il faut également faire en sorte que les Premières nations réagissent aux situations d'urgence selon les normes et protocoles établis et que ces collectivités soient sensibilisées à l'importance d'assurer la salubrité de l'approvisionnement en eau.
- ■ Mise en œuvre d'un programme de formation amélioré et d'un projet de remise d'un diplôme au personnel des Premières nations qui sera chargé des usines. On veillera ainsi à ce que les usines soient couramment exploitées de manière appropriée. Ces personnes sauront également réagir avec promptitude et efficacité durant les situations d'urgence concernant la qualité de l'eau.
- ■ Mise en œuvre de la stratégie d'intendance environnementale.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Le renforcement des collectivités, des économies et l'appui aux gens sont essentiels pour édifier des collectivités viables et réduire les écarts considérables qui existent entre les Premières nations, les Inuit et les autres Canadiens. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance sociale et un faible niveau d'instruction comptent au nombre des obstacles qui limitent les capacités des Premières nations et des Inuit à participer à toutes les facettes de la vie sociale au Canada. Le désespoir et la marginalisation des Premières nations et des Inuit, sur le plan individuel et collectif, affaiblissent le tissu social, politique et économique du Canada.

La priorité : l'amélioration de la gouvernance autochtone (968 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Dans l'amélioration de la gouvernance autochtone, nous insistons sur les programmes visant à instaurer l'assise nécessaire à une gouvernance durable et responsable. Au nombre des initiatives figurent l'appui au perfectionnement professionnel, ainsi que des réformes sur le plan législatif et institutionnel comme la mesure relative à la gouvernance des Premières nations. Nous nous efforçons également de procéder dans les plus brefs délais à la mise au point et à la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales. Ces initiatives visent à assurer que les collectivités autochtones disposent des ressources, des capacités et du soutien réglementaire nécessaires à l'amélioration de la gouvernance autochtone.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Des mesures d'édification des capacités de gouvernance
- Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales
- Le transfert des responsabilités fédérales

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

De nombreux obstacles nuisent à l'obtention des résultats souhaités. Mentionnons l'isolement et le faible poids démographique de nombreuses collectivités, la diversité des cultures ainsi que des perceptions de la gouvernance et des objectifs à cet égard. Il existe aussi, depuis longtemps, un déséquilibre des pouvoirs et une relation de dépendance. La propriété des terres et des ressources n'est pas toujours établie clairement et, par ailleurs, des problèmes de gestion foncière surgissent en raison de lacunes dans la réglementation. De plus, il est très difficile d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux,

territoriaux et autochtones. Des revendications territoriales restent en suspens et les questions entourant la conclusion des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernement sont des plus complexes. Le public ne comprend pas bien l'ampleur ni la nature des questions entourant l'autonomie gouvernementale, la gouvernance et les droits ancestraux.

Le cercle opérationnel
La quantité et la diversité des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales posent des problèmes majeurs, compte tenu des ressources limitées dont on dispose pour réaliser des progrès mesurables sur plusieurs fronts, notamment pour apporter du soutien à toutes les tables de négociation. De plus, la complexité et l'ampleur des questions que soulève la mesure relative à la gouvernance exigent l'appui et la participation de plusieurs ministères fédéraux. Il faut aussi établir des partenariats entre les Autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec le milieu universitaire pour procéder à des investissements stratégiques dans des projets portant sur l'édification des capacités, le perfectionnement professionnel et la gouvernance.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes résolus à édifier des gouvernements autochtones qui soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leur population et responsables de leurs actes. Ils doivent avoir les pouvoirs, les ressources et l'assise territoriale nécessaires pour procurer à leurs commettants la qualité de vie et les normes de service dont jouissent la plupart des autres Canadiens. La mesure relative à la gouvernance des Premières nations, ainsi que les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, contribuent à l'obtention de ces résultats.

Les Premières nations ont besoin des instruments voulus pour exercer une gouvernance efficace et responsable et pour s'engager dans la voie d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière qui s'ensuit permet aux Premières nations de procéder plus efficacement aux négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le projet pilote portant sur le pétrole et le gaz, les négociations sur les revendications territoriales globales et le Programme de perfectionnement professionnel améliorent les pratiques de gouvernance et de reddition des comptes des Premières nations parce qu'elles permettent d'établir des partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé et de créer un environnement propice au développement durable. En outre, ces initiatives aident les Premières nations à participer à la gestion des ressources naturelles et permettent d'établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés aux cultures autochtones.

Le règlement des revendications territoriales et l'accession à l'autonomie gouvernementale apportent des avantages aux Autochtones et à tous les Canadiens en conférant aux collectivités des Premières nations et des Inuit les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les ententes sur les revendications territoriales procurent la certitude quant à la propriété des terres et à l'accès aux ressources. À son tour, cette certitude facilite les transactions commerciales et stimule le développement économique.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère assume légalement la responsabilité de la gestion des baux et des autres instruments de cette nature dans les réserves. Il délègue cette responsabilité aux Premières nations par l'entremise du programme 53/60 (dont le nom fait référence aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui autorisent la délégation) ainsi que du Programme d'administration régionale des terres. Ces programmes laissent, aux gouvernements en évolution des Premières nations, un large éventail d'options foncières qu'il leur est possible de suivre avant d'accéder à l'autonomie gouvernementale ou de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. En guise de mesure provisoire préalable à l'exercice de l'autonomie gouvernementale, la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations peut procurer, à celles qui demeurent régies par la *Loi sur les Indiens*, les paramètres d'une gouvernance et d'une reddition de comptes efficaces.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Des mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Attribution stratégique de fonds pour édifier la capacité des Premières nations et des Inuit de traiter des questions relatives aux terres et aux ressources dans la négociation de traités.
- ❑ Attribution stratégique de fonds appuyant des mesures relatives à la gouvernance, comme la rationalisation du processus d'autonomie gouvernementale.
- ❑ Élaboration d'un cadre qui permettra aux Premières nations participant au projet expérimental et à d'autres intervenants de gérer les ressources pétrolières et gazières.
- ■ Hausse annuelle prévue de 5 p. 100 dans la participation des Premières nations au programme 53/60 et au Programme d'administration régionale des terres, ainsi que l'évaluation de ces deux programmes.
- ■ Recours aux services des administrations des Premières nations et des associations professionnelles comme la National Aboriginal Land Managers Association et l'Association nationale de foresterie autochtone, pour perfectionner les compétences des Premières nations en matière de gestion des ressources humaines et institutionnelles aux fins de la gouvernance.
- ■ Élaboration d'une loi sur la gouvernance ainsi que de nouveaux modèles et procédés facilitant le regroupement de Premières nations, la réédification de nations, l'élaboration de constitutions et la rédaction de projets de loi.
- ■ Création d'une association professionnelle nationale des agents d'élection des Premières nations et des conseils tribaux. L'association regroupera des agents agréés qui ne feront pas partie du Ministère, mais qui seront tout de même chargés d'organiser les élections tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*. La baisse du nombre de contestations d'élections présentées à AINC, ainsi que la hausse du nombre de membres des Premières nations participant à l'organisation de ces élections particulières et aux activités de gouvernance des collectivités, serviront d'indicateurs de rendement et d'efficacité.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ■ Une loi sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations pour celles qui ont participé au projet expérimental et d'autres.

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Approbation des lignes directrices et des mandats concernant les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- ❑ Préparation de matériel d'information publique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- ❑ Simplification des processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales, et redoublement des efforts pour appuyer les tables de négociation qui produisent les résultats les plus prometteurs.

La cérémonie de signature des ententes définitive et d'autonomie gouvernementale du Ta'an Kwäch'än Council, dimanche le 13 janvier 2002, à Whitehorse (Yukon). De gauche à droite : John Burdek, président du Ta'an Kwäch'än Council; Robert Nault, ministre d'AINC; Glenn Grady, chef héréditaire de Ta'an Kwäch'än Council; et Pat Duncan, première ministre du Yukon

- ❑ Mise en œuvre de mesures pour faire progresser les négociations de traités en vertu du processus des traités de la Colombie-Britannique.
- ■ Accomplissement d'étapes importantes aux tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les accords financiers.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise à jour et évolution du cadre stratégique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales.
- ■ Accomplissement d'étapes importantes aux tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les accords financiers.

Le transfert des responsabilités fédérales

Les résultats prévus en 2002–2003

- ■ Élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* à 30 autres Premières nations.
- ■ Pouvoirs et capacité de gestion accrus des terres et des ressources au sein des Premières nations régies par la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- ■ Meilleure gestion des terres et règlement des problèmes de gestion foncière (aux chapitres de l'environnement, des transactions et de l'arpentage, par exemple) par ces mêmes Premières nations.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Augmentation progressive du nombre de Premières nations ayant pleins pouvoirs sur la gestion de leurs terres et de leurs ressources en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- Réduction du nombre de problèmes de gestion foncière que le présent régime laisse sans solution, en raison de l'adhésion au régime de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- Création d'un institut commun des terres des Premières nations.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Si cette priorité n'était pas bien prise en charge, cela entraînerait des coûts économiques et sociaux élevés. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités contemporains, AINC devrait assumer des frais juridiques accrus pour régler les différends devant les tribunaux, tout cela sans compter le coût des avantages non concrétisés – comme la perte d'une mise en valeur durable des terres, des ressources et des capacités, ainsi que la perte d'investisseurs potentiels et de partenariats significatifs entre les Premières nations, les gouvernements, le secteur privé et d'autres citoyens du Canada.

L'absence de traités modernes nuit au développement durable de l'économie et des ressources, parce que la certitude que ces traités peuvent apporter quant aux droits de propriété et d'exploitation des terres et des ressources crée un climat plus propice à l'investissement et à une croissance soutenue.

Si on ne réussissait pas à améliorer le cadre de gouvernance en vertu de la *Loi sur les Indiens*, cela se traduirait pour les Autochtones par le maintien du *statu quo*, autrement dit par une participation insuffisante au processus décisionnel, des relations politiques instables, la persistance de la dépendance et le manque d'incitation au développement économique. La transition vers l'autonomie gouvernementale serait d'autant plus difficile pour les Premières nations et nécessiterait plus de temps que dans le cas contraire.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance, à la création d'emplois et au perfectionnement des capacités. Ils permettent aux Autochtones de jouir d'une meilleure qualité de vie et à leurs collectivités, d'être fières de leurs accomplissements et d'avoir foi en l'avenir.

La priorité : une nouvelle relation financière (7 millions de dollars en 2002–2003)

La description

La concrétisation d'une nouvelle relation financière aura pour résultats des relations intergouvernementales productives, notamment des relations financières avec des gouvernements des Premières nations et des Inuit pourvus des ressources institutionnelles et humaines nécessaires pour gérer les accords financiers; des mécanismes de gestion des accords financiers qui sont transparents, stables et prévisibles, et qui permettent aux collectivités de générer des recettes de source autonome; des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui rendent des comptes à leurs membres sur leurs pratiques de gouvernance et de gestion financière; et des pratiques de reddition des comptes à d'autres gouvernements qui aident les Premières nations et les Inuit à contribuer davantage à l'économie canadienne.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques
- De nouvelles institutions financières et de la statistique
- Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier
- Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Au nombre des facteurs qui influencent l'obtention des résultats souhaités figurent les conséquences de l'administration de la *Loi sur les Indiens* et de la dévolution qui se sont traduites par des capacités variables, chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuit, de gérer efficacement les structures financières et de gouvernance. À ce facteur s'ajoutent la petite taille et l'éloignement de bon nombre de collectivités et le degré de dépendance à l'endroit des fonds fédéraux. De plus, les sources de recettes autonomes sont limitées et les possibilités de développement économique se font rares dans une économie pourtant de plus en plus axée sur le marché, sans compter les contraintes imposées par la *Loi sur les Indiens* en ce qui concerne « l'argent des Indiens ». L'absence d'un cadre juridique approprié régissant l'obligation de rendre compte sur le plan financier ajoute à la complexité de l'administration des fonds publics et de la prestation des programmes et des services. L'évolution et l'instabilité des relations entre les Premières nations, les Inuit et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux influent aussi la réalisation des résultats souhaités. Enfin, la conjoncture économique dans les provinces et au pays a également de fortes répercussions sur l'atteinte des objectifs fixés.

De nombreux ministères fédéraux versent des fonds aux Premières nations et cette situation a entraîné, sur le plan de l'aide, le double emploi, la fragmentation et un manque d'efficacité. L'harmonisation des modalités de financement créerait un environnement moins complexe et moins onéreux pour la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats. Une telle harmonisation donnerait une perspective plus claire et plus complète de la relation entre le Canada et les Premières nations. Parmi les problèmes qui compliquent la concrétisation de relations financières de gouvernement à gouvernement, on peut mentionner la mise en œuvre de nouveaux modes de transfert financier plus souples, ainsi que la difficulté de conclure des accords financiers dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Il est aussi nécessaire que la population comprenne mieux que les nouveaux transferts financiers, les institutions qui en sont chargées et les exigences en matière de reddition de compte sont des moyens efficaces et durables d'améliorer les conditions socio-économiques des Premières nations et des Inuit; ainsi, la population leur apporterait son appui.

La *Loi sur les Indiens* est souvent perçue comme un cadre peu propice à la gouvernance contemporaine et aux relations financières. Elle limite l'accès aux capitaux et aux garanties et oblige AINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie. Elle limite les solutions de rechange pour la gestion des fonds des Premières nations et confère des pouvoirs considérables au ministre (par exemple, dans le domaine des biens intestats).

Il faut en outre amener les gouvernements et les membres des Premières nations et des Inuit à mieux comprendre que l'établissement de recettes de source autonome et le recours à ces recettes sont des moyens d'accroître les avantages économiques et de consolider la gouvernance. Il faut également rehausser la capacité institutionnelle des Premières nations et des Inuit de perfectionner leurs ressources humaines pour établir des recettes de source autonome et gérer les questions financières.

Des philosophies politiques divergentes concernant le changement posent une difficulté stratégique importante pour ce qui en est d'établir une nouvelle relation financière avec les Premières nations. L'approche graduelle et pratique est contestée par certains dirigeants des Premières nations qui privilégient la négociation d'un plan d'action axé sur les droits. Il est nécessaire de démontrer les liens entre les activités actuelles et leurs répercussions à long terme si on veut qu'une majorité vienne appuyer cette approche que nous préconisons.

Le cercle opérationnel

C'est un défi constant que de faire des investissements stratégiques qui se traduisent par une saine gouvernance, une reddition des comptes plus efficace, des capacités institutionnelles accrues et le perfectionnement des ressources humaines. L'établissement et le maintien de partenariats productifs avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit, d'autres gouvernements, les milieux universitaires et professionnels et d'autres intervenants sont d'autres tâches qui requièrent des efforts réguliers.

Les défis particuliers à la négociation et à la mise en œuvre de nouvelles relations financières comprennent la définition de mandats, de lignes directrices et de modalités appropriées de reddition des comptes dans les accords financiers pour les négociateurs de l'autonomie gouvernementale. Il faut également fournir un soutien efficace pour faciliter la tenue de négociations financières complexes, et le faire sans outrepasser les niveaux de ressources et les autorisations accordées. On doit de plus mettre sur pied de nouvelles institutions financières et de la statistique.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Nous sommes déterminés à contribuer à la création, au maintien et à l'appui de relations intergouvernementales efficaces, notamment au chapitre des relations financières. Il faut, pour ce faire, que les gouvernements des Premières nations et des Inuit soient pourvus des capacités institutionnelles nécessaires et d'un effectif capable de gérer les nouveaux accords financiers. Il importe également de disposer de modalités de transfert financier transparentes, stables et prévisibles qui favorisent la création de recettes de source autonome. Mentionnons en outre que les gouvernements des Premières nations et des Inuit doivent rendre des comptes à leurs membres ainsi qu'à d'autres gouvernements. De nouvelles relations financières permettront de mieux utiliser les ressources financières actuelles et, ainsi, d'exécuter les programmes essentiels et d'éliminer les obstacles à une participation plus active des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

L'exercice d'une saine gouvernance et d'une rigoureuse reddition des comptes dans les collectivités des Premières nations accroîtra la confiance du public envers leurs gouvernements. Il attirera la confiance des investisseurs et favorisera la formation de partenariats économiques. Cet exercice améliorera les conditions de vie en augmentant l'investissement et les possibilités d'emploi.

L'élaboration de l'infrastructure de partage des connaissances (IPC) aidera les Premières nations et les Inuit à mieux comprendre les marchés financiers et les modes de fonctionnement des autres gouvernements. Elle permettra la diffusion des meilleurs modèles de cadres financiers contemporains pour les Premières nations, des modèles adaptés à leurs cultures et à leurs besoins. Ces cadres favoriseront un usage judicieux des ressources limitées et créeront un environnement propice aux affaires. De plus, l'harmonisation d'une multitude de processus d'aide financière aux Premières nations créera un système administratif moins complexe et davantage susceptible de répondre aux exigences locales et intergouvernementales au chapitre de la reddition des comptes.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Approbation des lignes directrices et des mandats pour la négociation des accords financiers et de la gouvernance. Les lignes directrices aideront les négociateurs fédéraux de l'autonomie gouvernementale à expliquer aux Premières nations la position fédérale sur les paramètres fondamentaux régissant le financement de l'autonomie gouvernementale. Elles contribueront aussi à établir une nouvelle relation financière entre les gouvernements.
- ■ Poursuite du partage d'information et de l'analyse d'autres approches et modes de transfert financier, par l'intermédiaire de la Table nationale de discussion sur les relations financières et du groupe de travail sur les relations financières de la Colombie-Britannique, ainsi qu'en collaboration avec d'autres institutions fédérales et les partenaires autochtones et provinciaux s'il y a lieu.

- Établissement d'un cadre juridique et institutionnel au moyen d'une loi pour que les Premières nations puissent obtenir des capitaux abordables à long terme aux fins de développement, comme c'est le cas pour d'autres gouvernements locaux.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Modification des ententes de transfert financier pour qu'elles tiennent compte des principes du développement durable.
- Négociation et mise en œuvre d'accords financiers dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et la gouvernance; ces accords seront conclus à des tables de négociation régionales ou communautaires (par exemple, la table des négociations communes en Saskatchewan et celle des relations financières en Colombie-Britannique).
- Remaniement des modes actuels de transfert financier aux Premières nations pour en améliorer l'efficacité dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct.
- Élaboration de nouveaux modes de transfert financier efficaces, ainsi que d'exemples à l'appui.
- Mise en œuvre d'une politique fédérale sur le traitement des recettes de source autonome en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Mise en œuvre d'une entente de financement Canada–Premières nations prévoyant un instrument de financement unique et un cadre commun de reddition de comptes pour les ministères fédéraux qui versent des fonds aux Premières nations.

De nouvelles institutions financières et de la statistique

Les résultats prévus en 2002–2003

- Présenter une loi sur la création d'un ensemble intégré d'institutions publiques des Premières nations, semblables à celles de l'infrastructure financière dont bénéficient d'autres gouvernements, notamment une commission des finances des Premières nations, un conseil de gestion financière des Premières nations, une commission sur la fiscalité et un institut de la statistique.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Démarrage des activités d'institutions financières nationales qui favoriseront l'amélioration des services, la reddition des comptes et l'élaboration d'une infrastructure au sein des collectivités. Ces activités, qui porteront sur la gestion financière, la fiscalité, les emprunts, la collecte et l'analyse de données, seront effectuées en partenariat avec d'autres institutions fédérales, les organismes provinciaux et territoriaux, les milieux professionnels et universitaires et d'autres parties intéressées.

Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Approbation et mise à jour des lignes directrices et des mandats sur le financement et la reddition des comptes, en vue d'appuyer et de faciliter le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale.
- ❑ Reddition des comptes plus transparente et plus efficace exercée conformément au cadre prévu dans la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations.

- Conformité, par les gouvernements des Premières nations et des Inuit, aux exigences généralement acceptées en matière de vérification et de rapports financiers, comme le prouve le nombre d'états financiers acceptés sans réserve par des vérificateurs indépendants agréés.
- Amélioration de la reddition des comptes aux membres des Premières nations et des Inuit par leurs gouvernements, démontrée par la meilleure qualité des rapports financiers et la baisse du nombre d'allégations et de plaintes relatives à la mauvaise gestion financière.
- Recours à des pratiques de reddition des comptes plus efficaces au niveau local, comme le démontrent les évaluations de ces pratiques et de la gestion effectuées chez les Premières nations et les plans de développement qui repèrent les possibilités d'amélioration; hausse du nombre d'états financiers annuels des Premières nations qui respectent les normes de qualité et les échéances; préparation d'un plus grand nombre de plans de gestion corrective efficaces; et amélioration des normes relatives à l'établissement des budgets gouvernementaux, aux contrôles internes, aux rapports et à la vérification.
- Mise en place d'un régime d'imposition foncière des Premières nations par voie législative pour renforcer, en partie, la représentation des contribuables (résidentiels, commerciaux et industriels) et les mesures de recours.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Mise à jour constante des lignes directrices et des mandats à l'intention des négociateurs fédéraux, en se fondant sur les leçons apprises et une meilleure collecte des données, dans le but d'instaurer une autonomie gouvernementale transparente et efficace.
- Saines pratiques de gestion financière et rigoureuse reddition des comptes aux membres des Premières nations au moyen d'une loi, d'un règlement et de l'édification des capacités communautaires résultant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.
- Mise en œuvre d'un nouveau cadre législatif pour l'imposition foncière des Premières nations, comportant notamment des règlements et des structures institutionnelles renforcées.

Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations

Les résultats prévus en 2002–2003

- Allocation stratégique des fonds de *Rassembler nos forces* à des initiatives visant à améliorer les pratiques de gestion financière et de reddition des comptes à cet égard.
- Capacités accrues de gestion financière dans les collectivités, comme en feront foi la formation de gestionnaires financiers agréés ainsi que le processus d'agrément établi et approuvé par la collectivité.
- Participation accrue des Premières nations à l'élaboration de la capacité de gestion financière, concrétisée par des ententes de financement global bien gérées et un plus grand nombre d'accords de collaboration financière signés avec les Premières nations.
- Appui constant à l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA) dans l'élaboration de son programme professionnel visant à accroître le nombre d'agents financiers autochtones agréés et à augmenter ainsi l'expertise accessible pour une meilleure reddition de comptes et une gestion axée sur les résultats.
- Appui constant à l'AAFA du Canada pour édifier son infrastructure de partage du savoir, un réseau virtuel de perfectionnement professionnel constitué en partenariat stratégique avec le groupe de développement mondial de Care Canada. Cette infrastructure diffusera les « pratiques exemplaires » qui aideront les gouvernements des Premières nations à devenir plus transparents et responsables.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Soutien à l'évolution et à l'expansion de l'AAFA du Canada.
- ■ En collaboration avec les gouvernements des Premières nations, utilisation des fonds additionnels attribués au soutien aux bandes et à l'édification des capacités pour améliorer l'efficacité de la fonction publique des Premières nations et permettre la mise en œuvre de la loi et du règlement découlant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.
- ■ Perfectionnement professionnel des agents de l'AAFA pour qu'ils puissent offrir une formation dans les collectivités isolées des Premières nations de toutes les régions du Canada et qu'ils puissent les aider dans leurs activités financières grâce au Gouvernement en direct et à l'augmentation continue du nombre de membres de l'AAFA et des Premières nations devenant des agents financiers autochtones agréés.
- ■ Appui soutenu à la croissance à long terme de la communauté des agents financiers autochtones agréés, pour augmenter le nombre de professionnels financiers qualifiés.
- ■ Aide à la création de l'infrastructure de partage des connaissances qui favorisera le perfectionnement professionnel des Premières nations, et promotion de cette infrastructure.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Les nouvelles institutions financières proposées sont essentielles à l'amélioration de la gestion financière et de la capacité de gouvernance des Premières nations. Elles viendront stimuler le développement économique ainsi que la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale. En l'absence d'une telle infrastructure fondamentale, le Canada risque de perdre la confiance et la bonne volonté que manifestent actuellement les Premières nations et les milieux professionnels. De plus, cette infrastructure est nécessaire afin de permettre aux collectivités de générer des recettes de source autonome.

Sans une nouvelle relation financière, les difficultés qu'ont éprouvées certaines Premières nations à gérer des transactions de plus en plus complexes persisteront, à plus forte raison si ces Premières nations sont dépourvues des capacités pour le faire et si elles ne peuvent aisément contribuer à l'économie. De plus, l'absence d'une nouvelle relation financière pourrait éroder la compréhension du public envers les besoins financiers des Premières nations et le programme d'action relatif à l'autonomie gouvernementale.

La priorité : le renouvellement des partenariats (226 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Dans nos efforts pour renouveler les partenariats, nous insistons sur les programmes qui nous aident à régler les problèmes du passé de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent – et saisir les possibilités que nous offre l'avenir.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- La réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières
- Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones
- Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations
- De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration
Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuit se caractérisent par leur grande diversité culturelle. D'une part, il existe une foule de collectivités petites et isolées et, d'autre part, quelques grandes agglomérations intégrées sur le plan économique. Au nombre des obstacles relevés figurent leur marginalisation économique et sociale et leur isolement géographique. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née des relations qui se sont longtemps caractérisées par l'expropriation, le contrôle et l'assujettissement des Premières nations, menant à des griefs liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à la mise en œuvre des traités et à la protection des droits des femmes des Premières nations. Il faut aussi concilier les opinions contradictoires, notamment quant à la signification et à la mise en œuvre des traités dans un contexte contemporain.

La diversité des approches des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer le règlement des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements collaborent à la consolidation des partenariats et à l'obtention de résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuit.

L'opinion publique influence également les efforts déployés pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuit. D'un côté, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuit jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du processus des revendications territoriales et des traités ainsi que son manque d'appui à ces égards peuvent nuire au règlement des revendications et à l'amélioration des relations. Il est essentiel de sensibiliser davantage le public à ces questions.

Enfin, la vague grandissante de litiges pose sa propre gamme de défis. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux s'est presque multiplié par huit, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à 726 dossiers au 1er octobre 2001. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment les droits et les obligations issus des traités; la nature et la portée des droits et des titres ancestraux; la nature de la relation de fiduciaire entre le gouvernement et les Premières nations; la protection des droits des femmes des Premières nations; et les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*. Plusieurs procès se fondent sur l'allégation selon laquelle certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des programmes lancés dans le but de renouveler les partenariats.

Le cercle opérationnel

Pour renouveler les partenariats, il est essentiel de résoudre les griefs historiques et, pour ce faire, il faut procéder au règlement des revendications particulières. Le nombre accru de litiges exerce des pressions supplémentaires sur les ressources financières que le Ministère pourrait, autrement, allouer à l'élaboration de politiques et aux activités courantes. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a plus que triplé depuis 1996–1997, pour s'élever à environ 38,2 millions de dollars en 2001–2002.[4] Le Ministère a élaboré des modalités de surveillance pour aider à repérer sans délai les risques juridiques et opérationnels considérables dès les premières démarches dans un dossier.

Le règlement des conflits actuels et la conciliation des approches divergentes sont également essentiels au renouvellement des partenariats. Certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas de la *Loi sur les Indiens* qui ne prévoit pas le genre de structure de gouvernance ni les autres outils fondamentaux dont les Premières nations ont besoin pour pouvoir tirer parti des débouchés commerciaux. Comme on l'a signalé, la *Loi* pourrait très bien ne pas être conforme à la *Charte*. Il y a aussi lieu de moderniser d'autres lois (par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*).

Dans un sens plus large, les politiques, les lignes directrices et les lois élaborées dans le passé sans la participation des Premières nations et des Inuit peuvent aussi faire obstacle à l'établissement d'une relation moderne.

---

[4] Cette somme inclut les frais personnels, l'hébergement et d'autres coûts opérationnels, les coûts du ministère de la Justice et le financement des causes types. De plus, il convient de signaler que 4,1 millions de dollars de la somme mentionnée couvrent les coûts associés aux dossiers portant sur les pensionnats du 1er avril au 4 juin 2001. Le 5 juin 2001, le Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones était créé, et ces dossiers ne relèvent plus de la responsabilité d'AINC.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Le gouvernement est résolu à guérir les séquelles du passé et à aller au-delà des griefs pour qu'ensemble, nous puissions renouveler les partenariats, relever les défis du présent et profiter des possibilités qu'offre l'avenir.

Le renouvellement des partenariats sert d'assise à l'amélioration de la gouvernance, à l'établissement d'une nouvelle relation financière et, enfin, au renforcement des collectivités, des économies et des gens. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes liés à la qualité de vie et aux problèmes relatifs aux partenariats que l'on aura de meilleures chances de les régler.

Depuis plusieurs années, dans le cadre des consultations publiques et des litiges, les femmes des Premières nations s'affirment préoccupées par la protection de leurs droits. Le Ministère s'est engagé à prendre des mesures pour régler les problèmes d'égalité des sexes afin de mieux protéger les droits des femmes des Premières nations. Nous continuerons à appliquer la politique d'analyse de l'égalité entre les sexes et à nous pencher sur les problèmes concernant les femmes des Premières nations.

De meilleures relations avec les Premières nations et les Inuit combinées à la participation active d'autres partenaires contribueront à créer un climat propice à l'investissement et à combler l'écart existant dans les conditions socio-économiques. Ces relations et ces partenariats faciliteront également la négociation d'ententes, le règlement des revendications particulières et la transition vers l'autonomie gouvernementale. Ils devraient permettre de résoudre les griefs de longue date hors des tribunaux et dans le respect réciproque. Les règlements procureront aussi un environnement plus stable pour l'investissement et le développement économique.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, en coopération avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé contribueront à bâtir un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

La réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Gestion efficace de l'inventaire des litiges au moyen d'une évaluation complète des risques; résolution la plus stratégique, efficace, juste et équilibrée des griefs; mise au point de solutions de rechange aux litiges; mise en œuvre de stratégies de prévention.
- ■ Adoption de modes de règlement extrajudiciaire des différends (s'il y a lieu), démontrée par des tentatives de conclusion d'ententes à l'amiable.
- ■ Mise en œuvre de stratégies de prévention sous forme de changements opérationnels, ou encore, de modifications ou de compléments aux politiques visant à combler les lacunes et, ainsi, à régler les problèmes relatifs aux litiges.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise à profit des occasions de régler les revendications particulières par la Direction générale des revendications particulières.
- ■ Création d'un organisme de revendications indépendant qui s'efforcera de régler les revendications particulières au moyen de règlements négociés et en prenant des décisions exécutoires quant à la validité de certaines revendications et à l'indemnisation.

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Élaboration de modes de communications efficaces avec les membres des Premières nations dans les réserves.
- ❑ Élaboration et promotion de produits de communication conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.
- ■ Recherche de partenaires qui participeront à la prestation de programmes de sensibilisation du public.
- ■ Inclusion des questions autochtones dans le matériel préparé pour les représentants du Canada qui participeront à des conférences internationales; soutien, sur la scène nationale, aux événements nationaux et internationaux à l'intention des Autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Prestation de services à titre de centre de ressources facilitant les communications du gouvernement du Canada avec les Premières nations.
- ■ Recherche de partenariats à l'appui des programmes de sensibilisation du public.
- ■ Simplification de l'accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada dans le but de mieux les faire connaître aux Premières nations.
- ■ Sensibilisation accrue du public canadien aux contributions et aux défis des Autochtones.

Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

Les résultats prévus 2002–2003

- ❑ Participation accrue des femmes des Premières nations aux consultations et à l'élaboration de politiques.
- ❑ Modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et de son règlement.
- ■ Meilleure relation avec les Premières nations signataires de traités grâce à la poursuite des discussions exploratoires sur les traités dans l'Ouest; mise en œuvre de la stratégie qui fait suite à la décision *Marshall* dans les Maritimes et qui pourrait entraîner l'établissement d'une commission des traités; prolongation du terme du Bureau de la Commission d'étude des traités en Saskatchewan, du 1er janvier 2002 au 31 mars 2005.
- ■ Possibilités offertes aux Autochtones de faire connaître leurs points de vue et leur expérience dans les processus internationaux.

- Élaborer les paramètres voulus pour que les Premières nations administrent leurs fonds en fiducie (capital, revenus et argent des particuliers). Ces sommes sont actuellement détenues dans le Trésor et administrées en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*.
- Détermination de tribunes de discussion sur la mise en œuvre des stratégies de développement durable par AINC, les autres ministères fédéraux, les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord (comme le prévoit la SDD de 2001–2003).

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Les résultats prévus en 2002–2003

- Établissement de démarches en partenariat par les provinces, les territoires, ainsi que les collectivités des Premières nations et des Inuit dans toutes les régions pour s'attaquer à leurs priorités communes au moyen de mesures concertées.
- Réunions annuelles ou plus fréquentes des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux. Le thème de cette année porte sur la participation accrue des Autochtones à l'économie, en particulier celle des femmes et des jeunes.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Poursuite des travaux avec les Premières nations et les conseils tribaux pour accroître la participation à une association professionnelle nationale des agents d'élection (qui doit être créée officiellement en 2002–2003).
- Accès et participation élargis des collectivités des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Le renouvellement des partenariats est essentiel pour que AINC progresse dans l'acquittement de son mandat. La participation des parties directement concernées par les décisions devrait augmenter les chances d'atteindre les objectifs, notamment celui d'améliorer la qualité de vie. Le règlement des problèmes qui nuisent au renouvellement des partenariats, notamment dans les domaines de la réconciliation et de la guérison communautaire, de l'administration des biens, des réclamations individuelles et des dérogations au devoir de fiduciaire, contribue à éviter le recours aux tribunaux et à résoudre les questions de manière plus opportune et plus constructive.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones pour que la population apporte un appui général aux programmes et aux politiques. Dans certains cas, l'incompréhension peut nuire au règlement des revendications et à la résolution des griefs du passé.

La résolution des griefs historiques entre le Canada et les Premières nations, au moyen du règlement des revendications particulières, constitue une importante composante du processus de guérison. À défaut de régler les revendications, les efforts visant à amener le Canada et les Premières nations à conclure de nouvelles ententes fondées sur une relation plus étroite pourraient être compromis. Un échec à ce chapitre maintient donc notre pays en position d'obligé et entraîne de coûteux litiges.

L'élaboration d'instruments juridiques et réglementaires contemporains est indispensable pour faciliter la formation de partenariats qui répondent aux besoins et aux priorités des Premières nations dans l'immédiat et à l'avenir.

Enfin, des relations de travail plus étroites avec d'importants partenaires, notamment les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et, en particulier, les Premières nations et les Inuit, sont requises pour faire en sorte que nos politiques et nos programmes répondent véritablement à leurs besoins et à leurs priorités.

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.

La priorité : la gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord (195 millions de dollars en 2002–2003)

La description

Le Programme des affaires du Nord (PAN) a pour but d'apporter un appui aux régimes de gouvernance territoriaux pour qu'ils respectent mieux les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord, de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable du Nord.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Le renforcement de la gouvernance dans le Nord
- Un environnement humain et naturel sain
- L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
- Des efforts de coordination entre les nations circumpolaires

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration

Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur les activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en 10 ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. La demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et les projets liés à leur transport vers les marchés devraient entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord. La mise en valeur de l'énergie dans le Nord créera d'importants débouchés commerciaux et des emplois dans l'industrie du pétrole et du gaz, dans les industries connexes comme la construction et les produits pétrochimiques, et dans de petites entreprises dérivées. La population du Nord s'attend du gouvernement du Canada qu'il exerce un rôle de chef de file dans le développement du Nord. AINC travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour aider les résidants du Nord à tirer parti de ces possibilités.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines de diamants tant dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis deux ans et trois autres mines se préparent à entrer en activité ou ont présenté une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux qui se maintiennent depuis 1997 ont eu pour effet de freiner passablement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. L'échec financier de plusieurs grandes mines s'est traduit par des pertes d'emplois et un intérêt public plus soutenu à l'égard de la gestion et de la remise en état des mines abandonnées qui présentent des risques sur le plan écologique.

Les prix mondiaux ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Le climat d'investissement est également touché par la situation concernant les revendications territoriales, les choix faits par les gouvernements et les résidants du Nord en matière de politiques, de programmes et de projets précis; l'efficacité des cadres de réglementation et l'acquisition de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources par des offices tripartites et les gouvernements du Nord. L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.

De plus, les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la vulnérabilité de l'environnement ont tous une incidence, comme les lacunes aux chapitres de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. La variabilité des compétences et des capacités au sein des gouvernements et des collectivités, ainsi que chez les particuliers, influe également sur la capacité du Nord d'exploiter les possibilités. En outre, on s'attend à ce que le changement climatique ait, dans l'Arctique, des effets marqués qui affecteront de nombreux aspects de la vie nordique au cours des prochaines années. La gestion efficace de cet environnement exige des efforts tant sur le plan national qu'international.

Une gouvernance plus efficace dans le Nord aidera ses résidants à relever les défis et à saisir les occasions que les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources vont présenter. En outre, elle créera un climat d'investissement concurrentiel qui sera efficace, clair, cohérent et respectueux des principes du développement durable. Il faudra s'attaquer en priorité à combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements. D'autres ministères fédéraux et partenaires du Nord auront un rôle à jouer.

De plus, il faudra disposer des ressources suffisantes pour stimuler le développement économique et assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des services, notamment pour protéger la santé et la sécurité de la population et calmer les inquiétudes que suscitent les risques environnementaux associés aux mines abandonnées et aux sites contaminés.

Le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés. Il est indispensable d'établir des relations de travail plus étroites avec les autres ministères fédéraux et tous les partenaires du Nord pour régler collectivement ces problèmes.

Le cercle opérationnel

AINC peut prendre certaines mesures pour rendre le climat d'investissement du Nord plus stable et attrayant. Il peut combler de graves lacunes dans les politiques et modifier des lois désuètes. Pour AINC, l'élaboration de politiques sur la remise en état des sites miniers et les ententes sur les répercussions et les avantages ainsi qu'un nouveau régime de réglementation pour le secteur minier au Nunavut constituent des priorités. De plus, AINC comblera de sérieuses lacunes juridiques (par exemple, il pourra enfin s'acquitter de son obligation d'adopter une loi régissant le processus d'évaluation des activités d'exploitation au Yukon) en mettant en œuvre les projets de loi sur les eaux et les droits de surface au Nunavut et en mettant au point le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon. À l'échelle fédérale, AINC continuera d'assurer la coordination générale des travaux de préparation à l'installation de pipelines. Il coordonnera la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable dans le Nord et favorisera le développement durable du Nord circumpolaire. Le Ministère favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires dans le cadre du volet nordique de la nouvelle politique étrangère du Canada, et il administrera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. AINC continuera d'inciter les intervenants du Nord et les gouvernements territoriaux à se prévaloir des possibilités qu'offre la coopération internationale dans le Nord. Il appuiera l'évolution des gouvernements du Nord par ses activités de transfert des responsabilités de type provincial et de celles liées aux revendications territoriales. Au sein du gouvernement, il défendra les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sûreté de l'approvisionnement alimentaire, ainsi que la santé et la sécurité de la population.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

Par l'entremise du Programme des affaires du Nord, AINC est résolu à collaborer avec les peuples autochtones, les gouvernements territoriaux et les autres résidants du Nord à l'évolution des gouvernements, des économies, des collectivités et des gens dans le Nord pour qu'ils deviennent plus forts et réussissent à administrer leurs propres affaires.

Les efforts déployés pour régler les revendications territoriales, créer un régime réglementaire efficace et stable et travailler de concert avec les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé influent directement sur les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord. Les efforts de développement durable d'AINC dans le Nord s'inspirent du principe selon lequel le développement économique doit créer des emplois et générer de la richesse sans compromettre l'avenir des générations futures.

Le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la conception et l'établissement d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

Grâce à sa collaboration avec Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, AINC a fait en sorte que le Canada favorise l'établissement de relations entre les nations de l'Arctique, qu'il joue un rôle de premier plan au Conseil de l'Arctique et qu'il s'acquitte de ses obligations bilatérales (notamment dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord). En siégeant aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a exercé une influence dans la conclusion d'ententes et de protocoles d'ententes internationaux importants. Il s'agit, entre autres, d'accords sur la surveillance et la réduction des contaminants transfrontaliers dans l'Arctique, par exemple par l'entremise de la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants. Les ententes portent aussi sur l'accélération des mesures de biodégradation accélérée des déchets dangereux, comme l'entente avec les États-Unis sur une technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique, ainsi que sur la protection de l'environnement arctique. Enfin, les résidants du Nord participeront plus activement aux affaires circumpolaires, auront une influence directe sur les questions transfrontalières, mettront au point et échangeront des « pratiques exemplaires » sur le développement durable avec les résidants d'autres nations arctiques.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Renforcement des partenariats fédéraux et gestion des questions horizontales dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut grâce aux travaux des conseils fédéraux.
- ❑ Élaboration d'un cadre de gestion favorisant la mise en vigueur du projet de loi sur les eaux et les droits de surface du Nunavut, de manière à permettre au Canada d'exercer une fonction de surveillance et de coordonner l'étude des demandes de permis d'utilisation de l'eau. Le soutien des institutions fédérales contribuera à créer un processus décisionnel rigoureux et exécutoire ainsi qu'à susciter la confiance du public à l'égard des nouvelles institutions de gouvernement populaire concernées, notamment l'office des eaux.
- ❑ Amorce du processus de négociation du transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- ■ Travaux en partenariat avec le gouvernement du Yukon pour terminer le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources, notamment le transfert du personnel d'ici le 31 mars 2003, conférant ainsi aux Yukonnais une plus grande maîtrise de leurs affaires.
- ■ Mise au point d'un système informatisé de calcul des redevances sur le pétrole et de rapports pour faciliter le calcul électronique et le versement des redevances à la Couronne, dont une part est distribuée aux bénéficiaires autochtones.
- ■ Les Ministres responsables des mines dans les territoires doivent se rencontrer.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Renforcement des relations intergouvernementales manifesté par l'élaboration de programmes communs d'évolution politique.
- Resserrement des relations de travail avec les groupes autochtones du Nord au moyen du partage de renseignements, d'un processus décisionnel commun et de l'absence de griefs et de différends.
- Élaboration d'une loi sur le secteur minier au Nunavut pour conférer à ce territoire sa propre loi et davantage de pouvoirs sur les ressources et les activités minières.
- Tenue d'une réunion nationale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord pour leur permettre de discuter de sujets d'intérêt commun ainsi que des moyens de faire avancer les dossiers prioritaires.

Un environnement humain et naturel sain

Les résultats prévus en 2002–2003

- Mise au point et dépôt du projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon.
- Publication du deuxième *Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien* et d'un deuxième rapport sur le programme d'évaluation et de suivi de l'Arctique (en collaboration avec la Norvège).
- Mise en œuvre du cadre de gestion des sites contaminés dans le Nord et de nouvelles initiatives pertinentes, y compris la description d'un projet portant sur la gestion du trioxyde d'arsenic qui devrait permettre la conduite d'une étude réglementaire de la mine Giant.
- Mise en œuvre des ententes conclues avec Infrastructures Canada, diffusion de connaissances et versement de fonds à l'innovation dans les trois territoires. Dans le cadre de ces projets d'infrastructure écologique, le gouvernement fédéral s'efforcera d'approfondir le savoir sur les questions nordiques et d'élaborer ou d'adapter les technologies et les compétences en fonction du contexte nordique.
- Évaluation et demande de renouvellement du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord en collaboration avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.

Les résultats prévus en 2003–2005

- Acquittement des engagements de surveiller les effets cumulatifs en vertu de la partie 6 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.
- Achèvement de l'élaboration d'un plan d'action à long terme, notamment des lignes directrices sur la gestion des déchets pour la prise en charge de toutes les mines abandonnées et de tous les sites contaminés connus.
- Coordination et promotion de la collaboration interministérielle dans les activités contribuant au développement durable au moyen, notamment, de l'équipe interministérielle chargée de la stratégie fédérale de développement durable du Nord et des conseils fédéraux, afin d'éviter le chevauchement d'efforts et d'optimiser les avantages.
- Mise en œuvre du plan opérationnel pour la troisième étape du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.

- Conception et apport de la contribution canadienne à la création d'un mécanisme mondial de surveillance, tel que le stipule la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (avec Santé Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada et le Programme des Nations Unies pour l'environnement).
- Appui à l'établissement de zones protégées en s'acquittant d'engagements conjoints fédéraux-territoriaux par l'intermédiaire de partenariats avec les gouvernements territoriaux, l'industrie, les groupes autochtones et les autres résidants du Nord.

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Conférence du ministre d'AINC et des ministres territoriaux des Mines pour discuter des problèmes avec lesquels l'industrie minière est aux prises dans le Nord.
- ❑ Élaboration de politiques sur la remise en état des sites miniers pour les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon en consultation avec l'industrie et les gouvernements et mise au point des règlements sur les permis d'exploitation minière en vertu de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*.
- ❑ Achèvement des travaux avec l'industrie et les organismes de réglementation dans le but d'élaborer et de publier une série de guides pratiques sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort.
- Travaux préparatoires à la reprise des activités d'exploration pétrolière dans la mer de Beaufort, à l'installation d'un ou de plusieurs pipelines dans le Nord et à d'autres activités liées à l'exploitation du pétrole et du gaz, de concert avec d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les gens du Nord.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement fonctionnel du Nord, pour préciser les responsabilités fédérales, harmoniser les activités de réglementation des gouvernements fédéral, territoriaux et des offices, et régler les questions de réglementation associées à l'administration et au contrôle des ressources naturelles et de l'infrastructure pertinente.
- ❑ Élaboration d'une politique sur la gestion des activités humaines dans les zones de mise bas et d'après-mise bas des caribous sur les terres de la Couronne au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, pour protéger ces animaux durant la période de leur vie où ils sont le plus vulnérables.
- ❑ Élaboration d'une politique pour orienter l'élaboration et la négociation d'autres ententes environnementales dans le Nord.
- ❑ Achèvement de l'élaboration et approbation du règlement sur le pétrole et le gaz de surface du Canada devant régir les différends concernant l'accès, par l'industrie, aux terres privées pour y mener des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Élaboration d'options concernant la politique sur les diamants dans le Nord et tenue de consultations publiques pour modifier le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*.
- Élaboration de règlements sur la surveillance des effets cumulatifs en partenariat avec les parties intéressées.

Des efforts de coordination entre les nations circumpolaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Appui aux travaux du Conseil de l'Arctique, notamment :
  - en travaillant avec la Finlande à l'organisation d'une conférence sur l'égalité des sexes et les femmes de l'Arctique devant avoir lieu en Finlande en 2002;
  - en travaillant avec l'Islande à la préparation d'une ébauche de rapport sur le développement humain dans l'Arctique aux fins d'approbation à la réunion en Finlande des ministres siégeant au Conseil de l'Arctique;
  - en analysant les mécanismes que pourrait utiliser le Conseil de l'Arctique pour tirer le meilleur parti des ressources financières internationales afin d'appuyer des projets circumpolaires clés et en présentant des recommandations à cet égard.
- ❑ Adoption d'un rôle prépondérant dans la création d'une « voix de l'Arctique » qui se fera entendre durant toutes les étapes du Sommet mondial sur le développement durable.
- ■ Sollicitation continue de l'engagement des intervenants de la Russie dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord et dans le cadre du volet nordique de la politique étrangère du Canada, dans le but de favoriser les intérêts bilatéraux, les partenariats entre pays nordiques, le développement des entreprises et le développement durable.
- ■ Mise au point d'une stratégie d'édification des capacités en tant que rouage essentiel aux activités et aux projets du Conseil de l'Arctique, et adoption de cette stratégie lors des réunions des ministres du Conseil de l'Arctique en Finlande, grâce à la coopération des gouvernements internationaux, des organisations non gouvernementales et des intervenants autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Misant sur le volet nordique de la politique étrangère du Canada, définition d'un nouvel ensemble d'objectifs stratégiques pour le Nord circumpolaire qui tiennent compte de l'importance géopolitique de l'Arctique, à la fois comme source de matières brutes et d'énergie pour les industries internationales et comme « puits » pour les polluants produits par ces industries.
- ■ Travaux avec les nations arctiques, les participants permanents au Conseil de l'Arctique et les observateurs officiels pour promouvoir le développement durable, y compris la protection environnementale, en insistant sur l'édification des capacités, les enfants et les jeunes, ainsi que l'évaluation du changement climatique sur l'Arctique.
- ■ Participation accrue des intervenants du Nord au Conseil de l'Arctique et aux initiatives bilatérales avec la Russie, le Groenland et l'Union européenne dans les domaines de la gouvernance, du développement durable et de l'édification des capacités.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Les résidants du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, accueillent volontiers les activités d'exploitation à condition de pouvoir participer à la prise des décisions, d'obtenir une part des retombées et de savoir que les activités respectent les principes du développement durable. En l'absence d'efforts concertés dans le Nord, nous risquons de perdre des débouchés commerciaux, notamment de grands projets d'exploitation du pétrole et du gaz. Cela compromettrait ainsi la capacité des territoires de prendre leur destinée en mains et de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de ses résidants et de tous les Canadiens.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, la mise sur pied des offices de gestion des ressources nordiques, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidants et de l'environnement du Nord. À défaut d'atteindre nos objectifs ou de mettre en œuvre des initiatives liées aux mines abandonnées, aux sites contaminés et à la surveillance environnementale, les risques pour la santé humaine et la salubrité de l'environnement pourraient augmenter. Si nous n'atteignons pas nos objectifs circumpolaires, nous assisterons à la dégradation de l'environnement arctique et au déclin de la qualité de vie dans le Nord et dans l'ensemble du Canada. Enfin, si nous ne tirons pas de leçons des « pratiques exemplaires » en matière de développement durable adoptées par d'autres nations nordiques, nous devrons les apprendre par nous-mêmes et en payer le prix sur les plans humain et financier.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

La priorité : l'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires (1 million de dollars en 2002–2003)

La description

La Commission canadienne des affaires polaires fournit aux Canadiens l'assurance que leur pays a une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, présence qui lui permet de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Les avantages et les résultats pour les Canadiens

- Une connaissance approfondie des questions polaires
- La sensibilisation du public aux sciences polaires
- Un profil international à titre de pays circumpolaire
- Les recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

Le contexte actuel : les défis et les possibilités

Le cercle de collaboration
L'environnement actuel comprend une communauté scientifique à la fois diverse et dispersée; de petits instituts de recherche appuient un large éventail d'activités de recherche. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et les divers gouvernements n'accordent pas tous la même importance à la recherche polaire. Il est indispensable que la Commission coordonne les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et qu'elle favorise davantage le partage d'information.

Le cercle opérationnel
La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, notamment dans les domaines suivants : communication de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens; découverte de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires et facilitation des activités de recherche bilatérales et multilatérales; consolidation de la présence canadienne au sein des organismes internationaux; et rôle accru dans la diffusion des connaissances liées aux affaires polaires au Canada.

Notre plan : établir des liens avec les résultats stratégiques

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une grande contribution aux connaissances sur les affaires polaires et aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité de pouvoir compter sur des travaux de recherches, des sources d'information et une infrastructure de classe mondiale. Elle contribue aussi à améliorer les recherches sur le plan national. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle sert de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et le public canadien.

La Commission constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Ses travaux réalisés sur la scène internationale viennent non seulement compléter ses activités nationales de recherches, mais ils lui procurent aussi la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux pertinents pour le Canada.

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Une connaissance approfondie des questions polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Sensibilisation nationale et internationale accrue à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, dans le but de continuer à améliorer et à coordonner la recherche polaire, à enrichir les connaissances et à élargir l'accès à l'information.
- ❑ Publication du troisième *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada* devant donner un compte rendu systématique et régulier du rendement du Canada en recherches polaires, dans le but de contribuer à une analyse significative, de relever les tendances importantes, les forces et les lacunes en recherche polaire canadienne, et de permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées.
- ❑ Révision et enrichissement du répertoire des chercheurs sur les questions polaires.
- ■ Poursuite de l'élargissement du Réseau canadien d'information polaire (RCIP) en nouant des liens avec les centres nationaux et internationaux de recherche polaire et en améliorant le Forum pour les sciences polaires, un instrument interactif de discussions concernant les enjeux qui influent sur les activités en sciences polaires et l'élaboration de politiques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Contribution à la compréhension des questions polaires.
- ❑ Amélioration et expansion du site Internet qui a été conçu dans le but de renseigner les élèves du primaire et du secondaire sur les questions polaires.
- ■ Appui aux conférences et aux ateliers portant sur les questions nationales et internationales d'actualité comme la souveraineté et la gouvernance dans l'Arctique, en collaboration avec d'autres organisations.

La sensibilisation du public aux sciences polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Accès accru aux renseignements sur les recherches polaires par l'entremise du RCIP, une ressource évolutive qui fournit de l'information et des données sur les recherches polaires.
- ❑ Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de coopération entre les institutions fédérales (le comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie dans le Nord).
- ■ Incitation des élèves du primaire et du secondaire à se familiariser avec l'Arctique canadien en diffusant des renseignements dans le site Web et en continuant à organiser un concours annuel de dissertation pour les élèves des écoles secondaires dans le Nord.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Accès à l'information sur les recherches polaires par l'entremise de bulletins, du site Web, du répertoire en direct des chercheurs et d'une tribune électronique de discussion sur les questions connexes.
- ❑ Appui continu aux recherches polaires en diffusant de l'information et en portant à l'attention des décideurs les préoccupations du milieu des recherches polaires.

Un profil international à titre de pays circumpolaire

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Valorisation de la réputation du Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active du pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherches multilatéraux.
- ■ Coopération accrue dans le cadre des initiatives et des organismes internationaux comme le volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences de l'Arctique, le forum pour la recherche nordique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Accomplissement de recherches polaires de classe mondiale par les Canadiens dans l'Arctique et l'Antarctique, et participation de scientifiques canadiens comme membres d'équipes de recherches interdisciplinaires et multidisciplinaires qui se préoccupent de problèmes mondiaux; grâce à ces activités, le Canada se verra investi d'une rôle de chef de file à titre de nation circumpolaire.
- ■ Poursuite de la collaboration entre les chercheurs et la Commission pour mener des recherches et faire connaître au grand public les questions internationales liées à l'Arctique et à l'Antarctique.

Les recherches en sciences et en technologie dans les régions polaires

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Publication de rapports sur l'état des connaissances polaires.
- ❑ Publication, dans *Le Méridien* et dans le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, de renseignements à jour sur les recherches polaires à l'intention des chercheurs nationaux et internationaux.
- ■ Recherches polaires accrues par les universités et les institutions fédérales résultant d'une plus grande sensibilisation, d'un appui plus soutenu et d'un meilleur accès à l'information nécessaire.
- ■ Collaboration avec l'Association of Canadian Universities for Northern Studies pour offrir des bourses d'études à de jeunes chercheurs prometteurs.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Appui à l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche scientifique dans le Nord.
- ❑ Participation accrue du Canada au sein des organismes internationaux de l'Arctique et de l'Antarctique.
- ■ Meilleur respect de ses engagements à l'égard de la recherche polaire dans l'Arctique et l'Antarctique. La Commission s'en acquittera en travaillant avec les institutions gouvernementales à l'élaboration de stratégies, d'initiatives et de politiques; en collaborant avec des organismes intéressés à la préparation d'une stratégie canadienne sur la recherche antarctique; ainsi qu'en aidant et en encourageant les scientifiques canadiens à mettre au point des projets de recherche qui seront profitables aux résidants du Nord et répondront aux intérêts des Canadiens.

Les risques associés à l'absence de résultats concernant cette priorité

Si la Commission ne réussissait pas à susciter la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche, les activités de recherche deviendraient plus onéreuses et moins efficaces.

À l'heure actuelle, d'autres nations polaires financent et entreprennent des projets de recherche qui visent à combler de graves lacunes dans le savoir sur les régions de l'Arctique canadien. Si les capacités canadiennes à ce chapitre n'augmentent pas, le Canada dépendra d'intérêts étrangers pour mener les recherches polaires nécessaires à la résolution des problèmes mondiaux. Par conséquent, à une époque où la recherche polaire revêt une importance grandissante à l'échelle de la planète, le Canada sera perçu comme une nation polaire de peu de poids.

Enfin, les universitaires et les résidants du Nord perdront une tribune importante pour discuter des questions d'intérêt et exprimer leurs préoccupations.

Section IV – L'organisation

Les résultats stratégiques et secteurs d'activité (2002–2003)

Affaires indiennes et du Nord Canada (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité			
Résultats stratégiques	Services aux Indiens et Inuits	Revendi-cations	Services aux affaires du Nord	**Total**
Procurer aux Canadiens un milieu propice à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en renforçant nos liens avec eux et en comblant l'écart qui existe entre leurs conditions de vie et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances des collectivités inuites et des Premières nations de manière à rehausser leur autosuffisance et leur indépendance et à instaurer en leur sein des gouvernements plus durables et plus responsables.	4 427,3	624,4	-	5 051,7*
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'obtenir de meilleurs régimes de gouvernance territoriaux, des régimes qui sauraient respecter les droits et les intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	-	-	195,3	195,3
Total partiel	**4 427,3**	**624,4**	**195,3**	**5 247,0**
Administration				105,3
Total				**5 352,3**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Pour renseignements additionnels voir le tableau sur la page suivante.

Commission canadienne des affaires polaires (en millions de dollars)

	Secteurs d'activité
Résultats stratégiques	**Commission canadienne des affaires polaires**
Procurer aux Canadiens une présence bien concrète sur les scènes nationale et internationale des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	1,0

Détails des dépenses par secteur d'activité et priorité

(en millions de dollars)	Priorités Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens	L'amélioration de la gouvernance autochtone	Une nouvelle relation financière	Le renouvellement des partenariats	Total
Services aux Indiens et Inuits					
Enseignement primaire et secondaire	1 068	-	-	-	1 068
Immobilisations	835	-	-	-	835
Aide sociale	636	-	-	-	636
Services de soutien	521	-	-	-	521
Appui aux gouvernements indiens	-	349	1	8	358
Enseignement postsecondaire	298	-	-	-	298
Développement économique	175	-	-	-	175
Logement	175	-	-	-	175
Autonomie gouvernementale	-	124	5	-	129
Services fonciers et fiduciaires	30	90	-	-	119
Total partiel	**3 737**	**562**	**7**	**8**	**4 314**
Opérations régionales*					113
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)					**4 427**
Revendications	**-**	**406**	**-**	**218**	**624**
Total	**3 737**	**968**	**7**	**226**	**5 052**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Opérations régionales incluse dans le total seulement.

L'obligation de rendre des comptes – L'organisation et les secteurs d'activité

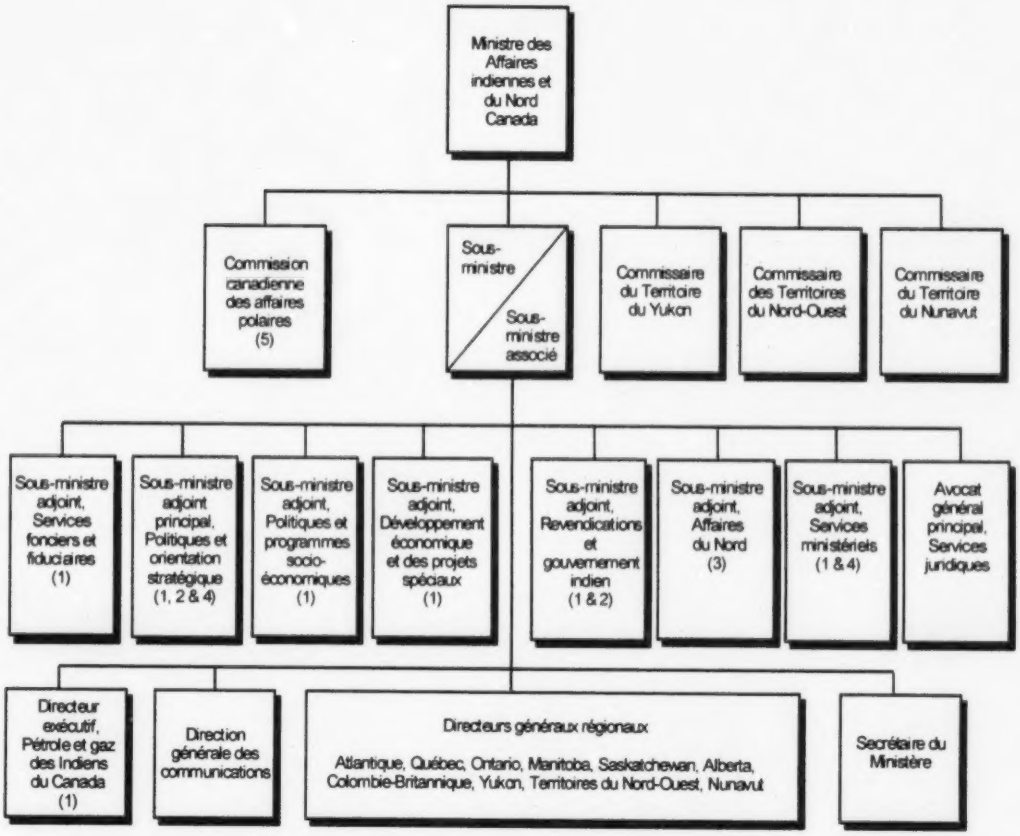

Programmes/Secteurs d'activités	Dépenses prévues 2002–2003 (en millions de dollars)	ETP
Affaires indiennes et du Nord Canada		
Programme des affaires indiennes et inuites		
1. Services aux Indiens et Inuits	4 427,3	2 039
2. Revendications	624,4	593
Programme des affaires du Nord		
3. Services aux affaires du Nord	195,3	586
Programme de l'administration		
4. Administration	105,3	770
Total (Ministère)	**5 352,3**	**3 988**
Commission canadienne des affaires polaires		
5. Commission canadienne des affaires polaires	1,0	5

Les dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002*	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Revendications	503,5	**530,4**	456,8	338,3
Services aux Indiens et Inuits	4 264,9	**4 332,3**	4 358,6	4 411,5
Services aux affaires du Nord	161,6	**189,1**	163,3	162,3
Administration	81,0	**105,3**	98,6	97,1
Budgétaire du Budget principal des dépenses	5 011,0	**5 157,2**	5 077,3	5 009,2
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (Revendications)	71,1	**75,0**	61,1	29,9
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	5 082,1	**5 232,1**	5 138,4	5 039,1
Rajustements**	126,4	**120,2**	93,4	100,6
Dépenses nettes prévues	5 208,6*	**5 352,3**	5 231,8	5 139,7
Moins : Recettes non disponibles	138,3	**185,2**	171,5	161,3
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	56,6	**56,6**	57,7	58,1
Coût net du programme	5 126,9	**5 223,8**	5 118,0	5 036,4
Équivalents temps plein	4 107	**3 988**	3 982	3 783
Commission canadienne des affaires polaires				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,0	**1,0**	1,0	1,0
Rajustements**	-	-	-	-
Coût net du programme	1,0	**1,0**	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	**5**	5	5

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des autorisations non comprises dans le Budget principal des dépenses (par ex., Budget supplémentaire des dépenses, initiatives de budget).

Section V — Autres renseignements

Les sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
http://www.inac-ainc.gc.ca
Courriel: webmaster@inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications

- Téléphone : (819) 997-0380
  Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle
Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

- Téléphone : (819) 997-0811
  Courriel : Reference@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Téléphone : (819) 994-2044

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Téléphone : (819) 953-9999
  Courriel : Instat@inac.gc.ca
  Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
  http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des Affaires du Nord

- Téléphone : (819) 953-3760
  Courriel : NAPInfo@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Les partenaires de la prestation conjointe – les ministères et organismes fédéraux

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.

- Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire et développement de l'enfant; Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Centre pour l'avancement de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador; Données sur la santé des Premières nations; Usure des immobilisations; et Sécurité publique et anti-terrorisme.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones.

Société canadienne d'hypothèque et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- Dans les réserves – Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes et Initiative de stages en habitation. À l'extérieur des réserves – Programme de logement rural et autochtone; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes, et Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.

- Politique sur les services de police des Premières nations – Mise en oeuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.

- Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Langues autochtones - Yukon; Langues autochtones - T.N.-O.; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site http://www.abc.gc.ca.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

- Stratégie des pêches autochtones (SPA) – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; Arpentage des terres du Canada - Revendications des terres; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; Plan d'action sur le changement climatique; Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180.

- Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes (création des capacités dans une collectivité autochtones); et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (fournit des conseils et des renseignements de nature non juridique aux Autochtones qui ont des démêlés avec la justice)

Bureau du Conseil privé – Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 945-1515 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca; pour toute autre affaire, communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).

- *Rassembler nos forces*: le plan d'action du Canada pour les Autochtones; Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Services correctionnels – Communiquer avec SCC au (613) 943-0493 ou visitez le site http://www.csc-scc.gc.ca.

- Programme de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones en ce qui a trait au VIH/SIDA, aux SAF/EAF et à la guérison traditionnelle; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Ententes avec les collectivités autochtones visant à offrir des services aux délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Section VI — Annexes

Renseignements financiers

Les tableaux financiers récapitulatifs suivant (tableaux 1 à 7) donnent des détails supplémentaires sur l'utilisation des ressources financières par le ministère.

Tableau 1 – Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	512,4	**538,9**	494,0	497,2
Revendications	0,4	**13,8**	1,0	-
Total partiel	512,8	**552,7**	495,0	497,2
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	4,6	**10,4**	4,8	3,7
Programme de l'administration				
Administration	5,0	**5,0**	5,0	5,0
Total des dépenses en capital (Ministère)	522.4	**568,0**	504,8	505,8
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 – Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (projets de 15 millions de dollars et plus)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Besoins pour les exercices suivants
Programme des affaires indiennes et inuites*						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallation des Innus Mushuau (Davis Inlet)	143,1	104,4	**38,7**	-	-	-
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec – cale sèche	35,1	20,1	**3,0**	3,0	3,0	6,0
Logement Inuit	25,0	10,0	**5,0**	5,0	5,0	-
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Barrens Lands	16,6	0,4	**2,2**	2,6	0,1	11,3
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	9,3	-	0,4	1,8	35,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	1,2	-	-	-	15,9
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	5,6	**0,3**	3,0	3,9	10,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	10,4	-	2,4	2,7	20,6
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	29,4	3,6	-	0,4	5,0	20,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	14,4	**5,2**	3,7	2,0	19,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	6,6	-	1,3	5,0	19,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	5,0	**0,3**	2,2	2,3	6,1
Total partiel (Infrastructure)	466,0	191,0	**54,7**	24,0	30,8	165,5
Installations scolaires						
Manitoba						
Ecole de Chemawawin	22,9	1,1	**9,7**	5,6	1,5	5,0
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	26,8	**4,4**	-	-	-
École intermédiaire de Norway House	35,2	3,9	**7,2**	3,4	11,5	9,2
Phase II de l'école de Peguis	23,2	17,5	**5,3**	0,4	-	-
Ecole de Pine Creek	17,0	0,6	**3,9**	6,8	2,5	3,2
Ecole de Sapotaweyak	16,5	-	-	1,0	1,0	14,5
Total partiel (Installations scolaires)	146,0	49,9	**30,5**	17,2	16,5	31,9
Total	**612,0**	**240,9**	**85,2**	**41,2**	**47,3**	**197,4**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.
* Il n'y a pas de grands projets d'immobilisations dans les autres programmes.

Tableau 3 – Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Subventions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	314,4	**330,1**	342,9	354,6
Revendications	442,5	**371,6**	308,9	241,8
Total partiel	756,9	**701,7**	651,8	596,4
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	2,7	**0,7**	0,7	0,7
Programme de l'administration				
Administration	-	-	-	-
Total des subventions	759,6	**702,4**	652,5	597,2
Contributions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 667,1	**3 853,0**	3 850,9	3 892,9
Revendications	63,0	**70,5**	54,0	37,5
Total partiel	3 730,0	**3 923,5**	3 904,9	3 930,4
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	69,0	**66,3**	57,5	56,5
Programme de l'administration				
Administration	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Total des contributions	3 799,5	**3 990,2**	3 962,8	3 987,3
Total (des subventions et des contributions)				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 981,5	**4 183,2**	4 193,8	4 247,5
Revendications	505,5	**442,0**	362,8	279,3
Sub-total	4 487,0	**4 625,2**	4 556,7	4 526,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	71,7	**67,0**	58,2	57,2
Programme de l'administration				
Administration	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 559,1	**4 692,7**	4 615,4	4 584,5
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Détails des programmes des paiements de transfert

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Avantages / Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes
Services aux Indiens et Inuits ***(Dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 330,1 millions de dollars; contributions – 3 853,0 millions de dollars)*** Aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuits aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits. **Revendications** ***(Dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 371,6 millions de dollars; contributions – 70,5 millions de dollars)*** Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans *Rassembler nos forces :* renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.	**Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens** – une économie plus dynamique et mieux soutenue; une plus grande autosuffisance; une meilleure santé et une sécurité accrue. **L'amélioration de la gouvernance autochtone** – des mesures d'édification des capacités de gouvernance; des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; le transfert des responsabilités fédérales. **Une nouvelle relation financière** – des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques; de nouvelles institutions financières et de la statistique; une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier; des compétences et des capacités financières chez les Premières nations. **Le renouvellement des partenariats** – la réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières; une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit.
Services pour les affaires du Nord ***(Les dépenses prévues en 2002–2003 : subventions – 0,7 million de dollars; contributions – 66,3 millions de dollars)*** Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidants du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.	**La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord** – le renforcement de la gouvernance dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; des efforts de coordination entre les nations circumpolaires.

La surveillance des points de repère

Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, *Rassembler nos forces*) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de *Rassembler nos forces*) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

Tableau 5 – Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001–2002	**Recettes prévues 2002–2003**	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits				
Taxe sur les produits et services	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Rendement des investissements :				
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	**0,8**	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	13,7	**13,7**	13,7	13,7
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	0,9	**0,9**	0,9	0,9
Privilèges, licences et permis	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Produits :				
• des ventes	0,3	**0,3**	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et Inuits)	16,6	**16,6**	16,6	16,6
Revendications				
Rendement des investissements :				
• Requérants autochtones	6,1	**6,1**	6,1	6,1
Autres recettes non fiscales	5,5	**5,5**	5,5	6,3
Total partiel (revendications)	11,6	**11,6**	11,6	12,4
Total partiel (Programme des affaires indiennes et inuites)	**28,2**	**28,2**	**28,2**	**29,0**
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Rendement des investissements :				
• profits du projet Norman Wells	45,0	**42,0**	38,0	32,0
• autres	1,4	**1,4**	1,4	1,4
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,9	**0,9**	0,9	0,9
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	1,4	**1,4**	1,4	1,4
Exploitation minière au Canada	9,4	**55,9**	55,9	55,9
Extraction du quartz au Yukon	0,5	**0,5**	0,5	0,6
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,3	**0,3**	0,3	0,3
Concessions houillères	-	-	-	-
Métallique et non métallique	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	48,1	**50,5**	40,8	35,8
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,6	**0,6**	0,6	0,6
Foresterie	0,3	**1,1**	1,1	1,1

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001–2002	**Recettes prévues 2002–2003**	Recettes prévues 2003–2004	Recettes prévues 2004–2005
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	**0,8**	0,8	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,5	**0,5**	0,5	0,5
Autres droits, produits de location et de licences	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Produits :				
• des ventes	0,1	**0,1**	0,1	0,1
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Total partiel (Programme des affaires du Nord)	109,9	**156,8**	143,1	132,2
Programme de l'administration				
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Programme de l'administration)	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	138,3	**185,2**	171,5	161,3
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 – Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programmes			
	Administration	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	**Total**
Dépenses nettes prévues (budgétaires et non budgétaires brutes du Budget principal des dépenses plus rajustements)	105,3	5 051,7	195,3	**5 352,3**
Plus : Services reçus sans frais				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)				**22,9**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT				**17,1**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada				**0,9**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada				**15,7**
				56,6
Moins : Recettes non disponibles				**185,2**
Coût net du programme pour 2002–2003				**5 223,8**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Prêts

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001–2002	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Programme des affaires indiennes et inuites				
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones	38,9	**31,9**	29,9	29,9
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	28,9	**43,1**	31,2	-
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les aînés du Yukon	0,4	-	-	-
Total (Ministère)	**68,1**	**75,0**	**61,1**	29,9
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Les initiatives à l'échelle du gouvernement

1. Les initiatives d'ordre réglementaire

AINC assume la responsabilité d'un mandat en deux volets distincts d'égale importance : les **Affaires indiennes et inuites** et les **Affaires du Nord**. Ce vaste mandat lui est principalement conféré par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques découlant du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; par ailleurs, le Ministère est chargé d'administrer plus de 50 lois. Les fonctions d'AINC sont donc complexes et ses responsabilités portent sur un large éventail de services.

Pour obtenir la liste complète des lois administrées par AINC, veuillez consulter l'adresse http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/index_f.html.

La liste des règlements actuellement en vigueur et des mesures de réglementation prévues en 2002–2003 est donnée à l'adresse http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html.

On peut aussi obtenir ces renseignements en téléphonant au (819) 997-0380.

2. La Stratégie de développement durable (SDD)

Les engagements pris dans la Stratégie de développement durable du Ministère sont énoncés dans les diverses sections du présent rapport. On peut trouver un résumé de tous les engagements de la SDD de 2002–2003 à l'adresse http://www.inac-ainc.gc.ca. De plus, des engagements importants dans la SDD portent sur la capacité d'AINC de gérer la SDD, de la mieux faire connaître et de présenter des rapports à son sujet, ainsi que sur l'amélioration du rendement environnemental des activités internes. Les priorités à cet égard sont résumées plus bas ainsi que les priorités pour l'ensemble du Ministère, celles du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) et celles du Programme des affaires du Nord (PAN).

Les priorités de la SDD pour l'ensemble du Ministère
Dans la poursuite de ses efforts pour gérer la SDD, AINC s'est engagé à établir un régime exhaustif de gestion et de reddition des comptes conforme au cycle de gestion d'ISO 14 000. On prévoit produire et distribuer un guide détaillé des rôles et des responsabilités de tous les secteurs et de toutes les régions concernant la mise en œuvre, les rapports d'étape et le renouvellement de la SDD en se fondant sur cette approche. On intensifiera également les activités générales de sensibilisation à la SDD et au concept du développement durable. Le comité des opérations, présidé par le sous-ministre associé, sera mis au fait chaque trimestre des progrès dans la mise en œuvre de la SDD et, en particulier, des faits nouveaux concernant le régime de gestion de la SDD.

Les priorités de la SDD en matière d'écologisation des opérations
Durant l'exercice 2002–2003, le Ministère élaborera un système de gestion environnementale qui guidera l'écologisation des opérations et appuiera la production de rapports sur la réalisation des engagements de la SDD. Dans le cadre de cet exercice, on procédera au lancement d'une trousse de formation et de sensibilisation environnementale à l'intention des employés qui sera affichée sur le Web. Des activités précises d'écologisation des opérations internes seront également mises sur pied.

Les priorités de la SDD pour le Programme des affaires indiennes et inuites
Les priorités de la SDD en 2002–2003 pour le PAII consisteront à améliorer l'approche d'AINC à l'égard de la planification communautaire à long terme, notamment par l'élaboration d'un répertoire des modèles de planification communautaire existants, des « pratiques exemplaires » et des exemples de réussite. Le PAII s'est aussi engagé à élaborer une stratégie d'intendance environnementale pour régler les problèmes de gestion environnementale sur les terres de réserve. Enfin, en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le PAII devra préparer une ébauche d'entente sur la gestion environnementale et un modèle de processus d'évaluation environnementale pour les collectivités régies par cette loi.

Les priorités de la SDD pour le Programme des affaires du Nord
Les priorités de la SDD en 2002–2003 pour le PAN comportent l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale et de réglementation, ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion à long terme de la remise en état des sites contaminés. Au nombre de ces priorités figure aussi la prestation d'une formation aux résidants du Nord pour leur permettre de profiter des possibilités d'emploi et d'affaires attribuables à l'intensification des activités d'exploration pétrolière et gazière. En outre, le PAN dirigera l'élaboration d'une stratégie d'édification des capacités du Conseil de l'Arctique. Il participera à l'organisation d'une conférence des femmes de l'Arctique en 2002 et poursuivra ses activités liées à l'initiative sur l'avenir des enfants et des jeunes de l'Arctique. Il prendra également part à divers projets bilatéraux dans le district sibérien de la Fédération de Russie.

3. L'initiative d'amélioration des services

Des Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement du Canada à apporter, d'ici 2005, des améliorations mesurables au degré de satisfaction des clients à l'égard des programmes et services fédéraux. Pour répondre à cette exigence, AINC a lancé un plan d'action sur la modernisation de la fonction de contrôleur. Dans le cadre de ce plan, des efforts constants seront déployés dans le but d'améliorer les services.

Dans la foulée de la création de la Direction générale de l'amélioration des services et du lancement de l'initiative Appuyer les intervenants de première ligne, nous avons inclus des mesures d'amélioration des services dans toutes les sections du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002–2003. Les tableaux suivants donnent le résumé des résultats prévus de ces diverses mesures (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration).

La priorité : le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens	
Une économie plus dynamique et mieux soutenue	*Les résultats prévus en 2002–2003* ❑ Révision de la Politique des ajouts aux réserves pour tenir compte du fait que les Premières nations ont besoin d'une part plus large de terres et de ressources et pour aider ces dernières à se garantir une assise territoriale suffisante pour en arriver à l'autosuffisance économique et exercer l'autonomie gouvernementale. ■ Amélioration de la catégorisation de possibilités particulières de location à bail commerciale et de la catégorisation générale des propositions de location à bail, dans le but de stimuler le développement économique.
Une plus grande autosuffisance	*Les résultats prévus en 2002–2003* ❑ Évaluation des programmes d'enseignement postsecondaire (le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et le Programme d'aide aux étudiants indiens), en réponse à la demande des Premières nations, des étudiants inuits et des Premières nations et des établissements postsecondaires; cette évaluation a pour but de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins actuels des étudiants qui veulent accéder aux études postsecondaires. ❑ Utilisation des résultats de l'examen national des politiques sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de déterminer des stratégies, notamment les modes de financement des organismes, qui permettraient d'améliorer la pertinence et l'efficacité des Services. Dans un second temps, ces stratégies seront intégrées au nouveau cadre stratégique pour les programmes sociaux. ■ Collaboration avec les partenaires des Premières nations et les autres ministères fédéraux dans le but d'élaborer un modèle d'intégration des programmes destinés aux enfants et aux jeunes. *Les résultats prévus en 2003–2005* ■ Avec les Premières nations, évaluation de la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée et, au besoin, apport de modifications au programme pour faire en sorte que les étudiants obtiennent les meilleurs résultats possibles.

La priorité : l'amélioration de la gouvernance autochtone

Des mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Attribution stratégique de fonds appuyant des mesures relatives à la gouvernance, comme la rationalisation du processus d'autonomie gouvernementale.
- ■ Élaboration d'une loi sur la gouvernance ainsi que de nouveaux modèles et procédés facilitant le regroupement de Premières nations, la réédification de nations, l'élaboration de constitutions et la rédaction de projets de loi.

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Simplification des processus internes de négociation et d'approbation des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales, et redoublement des efforts pour appuyer les tables de négociation qui produisent les résultats les plus prometteurs.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise à jour et évolution du cadre stratégique sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales globales.

La priorité : une nouvelle relation financière

Une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Reddition des comptes plus transparente et plus efficace exercée conformément au cadre prévu dans la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ■ Saines pratiques de gestion financière et rigoureuse reddition des comptes aux membres des Premières nations au moyen d'une loi, d'un règlement et de l'édification des capacités communautaires résultant de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations.

La priorité : le renouvellement des partenariats

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Élaboration et promotion de produits de communication conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ■ Simplification de l'accès aux programmes et aux services du gouvernement du Canada dans le but de mieux les faire connaître aux Premières nations.

La priorité : la gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Achèvement des travaux avec l'industrie et les organismes de réglementation dans le but d'élaborer et de publier une série de guides pratiques sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement fonctionnel du Nord, pour préciser les responsabilités fédérales, harmoniser les activités de réglementation des gouvernements fédéral, territoriaux et des offices, et régler les questions de réglementation associées à l'administration et au contrôle des ressources naturelles et de l'infrastructure pertinente.

La priorité : le Gouvernement en direct

Améliorer le guichet unique du Canada pour les services aux autochtones

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Amélioration du site Internet du Ministère conformément aux lignes directrices sur la présentation uniforme, dans le but de le rendre plus facile à consulter pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle.
- ❑ Remaniement des processus de rapport sur les paiements de transfert et de partage de l'information, et simplification des processus d'inscription en direct des Indiens dans le cadre du Gouvernement en direct.
- ❑ Amélioration de la navigation et hausse du nombre de renseignements disponibles en direct dans le but d'accroître le nombre de visites sur le site Internet du Ministère.
- ❑ Poursuite des améliorations au Portail des Autochtones au Canada, notamment par la mise à jour des renseignements fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires et un recours plus efficace aux nouvelles technologies. Ces améliorations viseront une meilleure promotion des produits et des services autochtones, des exemples de réussite et des cultures autochtones, ainsi que la centralisation de l'accès aux services en direct à l'intention des Autochtones.
- ❑ Nouvelle étape de la mise sur pied du système de gestion des documents électroniques. Ce système facilitera la gestion en direct de l'information textuelle du Ministère et contribuera à l'atteinte des objectifs du Gouvernement en direct.
- ■ Conception d'une carte d'identité plus moderne et plus sécuritaire confirmant le statut d'Indien du détenteur, ainsi que des modalités de délivrance (il s'agit d'un projet lié au Gouvernement en direct). Ce projet est mené en partenariat avec le conseil tribal du Traité n° 7 et le gouvernement de l'Alberta. Il vise à protéger les Premières nations et les gouvernements fédéral et provincial contre les utilisations frauduleuses associées aux avantages que procure le statut d'Indien, tout en donnant accès aux membres des Premières nations à des services d'inscription en direct.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ■ Transformation des procédés opérationnels et remaniement des systèmes en vue de la prestation en direct des principaux programmes et services du Ministère, conformément à l'échéancier prévu dans le plan ministériel sur le Gouvernement en direct (http://www.ainc-inac.gc.ca/gol-ged/index_f.html).

Les initiatives collectives

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
La stratégie de gestion des eaux des Premières nations		
But : Offrir aux Premières nations l'accès à un approvisionnement sûr en eau potable de qualité. **Date de mise en œuvre :** Des mesures liées à certaines composantes de la stratégie sont déjà en marche. Cependant, des mesures à court, à moyen et à long termes seront établies dans la stratégie. **Date du rapport :** Les résultats seront présentés dans le *Rapport sur le rendement* de 2002–2003.	■ Santé Canada. ■ Environnement Canada. **Nota :** Les sources de financement seront déterminées dans la stratégie.	■ Application des normes nationales sur les eaux dans les collectivités des Premières nations. ■ Mise à niveau des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves effectuée en fonction des normes fédérales et provinciales. ■ Élargissement et amélioration de la formation des opérateurs pour assurer le fonctionnement sécuritaire des systèmes d'eau et d'égout. ■ Amélioration des pratiques d'exploitation des réseaux d'aqueducs. ■ Établissement de protocoles de réaction aux situations d'urgence. ■ Sensibilisation accrue des Premières nations. ■ Amélioration des mécanismes de reddition des comptes et de rapports.
La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations		
But : Contribuer à munir les jeunes Inuit et des Premières nations des compétences et de l'expérience nécessaires à leur entrée future sur le marché de l'emploi et les aider à faire la transition entre les études et le travail. **Date de mise en oeuvre :** Sur une base constante. **Date du rapport :** Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.	■ Développement des ressources humaines Canada (Stratégie emploi jeunesse). ■ Collectivités et organisations des Premières nations et des Inuit. **Nota :** Fonds de l'ordre de 24 millions de dollars (par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada).	■ Création anticipée de 24 000 possibilités professionnelles pour les jeunes Inuit et des Premières nations adhérant aux cinq programmes qui les concernent.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
Le projet d'infrastructure de partage du savoir		
But : Procurer un mécanisme pour promulguer les pratiques financières et administratives « exemplaires » des Premières nations, à l'appui d'une gouvernance efficace, économique et opportune, comparable à celle des autres gouvernements et adaptée à la culture et aux besoins des Premières nations. **Date de mise en œuvre :** La première étape doit être effectuée en 2002–2003. **Date du rapport :** Les résultats seront présentés dans le *Rapport sur le rendement* de 2002–2003.	■ Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA). ■ Groupe de développement mondial de Care Canada.	■ L'AAFA sera un modèle d'organisation nationale virtuelle des Premières nations qui rejoint ses membres, et même, la plupart du temps, ceux qui habitent en milieu non urbain. Le contenu de l'infrastructure de partage du savoir tiendra compte des besoins prioritaires des membres en matière de soutien et de perfectionnement professionnel.
Le projet de loi sur les institutions financières des Premières nations		
Buts : Établir par une loi un régime d'imposition foncière et un régime d'emprunt sur le marché des obligations. Créer quatre institutions financières qui administreront ces régimes, s'occuperont des aspects financiers de la gouvernance et rendront les Premières nations capables de créer de nouvelles recettes et des options de transfert avec les autres gouvernements. **Date de mise en œuvre :** La demande d'approbation de la politique préalable à la loi sera présentée en 2001–2002. **Date du rapport :** Les premiers résultats seront présentés dans le *Rapport sur le rendement* de 2002–2003.	■ Table nationale sur les relations financières. ■ Commission consultative de la fiscalité indienne. ■ Commission des finances des Premières nations. ■ Municipal Finance Authority of BC. ■ Statistique Canada. ■ Santé Canada. ■ Ministère des Finances.	■ Régime d'imposition foncière plus rigoureux, transparent et simplifié dans lequel les contribuables sont mieux représentés. ■ Accès par les Premières nations au marché des obligations. ■ Meilleure représentation des Premières nations dans les données de sondages publics de Statistique Canada et systèmes locaux améliorés de décisions et de reddition des comptes.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
L'élaboration d'un cadre commun de reddition des comptes à l'appui de la mesure relative à la gouvernance des Premières nations		
But : Établir une relation financière de gouvernement à gouvernement avec les Premières nations à l'appui de la nouvelle loi et de son règlement. Les exigences en matière de reddition des comptes des ministères seraient coordonnées au moyen d'un cadre commun dans la mesure du possible. **Date de mise en œuvre :** La date ciblée est l'exercice financier 2003–2004. **Date du rapport :** Il est possible que les premiers résultats soient présentés dans le *Rapport sur le rendement* de 2001–2002.	■ Presque tous les ministères du gouvernement qui versent des fonds aux Premières nations, tels qu'ils apparaissent dans le budget des dépenses. **Nota :** Aucune somme n'est attribuée pour le moment et il pourrait se révéler inutile d'allouer des fonds.	■ Examen d'une entente commune de financement, notamment de mêmes exigences de rapports (par ex. les vérifications), une même politique d'intervention et l'édification coordonnée des capacités au sein des ministères.
Le projet sur les paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit		
But : Mettre en œuvre de nouveaux procédés de versement des subventions et des contributions qui aideront à l'élaboration de normes transactionnelles et de service et simplifieront les activités en fin de processus. **Date de mise en œuvre :** 2004. **Date du rapport :** Les premiers résultats seront présentés dans le *Rapport sur le rendement* de 2002–2003.	■ Santé Canada et Patrimoine canadien font présentement partie du comité directeur. **Nota :** Aucune somme n'a été allouée jusqu'à présent.	■ Importants services transactionnels en direct, notamment la demande et l'approbation de fonds, l'ordonnancement et l'ajustement électroniques des besoins d'encaisse, le transfert des fonds, ainsi que les rapports financiers ou autres; ces services seront mis en place dans le but de se conformer aux exigences en matière de rendement et de reddition des comptes.

Initiative collective	Partenaires / Fonds alloués par les partenaires	Résultats prévus
Le Portail des Autochtones au Canada (www.aboriginalcanada.gc.ca)		
But : Travailler avec sept ministères fédéraux et six organisations nationales autochtones pour cerner les besoins en nouveaux renseignements et en services, afin d'améliorer la prestation des services à guichet unique aux Autochtones et de mieux sensibiliser les Canadiens à l'histoire, à la culture et au développement communautaire des peuples autochtones. **Date de mise en œuvre :** Sur une base continue. **Date du rapport :** Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.	■ Industrie Canada. ■ Patrimoine canadien. ■ Santé Canada. ■ Développement des ressources humaines Canada. ■ Communications Canada. ■ Affaires étrangères et Commerce international Canada. ■ Ressources naturelles Canada. ■ Organisations autochtones nationales.	■ Meilleurs liens aux renseignements provinciaux et territoriaux. ■ Meilleurs liens aux renseignements des collectivités autochtones. ■ Élaboration d'un nouvel affichage en direct des produits et services autochtones. ■ Nouvelles caractéristiques multimédias pour mieux présenter et communiquer les faits nouveaux concernant les collectivités et la culture autochtones. ■ Intégration de la fonctionnalité en langues autochtones. ■ Promotion et diffusion des exemples de réussite dans les collectivités autochtones.
Brancher les Canadiens autochtones		
But : En partenariat avec d'autres ministères clés, poursuivre les efforts du Ministère à titre de champion des collectivités autochtones de toutes les régions du Canada pour y déployer l'infrastructure des télécommunications et accroître la sensibilisation aux avantages sociaux et économiques que peut apporter l'autoroute de l'information à ces collectivités. **Date de mise en œuvre :** Sur une base continue **Date du rapport :** Les résultats font l'objet d'un rapport annuel.	■ AINC continuera à travailler avec les autres ministères, les intervenants provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services de télécommunications, les organisations non gouvernementales autochtones et les collectivités autochtones.	■ Mesure et suivi, sur une base annuelle, du déploiement de l'infrastructure Internet de base sans frais et de l'infrastructure à haute vitesse dans ces collectivités. ■ Conférence nationale sur Brancher les Canadiens autochtones pour pouvoir tirer des leçons des « pratiques exemplaires » en matière de connectivité des collectivités, les diffuser et les faire connaître; relever les possibilités et les défis nouveaux dans l'accès aux télécommunications, l'élaboration et la commercialisation du contenu numérique, les applications et les compétences cybernétiques et les possibilités de formation; et établir de nouveaux partenariats entre tous les intervenants.

D'autres initiatives bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes

Les résultats prévus (❑ Cercle opérationnel ■ Cercle de collaboration)

Un milieu de travail exemplaire

La participation des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre qualifiée et dynamique

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Achèvement de l'étude du programme de recrutement et de maintien en fonction des Autochtones et de stratégies visant à positionner AINC comme un employeur de choix.
- ❑ Mise en œuvre du Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi, axé plus particulièrement sur le recrutement, l'avancement et le maintien en fonction des Autochtones, des personnes ayant une déficience, des membres des minorités visibles et des femmes.
- ❑ Poursuite du programme de perfectionnement des vérificateurs autochtones.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

Les résultats prévus en 2002–2003

- ❑ Élaboration de modèles de planification opérationnelle visant à assurer la cohérence des principales activités de planification et de rapport.
- ❑ Communications améliorées entre la direction et les intervenants de première ligne pour rendre les activités plus cohérentes.
- ❑ Élaboration d'un site Web à l'intention exclusive des intervenants de première ligne; ce site comportera des outils et des renseignements grâce auxquels ces intervenants pourront mieux servir les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord.
- ❑ Mise en œuvre d'un cadre de planification des ressources humaines conforme à l'initiative de modernisation des ressources humaines; cette activité, qui insistera sur des communautés fonctionnelles précises, permettra d'examiner leurs principales difficultés et de formuler des recommandations en réponse à leurs besoins particuliers.
- ❑ Élaboration d'un plan d'action ministériel pour donner suite aux changements relevés dans l'initiative de modernisation des ressources humaines.
- ❑ Amélioration de la gestion du risque par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée des risques. Ce cadre servira de guide sur les structures, les processus et les exigences en matière de politiques. Il permettra de dresser le profil des risques ministériels de manière à ce que les facteurs de risque soient bien compris et bien gérés, ainsi que de faciliter l'adoption d'une approche plus systématique en matière de gestion des risques. Le Ministère procédera à une évaluation et à un suivi sur une base continue des pratiques de gestion des risques pour veiller à qu'elles soient adaptées au milieu et au mandat particuliers d'AINC et à ce qu'on ait fait preuve de diligence raisonnable.

- ❑ Poursuite de l'amélioration et de la modernisation de l'état général de la fonction de contrôleur, par rapport à la situation de référence du Ministère ainsi qu'aux politiques et aux normes acceptées; le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne, dont d'importants éléments seront mis en application en 2002, orientera la réalisation de cette tâche.
- ❑ Mise en œuvre de la politique sur la gestion intégrée des risques au chapitre de la planification.
- ❑ Poursuite des travaux avec les programmes visant à enchâsser le principe de l'évaluation dans la gestion.
- ❑ Poursuite de la mise en œuvre d'initiatives pour atténuer les effets environnementaux des activités ministérielles, conformément à la SDD de 2001–2003.
- ■ Incitation à l'apprentissage permanent par la mise sur pied et la promotion de centres d'apprentissage et de services professionnels à l'échelle du Ministère, ainsi que par l'élaboration des profils de compétences de ses principaux réseaux de savoir pratique.
- ■ Amélioration des habiletés générales des employés en leur offrant de la rétroaction, des apprentissages ciblés et des possibilités de formation par l'entremise d'activités spéciales, d'ateliers d'échange du savoir pratique et de modules électroniques.

Les résultats prévus en 2003–2005

- ❑ Préparation de la vérification interne pour la mise en œuvre des services d'assurances en 2003–2004.
- ❑ Poursuite de l'amélioration des pratique de gestion en vue d'exécuter une fonction de contrôleur plus perfectionnée et mieux intégrée d'ici 2004–2005, en s'inspirant des indicateurs de rendement et des résultats prévus qui ont été énoncés dans le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne.
- ❑ Promotion de l'établissement de solides réseaux d'échange du savoir pratique au sein d'AINC.
- ❑ En partenariat avec les syndicats, élaboration de modalités de règlement à l'amiable des griefs qui permettront de régler les plaintes découlant de la Norme générale de classification (NGC).
- ■ Perfectionnement des capacités des Ressources humaines de servir plus efficacement les employés en offrant une gamme de services électroniques.
- ■ Mise en œuvre de stratégies de recrutement, de maintien en fonction et de perfectionnement en vue de répondre aux défis démographiques cernés durant l'exercice de planification des ressources humaines.
- ■ Mise en œuvre de la NGC et conversion effectuée conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.